

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Avril-Mai 2022

N°2 - 27<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 15 décembre 2021:.....	4 à 11, 14 à 18, 20
PV du 2 février 2022.....	22, 23, 29 à 31, 33 à 35, 37, 40, 41, 44, 45,
	46 à 51
Casino.....	8, 24, 25, 43
Massage, Bien-Être.....	19
Gastro:.....	26, 27, 28
Commerçants.....	36
Artisans:.....	38, 39
Clin d'œil:.....	42

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE ?

«**TESTEZ GRATUITEMENT\***»  
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS  
AU **021 963 43 43**

**ALAIN AFFLELOU** | **MONTREUX**  
*Acousticien* | Grand-rue 42

\*Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

Agence de Montreux  
Grand'Rue 3, 1820 Montreux  
T 021 965 30 45  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)



**So Smart**

CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE

SHOWROOM  
à Montreux  
021 965 22 44  
[so-smart.swiss](http://so-smart.swiss)



Wi-Fi



Sécurité



Confort



Multimédia



Ambiance



Domotique

**CARLOS DA SILVA**  
**CONSTRUCTIONS SA**



MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

**076 564 25 48** • **021 960 14 46**  
1815 CH-Montreux [www.cdasilvasa.ch](http://www.cdasilvasa.ch)  
1852 CH-Roche [info@cdasilvasa.ch](mailto:info@cdasilvasa.ch)

**SORRENTINO**



Buderus  
technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER  
021 943 23 41  
079 321 01 01  
[sorrentinosa@sunrise.ch](mailto:sorrentinosa@sunrise.ch)

Offerte mais  
chère à vos yeux.

**Optic 2000**

Une nouvelle vision de la vie



**MONTURE  
OFFERTE\***

Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux

\* sous conditions en magasin

**LA CAVE**  
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939



Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | [info@lcvm.ch](mailto:info@lcvm.ch) | +41 21 963 13 48 | [www.lacave-vm.ch](http://www.lacave-vm.ch)

**Solu Tubes®** SA  
Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION**  
pour une eau propre et fluide!

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevrières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	---	---	--

[info@solutubes.ch](mailto:info@solutubes.ch) • [www.solutubes.ch](http://www.solutubes.ch)



**L'immobilier durable**

[www.bernard-nicod.ch](http://www.bernard-nicod.ch)

**BERNARD Nicod**

VEVEY | MONTREUX  
021 925 70 70 | 021 965 44 44

# AMSTEIN

*L'Ambassadeur de la Bière!*

www.amstein.ch

## + 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Jus de Fruits

### NE MANQUEZ PAS NOS PROCHAINS EVENTS!

## RHUM AFTERWORK

Dégustation de Rhum

**MERCREDI 18 MAI 2022**

À 18h dans nos locaux de St-Légier

**AMSTEIN**  
*L'Ambassadeur des Spiritueux*



## GRAFF'N'BEER

Concours de Graffiti

**SAMEDI 4 JUIN 2022**

De 12h à 19h devant notre magasin d'Aigle

**AMSTEIN**  
*L'Ambassadeur de la Bière!*



Plus d'informations sur [www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)



**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Chem. de la Veyre d'en Haut B2 - 1806 St-Légier

**MAGASIN D'AIGLE**

Route Industrielle 8 - 1860 Aigle

www.amstein.ch - info@amstein.ch - +41 21 943 51 81

# KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

**Frédéric Kalbfuss**

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux  
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26  
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS  
RÉPARATEURS  
AGRÉÉS



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

## MONTEUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,  
1820 MONTEUX, Tél. 079 210 59 49  
E-mail: [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)

**Site:** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux 2

**Parutions:** en 2022, 3 x papier - 2 x Internet.

N° 1 mars, 15 mars;

N° 10 mai - internet;

N° 3 juin, 21 juin;

N° 4 août - 30 août (internet);

N° 5 octobre, 23 novembre;

**Prochain numéro:** 21 juin (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 3: **30 mai**

**Soutien à Montreux Info-Ville:** CCP 17-106360-1

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur  
[www.publiaz.com](http://www.publiaz.com)

**PUBLIAZ**  
GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14  
CP 1513 - 1820 Montreux  
[montreux@publiaz.com](mailto:montreux@publiaz.com)  
Tél. + 41 21 966 00 66



EXCLUSIVE  
REALTY by Publiaz

uspp vaud  
Union des Syndicats Professionnels de Promoteurs

immobilier.ch

SwissRéseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

## BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

*c'est possible*



Balade à choix • Anniversaire • Soirée privée

• Pêche • Sortie terrasses

De 1 à 8 personnes

Prix et renseignements: 079 210 59 49

E-mail: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch)

**SC**  
**SC SECURITE**  
[www.scsecurite.com](http://www.scsecurite.com)

protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois  
[www.scsecurite.com](http://www.scsecurite.com) - [info@scsecurite.com](mailto:info@scsecurite.com) - 021 964 65 55

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 15 décembre 2021 à 18 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux.**

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette dernière séance de l'année civile 2021, une nouvelle fois dans cette salle historique, que les récentes mesures sanitaires nous ont permis, in extremis, de retrouver.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Bæhni.

Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 83 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 83 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Geneviève Brunner, Lynn Dardenne Perrin, Ania Hofer, Mélanie Nicollier, Anne Saito, Johanne Vetter, MM. Olivier Blanc, François Cardinaux, Yves Depallens, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Christophe Lombardo, Pascal Rossier, Bernard Tschopp

Absents: M. Sabri Ceylan

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et vous remercie par avance de votre concision au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance.



**QR-Code du n° 1 2022**

Merci également de respecter les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible, tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, je tiens à vous faire part à regret, comme je l'ai déjà fait aux présidents et chefs de groupe que, suite aux nouvelles restrictions sanitaires j'ai dû renoncer à maintenir la traditionnelle agape de décembre.

En effet la tenue de réunions d'înatore est soumise au Pass-COVID et à l'approbation de l'ASR, contrairement aux séances du Conseil qui dépendent uniquement de la préfecture.

Celle-ci aurait pu avoir lieu uniquement si tous les convives, avait bénéficié chacun d'une place assise.

Cette option selon les collaborateurs communaux, ne pouvant se réaliser dans la salle adjacente au collège, prévue à cet effet.

Le délai, afin de trouver une salle alternative pour la tenue d'une agape répondant à toutes les nouvelles mesures sanitaires était hélas trop court.

Vous recevrez tous, à la fin de ce Conseil, un généreux petit sac contenant quelques victuailles.

J'espérais vraiment qu'après près de deux ans de restrictions en tout genre, nous aurions pu nous retrouver au sein de cette agape, j'ai l'espoir que l'année 2022 sera moins généreuse en restrictions sanitaires.

Je souhaite vous faire part également, d'un appel à tous les conseillers qui seraient intéressés à participer plus activement aux dépouillements des futures votations et élections, en particulier celles des cantonales de mars prochain, à rejoindre éventuellement le GLOBE, qui est la structure qui épaula le bureau du Conseil dans la gestion de ceux-ci.

Cet appel s'adresse en particulier aux anciens présidents du Conseil qui bénéficient d'expérience en la matière, ceci afin que les différentes forces politiques de ce Conseil soient à nouveau mieux représentées au sein du GLOBE.

Une demande formelle, en ce sens, sera transmise aux présidents de partis et aux chefs de groupes.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, une erreur est survenue lors de l'impression de certains exemplaires des rapports-préavis 25/2021 et 26/2021, les conclusions de ceux-ci ont été inversées dans certaines enveloppes.

Afin que chacun d'entre vous puisse prendre connaissance des bons documents avant d'en voter les conclusions, des exemplaires corrects vous ont été distribués ce soir.

Je dois vous faire part également de la réception d'un mail, émanant de la préfecture, faisant état du fait que la pratique de certaines communes, dont celle de Montreux, à savoir de faire systématiquement figurer un point dédié au dépôt des droits de propositions (motions, postulats et interpellations) à l'ordre du jour des séances du Conseil, afin d'éviter

de devoir modifier l'ordre du jour avant l'ouverture la séance, ladite pratique n'est pas soutenue par le secteur juridique de la DGAIC (Direction générale des affaires Institutionnelles et des communes).

Le règlement du Conseil, laissant un flou quant à l'interprétation du dépôt des droits de propositions, le bureau du conseil a demandé un avis juridique sur ce point, il en ressort de celui-ci que:

Faute d'inscription d'un droit de proposition à l'ordre du jour, le vote sur sa prise en considération immédiate ou son renvoi en commission (qui interviendra généralement lors de la même séance, v. art. 102 al. 2 RCC) sera affecté d'un vice de forme et ne sera pas valable. En effet, aucun vote, sur quelque objet que ce soit (hormis en cas de motion d'ordre), ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour (v. art. 13 al. 4 LC et 35 al. 3 RCC).

J'ai pris la décision, en accord avec le bureau du Conseil et le Préfet lui-même de modifier, à l'avenir, l'ordre du jour des séances du Conseil, avant d'entamer celui-ci, afin d'y faire figurer tous les droits de propositions qui me seront soumis.

Cette manière de faire permet de nous conformer aux recommandations juridiques sans enlever aucun droit de proposition aux conseillers.

À cet effet, nous vous serions reconnaissant à l'avenir, Mme Morier et moi-même de bien vouloir, nous transmettre les titres et le nom des dépositaires des motions, postulats et interpellations, émanant de vos groupes respectifs, en même temps que la désignation de vos commissaires pour les commissions ad hoc.

Je soumetts cette proposition à l'approbation du Conseil:

VOTE acceptation modification du traitement des droits de proposition:

67 OUI  
1 NON  
6 Abstentions

L'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2021 est modifié par les points suivants:

9.2 *Motion de Mme Jessica Ruedin intitulée: «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreusiennes»*

10.1 *Interpellation de M. José Jorge intitulée: «Trafic sur l'Avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël»*

Sur la proposition de notre collègue M. Domenico Silleri, je vous invite à rendre hommage à M. Michel Ferla, décédé le 9 décembre dernier, qui fut un personnage clé de l'histoire du Festival de Jazz, du tourisme de Montreux et de la Riviera Vaudoise.

Ainsi que de son Excellence Ardeshir Zahedi qui nous a quitté le 18 novembre, qui termina sa brillante carrière diplomatique en qualité d'ambassadeur de Montreux.

Je prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire, merci.

*Minute de silence.*

Je vous remercie.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 15 décembre 2021.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

**M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de novembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 10 novembre 2021, y a-t-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté par 77 OUI moins 1 abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU****2.1 relative au déroulement de la séance du 15 décembre 2021;****M. le Président**

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre, dans le cadre de cette séance, ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; ceci même lors de vos prises de parole, qui se feront à l'aide du micro depuis votre place;
- Les présidents-rapporteurs liront les conclusions de leur rapport à la tribune à ma droite, en conservant leur masque.
- Les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis leur places respectives à l'aide du micro;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle. Merci d'avance du respect de ces mesures.

**2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Romain Pilloud: «Mieux protéger le personnel de la vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins». (Date de la commission: mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);**

Président (PLR): M. Yanick Hess

Membres: Mmes Soraia Dias, Anna Krenger, Christine, Menzi Laetitia Sivis, Béatrice Tisserand, MM. Yvan Aubord, Léonard Dolivo, Laurent Gilliard, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**2.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler: «Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal». (Date de la commission: mardi 11 janvier 2022, à 19 h. 00, à la Maison de quartier, av. de Jaman 8, à Clarens).**

Président (Verts): M. Lionel Moyard

Membres: MM. Nicolas Büchler, Matthieu Burkhart, Dominik Hunziker, Antony Huys, Kelvin Kappeler, Philippe Morier-Genoud, Silvano Pozzi, Samuel Roch, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**3. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT:****3.1 de M. Yves Aubry (ML), démissionnaire.****M. le Président**

Le courrier de démission de M. Aubry vous a été lu lors de la séance du 10 novembre 2021.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 17h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Ivon Welte, en remplacement de M. Yves Aubry (ML), démissionnaire

Nous allons procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie M. Welte de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever. Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS !

*Lecture de l'article 6.*

Monsieur Ivon Welte est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**M. le Président**

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

**4. CORRESPONDANCE****M. le Président**

J'ai 2 courriers à vous communiquer:

1. Le premier est un courrier, daté du 13 décembre 2021 de l'association pour la sauvegarde du secteur «A VERNEX»
2. Le second courrier est de M. Michel Aubry, Gouverneur des Planches

Tous ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV.

**5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ****5.1 relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.****M. le Président**

Vous avez reçu, avec l'enveloppe une communication municipale:

relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19.

La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire?

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

**6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**6.1 sur le préavis No 25/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro);**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Mme Laurence Sierro (PLR)**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 25/2021 de la Municipalité du 17 septembre 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026,

## Prochain numéro 2022 - 21 juin version papier tous ménages

**MONTREUX  
INFO-VILLE**

en 2022 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

**No 1 – 15 mars**

distribution tous ménages

**No 2 – 10 mai**

en page sur internet

**No 3 – 21 juin**

distribution tous ménages

**No 4 – 30 août**

en page sur internet

**No 5 – 29 novembre**

distribution tous ménages

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, à statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI**

#### 6.2 sur le préavis No 26/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport et l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Amendement de M. Zulauf

De porter la valeur des successions sous bénéfice d'inventaire de CHF 1'000'000.- à CHF 2'000'000.- par cas.

**VOTE l'amendement de M. Zulauf est accepté par 80 OUI**

#### Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis 26/2021 de la Municipalité du 17 septembre 2021 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale en matière de successions, à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire dont la valeur n'excède pas **CHF 2'000'000.-** par cas, pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion amendée par 80 OUI.**

#### 6.3 sur le préavis 27/21 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la transformation et réhabilitation des bâtiments du cimetière et de la villa sis avenue Rambert 27 à Clarens. (Rapp. M. Matthieu Burkhart);

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

La Municipalité a pris connaissance du rapport de la commission, elle constate que le préavis a été jugé lacunaire sur divers points et que globalement, la réorganisation et l'aménagement des locaux proposés ne rencontraient pas un soutien assez clair de la part des groupes politiques pour espérer pouvoir avancer sereinement sur ce dossier. Quand bien même la Municipalité estime avoir présenté un projet cohérent, sa priorité est et doit être de trouver des réponses adéquates pour mettre à disposition de son personnel du cimetière des locaux adaptés. En conséquence la Municipalité a décidé de retirer ce préavis pour reprendre les réflexions sur la meilleure manière d'atteindre cet objectif.

**Le préavis 27/21 est retiré par la Municipalité.**

#### 6.4 sur le préavis 28/21 relatif au budget 2022 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess);

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je m'étonne que ce montant de 5 francs ne bouge plus depuis des années. Par contre nous avons celui du Fonds Culturel, qui lui est de 47 francs par habitant pour cette année, ce qui fait quasiment 10 fois plus que le montant pour la CIEHL, qui est quand même destinée à des projets intercommunaux. Je ne sais pas d'où vient cette non-volonté de rediscuter cette somme, et vu que M. Hess fait partie de la CIEHL, en tant que commissaire, j'aimerais m'approcher de lui pour comprendre comment fonctionne cet organisme et savoir s'il y aurait un moyen de discuter entre le Fonds Culturel Riviera et la CIEHL, pour par exemple qu'il y ait un glissement de 1 ou 2 francs vers la CIEHL. Vous allez me dire «pourquoi?», nous avons pu bénéficier de ce fonds, avec un montant de 3,5 millions pour le 2m2c, je peux vous dire que Montreux est mise sur la liste des communes qui n'ont pas intérêt à demander quoique ce soit à la CIEHL pour les années à venir. Par contre, favoriser l'implantation d'équipements d'importance intercommunale permettrait aussi de décharger notre territoire de l'obligation d'avoir certaines salles ou d'autres éléments pour que nous les répartitions sur la Riviera. En ayant un peu plus d'argent dans ce fonds, nous pourrions arriver plus vite à ces 3,5 millions de limite des statuts de la CIEHL.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué dans le rapport, le montant maximum que peut capitaliser la CIEHL est fixé à 3,5 millions.

Historiquement et actuellement, Montreux en a bénéficié assez souvent, il y a eu, par le passé, la rénovation du téléski de Jaman, il y a eu une participation de la CIEHL sur les 7,6 millions qui étaient alloués pour la rénovation de la salle, dans sa partie acoustique, du Centre des Congrès et prochainement il y aura la rénovation du 2m2c. Pour la commune de Montreux ce n'est peut-être pas une difficulté d'augmenter ce montant de CHF 5.- à, par exemple CHF 10.-, j'ai déjà fait cette proposition à plusieurs reprises. Il ne faut pas oublier que dans la

CIEHL, nous avons les 9 autres communes du district, 8 communes maintenant, qui doivent participer et qui se retrouvent dans une problématique plus ardue que la nôtre.

Je comprends bien la notion d'avoir un lien entre la commission du Fonds Culturel et de la CIEHL, mais elles n'ont pas les mêmes buts.

C'est peut-être de ce côté-là qu'il faudra se tourner, mais le montant forfaitaire de CHF 5.- par habitant ne sera pas changé à terme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:

- d'adopter le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, moins 1 NON.**

#### 6.5 sur le préavis 29/21 relatif au budget communal ordinaire pour 2022. (Rapp. Mme Laurence Sierro);

#### M. le Président

Je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis 29/2021 point par point.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis.

*M. le Président passe en revue le rapport de la commission des finances page par page.*

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis déçu et frustré que notre législatif n'ait pu faire correctement son travail.

Lors du dernier Conseil, j'avais demandé que l'on fournisse à la COFIN les garanties que la Municipalité a: «d'autoriser le financement de la taxe forfaitaire au sac par son budget courant.»

Le rapport mentionne que la Municipalité prépare une demande au Canton.

Ma question est de savoir si cela a été fait suite à mon intervention d'il y a 5 semaines. Je rappelle que l'enjeu est de 2 millions!

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Hess, je vous confirme que les démarches sont en cours.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai bien entendu la réponse de M. le Syndic, mais formellement, je ne vois pas quand la

Municipalité viendra avec une réponse, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une question qui a été posée dans le cadre du préavis, à quel moment apparaîtra cette réponse du Canton? Est-ce que la Municipalité fera une communication, est-ce qu'elle déposera un préavis, sous quelle forme aborderons-nous cet objet?

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hess si vous souhaitez que nous vous donnions une réponse dès que nous l'avons, nous le ferons, nous vous contacterons et nous regarderons si vous estimez que nous devons en informer le Conseil.

#### M. le Président

Nous allons passer en revue la brochure détaillée du budget, chapitre par chapitre, et j'ouvrirai la discussion sur chacun des chapitres du budget ainsi que sur l'amendement proposé par la COFIN, qui sera soumis au vote, de même que les éventuels amendements soumis ce soir, qui doivent être déposés par écrit conformément à l'article 122 al. 5 de notre règlement.

#### M. le Président ouvre la discussion générale sur le Budget.

#### M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR remercie la COFIN pour l'important travail effectué dans le cadre de l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2022 et salue l'excellent rapport de sa Présidente. Nous souhaitons revenir sur un sujet en particulier, mis en exergue dans la synthèse des travaux de la COFIN, qui soulève un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes.

Il apparaît évident, et ce depuis plusieurs années déjà, que l'équilibre financier de notre Commune dépend de la bonne maîtrise de ses dépenses. Or, l'un des éléments clés permettant de répondre à cet objectif est la maîtrise de la masse salariale et respectivement une gestion prévisionnelle efficace des effectifs. Cet élément d'analyse, capital autant en entreprise que dans toute administration publique, manque vraisemblablement dans notre Commune. En effet, le constat de la COFIN est que ces outils d'analyses n'existent pas aujourd'hui et que pour disposer d'éléments d'analyse probants ce travail doit aujourd'hui être effectué manuellement. Inutile d'insister sur l'aspect chronophage d'une telle tâche et des potentielles erreurs usuelles d'un reporting manuel.

Aussi est-il tout à fait regrettable, en l'absence d'une gestion prévisionnelle des effectifs, de valider la création de nouveaux EPT sans bénéficier au préalable d'une vision globale et objective des besoins en main d'œuvre ou en compétences. Le service des ressources humaines doit pouvoir évaluer la pertinence d'une nouvelle demande d'EPT et déterminer si celle-ci est justifiée et prioritaire, en regard des besoins de l'ensemble des dicastères. Certes, la création de 2.8 EPT budgétée pour 2022 représentant une augmentation de CHF 385'993,00.- n'est pas outrancière, mais cela reste une charge pérenne décidée en l'absence d'une analyse approfondie et nécessaire. Aussi, ce processus de validation surprend.

La politique RH est un élément central de la bonne gestion d'une Commune et cet aspect

ne doit pas être négligé. Cette problématique doit être analysée avec attention, de manière globale et centralisée, afin de mener une politique cohérente, équitable et efficace. Il est tout à fait compréhensible que chaque service estime son besoin urgent et prioritaire sur les autres, mais il doit appartenir au service des ressources humaines et respectivement à la Municipalité de challenger ses demandes au travers d'un processus d'analyse impartial et ceci dans l'intérêt communal.

Nous entendons que le problème est connu de la Municipalité et nous réjouissons que la volonté soit d'améliorer la situation. Toutefois, il est aujourd'hui essentiel d'agir urgemment et de donner les moyens au service des ressources humaines de se doter des outils adéquats pour analyser et gérer l'évolution du personnel communal, dans les meilleurs délais. Ceci permettra à terme de maîtriser la masse salariale et par conséquent une part non négligeable des dépenses budgétaires. Cet outil permettra également de faciliter la gestion du personnel auxiliaire et résoudre ainsi les problèmes relevés sous le point 1.1 du rapport de la COFIN.

Aussi, le groupe PLR à l'intention de déposer un postulat dans ce sens en début d'année 2022.

#### Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le groupe des Vert.e.s acceptera le budget qui nous a été présenté et qui s'inscrit clairement dans la lignée des exercices précédents. Nous avons pleinement conscience que 2022 sera à nouveau un exercice financier difficile, compte tenu de la pandémie que nous traversons et qui n'en finit pas.

Toutefois, nous tenons à souligner que nous acceptons ce budget sans enthousiasme et regrettons son manque d'ambition. En effet, le groupe des Vert.e.s s'attend désormais à ce que la Municipalité se donne les moyens de sa politique, et que les éléments suivants soient dûment traités dans le cadre des prochains exercices budgétaires:

- Il est désormais plus que temps que la Commune de Montreux se dote d'une véritable politique de durabilité avec des moyens propres. Prendre des mesures pour répondre à l'urgence climatique devient une véritable priorité, nous ne pouvons plus attendre.
- La mobilité est une également question épineuse, surtout dans les centres urbains. Difficile de dire le contraire en plein Marché de Noël. La Commune de Montreux est une des rares communes de cette taille à ne pas disposer de ressources dédiées à la mobilité et cette situation doit être redressée rapidement.
- Finalement, la stratégie actuelle en termes d'entretien du patrimoine n'est pas viable. Le retard que nous prenons actuellement en termes d'investissement doit être rattrapé aussi vite que possible, pour que nous ne laissions pas une situation désastreuse aux générations futures.

Ces points sont prioritaires pour nous, et nos représentants.e.s à la commission des finances ne manqueront évidemment pas de le rappeler si nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie les membres de la Commission des finances pour le travail effectué, et pour le rapport qui en découle.

Au niveau global, nous sommes satisfaits des directions prises par la Municipalité pour l'élaboration de ce budget 2022 et l'en félicitons. Nous insistons par ailleurs sur le caractère prudent, raisonnable et raisonné du budget présenté, notamment sur les augmentations de charges salariales.

Nous remercions également Mme la Municipale Sandra Genier, en charge des Ressources humaines, pour les explications fournies, notamment quant aux statuts du personnel.

A cette occasion, nous sommes heureux d'avoir entendu que la Municipalité travaillait à la régularisation de certains postes d'auxiliaires, qui sont reconduits d'année en année, et qui devraient donc bénéficier d'un statut fixe, avec les conditions salariales et sociales liées. Notre commune se doit d'être un employeur exemplaire et nous y veilleront.

En parlant de commune-employeur, nous tenons à nous montrer solidaires des employés communaux, qui ont accepté une augmentation salariale seulement partielle pour l'année prochaine. Soyez donc assurés que notre groupe sera attentif à ce que cette situation revienne à la normale dès le budget 2023.

Au vu des bonnes discussions en COFIN, et de l'acceptation de ce budget à l'unanimité de ces membres, je ne peux que vous encourager à accepter le budget présenté et vous remercie de votre attention.

#### Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC remercie le travail de la Commission des finances, pour l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2022. Nous remercions particulièrement la présidente pour son rapport clair et explicatif.

La participation de chaque membre de la commission des finances, dans le respect de nos partis respectifs, a démontré que nous pouvons travailler ensemble dans le sens de notre démocratie et pour l'intérêt de notre Commune.

Le présent budget étant déficitaire, il va sans dire que nous devons surveiller minutieusement les dépenses de l'argent public, chaque dépense doit être optimisée. D'autre part, il ne faudra pas oublier que le patrimoine de la commune peut également être une source de charges ou de recettes.

Montreux doit rester une Commune attractive pour personnes seules, jeunes ou rentiers, les couples, les familles et également pour les entreprises PME, ces derniers doivent y trouver une fiscalité attrayante, certaines dépenses étant déjà plus onéreuses dans notre canton ! Le groupe UDC n'acceptera aucune augmentation des impôts, ce qui serait la goutte de trop pour beaucoup de citoyens, surtout par les temps qui courent.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC votera les conclusions du rapport tel qu'amendé.



# Fouquet's

*Le Fouquet's Montreux vous propose des mets raffinés et de saison, twistés par le Chef Pierre Gagnaire, dans un cadre élégant et cosy ou sur l'une des belles terrasses de la Riviera.*

ENTRÉE DU JOUR 15.- • PLAT DU JOUR 26.- • MENU DE SAISON 86.-



CASINO  
**BARRIÈRE**  
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES  
Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre dit oui à ce budget ordinaire pour l'année 2022 et remercie la CoFin et sa présidente pour leur excellent travail.

Nous disons oui avec peu d'enthousiasme, mais avec l'espoir que les finances de notre commune seront moins sombres que prévu, grâce à un retour à une situation plus normale pour nous toutes et tous et par une gestion prudente et intelligente de nos ressources.

Merci également pour le travail de la Municipalité et nous vous suggérons de voter oui.

**M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite prendre la parole afin de remercier la CoFin pour les échanges et la qualité du travail fourni, c'est un moment que j'apprécie toujours beaucoup. Avec les regards croisés sur la situation de la commune, lorsque nous examinons le budget ou les comptes, c'est l'occasion d'avoir des échanges ou chacun amène, selon sa sensibilité politique propre, des propositions ou un regard nouveau.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que c'est un budget qui est fait en temps de crise pandémique et c'est pour cela qu'il est prudent.

Nous nous sommes déjà engagés à répondre à l'attente par rapport à la gestion du personnel et aux outils dont nous devons nous doter. Effectivement, nous avons eu une discussion fouillée à ce sujet, en commission. Nous viendrons avec une proposition et les questions qui concernent l'urgence climatique nous préoccupent aussi, mais il est vrai que nous sommes dans une situation particulière et pour les moyens supplémentaires, il faudra que nous regardions comment nous les gérons. Je comprends chaque attente, ceux qui veulent que nous fassions attention aux postes pérennes que nous créons pour ne pas se charger plus et d'autres qui voient plutôt des investissements à faire pour répondre à l'urgence climatique. Tout cela nous incitera à chercher des solutions et des compromis, ce budget est déjà un budget de compromis et je vous remercie de l'accueil que vous lui avez fait.

J'espère que nous continuerons dans ce bon état d'esprit, étant entendu que la Municipalité partage ce qui a été exprimé par beaucoup d'entre vous, à savoir que la situation financière de la commune est préoccupante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Passage en revue de la brochure détaillée du budget chapitre par chapitre:****Chapitre 1**

Administration générale: pages 23 à 39  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Amendement de la COFIN**

De porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE amendement de la COFIN**

De porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;

**L'amendement est accepté par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention**

**Chapitre 2**

Finances: pages 39 à 44  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Amendement COFIN**

De porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, passage au vote de l'amendement.

**VOTE amendement COFIN**

De porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-

**L'amendement est accepté par 81 OUI, 0 NON et 0 abstention**

**Chapitre 3**

Domaines et bâtiments: pages 45 à 60  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Chapitre 4**

Travaux: pages 61 à 76  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Chapitre 5**

Instruction publique et cultes: pages 79 à 84  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Chapitre 6**

Police: pages 85 et 86  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Chapitre 7**

Sécurité sociale: pages 87 à 90  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Chapitre 8**

Services industriels: pages 91 à 92  
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme Laurence Sierro (PLR)**

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 29/2021 de la Municipalité du 15 octobre 2021 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2022,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. de porter le montant des charges relatives à la participation aux transports publics du compte 180.3517 de CHF 8'262'416.- à CHF 9'257'009.- ;

2. de porter le montant des recettes liées à la péréquation directe du compte 220.4521 actuellement de CHF 7'387'283.- à CHF 8'133'283.-

3. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2022.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 82 OUI.**

**6.6 sur le préavis 30/21 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. (Rapp. Mme Laurence Sierro);**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de plafond d'endettement municipal. Nous saluons une certaine prudence de la part de la Municipalité, qui peut, vous le conviendrez, contraster avec les montants proposés lors de la discussion similaire de la dernière législature.

Nous avons déposé, lors de la commission traitant du plafond d'endettement, un amendement accepté par la majorité de la commission: celui-ci proposait d'augmenter le plafond d'endettement de 195 à 210 millions.

Comme vous pouvez le constater, le plafond d'endettement initial a été calculé au travers d'une savante formule mathématique par le service des finances. Il permet de répondre au programme d'investissement municipal, ce à quoi on pouvait raisonnablement s'attendre.

Cependant, ce plafond d'endettement de 195 millions ne permet pas de faire face à l'imprévu. Celui-ci peut être de natures différentes: propositions municipales complémentaires, investissements exceptionnels en cas d'éboulement, d'inondation ou d'affaissement de route, ou simplement en cas de nouveaux projets. Cela ne laisse pas non plus de marge aux conseillères et conseillers qui pourraient proposer par voie de postulat des propositions qui nécessiteraient de débloquer des investissements.

L'endettement n'est pas le déficit. Il ne définit pas, à lui seul, l'état financier d'une commune. De plus, investir, c'est aussi rendre notre commune, notre ville et nos villages plus attractifs, c'est porter des projets pour la population. Quand on améliore la qualité de vie sur notre territoire, on lui prête aussi une meilleure attractivité, pour les visiteurs, le tissu associatif ou économique.

Notons au passage que Montreux dispose d'une dette brute par habitant particulièrement basse. Elle est 2 fois et demi plus basse qu'à Vevey, 1 fois et demi plus basse que Blonay.

Enfin, et pour finir, rappelons que le plafond d'endettement n'est pas un objectif à atteindre, mais une marge de manœuvre. Le groupe socialiste vous invite donc à soutenir les conclusions amendées du préavis municipal.

**M. Lionel Moyard (Verts)**

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues du Conseil Communal, Cher Public,

Le groupe des Vert-e-s montreusien-ne-s soutient le relèvement du plafond d'endettement tel qu'amendé en commission.

Nous avons espoir que cela apportera une marge de manœuvre raisonnable, de 15 millions en plus, à notre commune, afin de lui permettre de développer les projets en lien avec les défis qui ne vont pas manquer de se présenter à nous, d'ici à la fin de cette législature, en 2026.

En effet les dépenses déjà décidées durant l'ancienne législature, dont la rénovation du 2m2c, et les dépenses indispensables à voter pendant cette législature, comme l'extension du collège, porteront notre endettement à presque 195 millions.

De plus, les dégâts dus au changement climatique vont aller en augmentant et ne seront pas couverts par le budget ordinaire, et devront être assurés par voie de préavis. Une autre bonne raison pour nous accorder de la marge.

Enfin, n'oublions pas que, ce montant de 210 millions est aussi bien plus raisonnable que le montant proposé par le préavis 44 de 2016, qui voulait monter le plafond pour cette année, soit 5 ans plus tôt, à 280 millions. Et, notons pour terminer, qu'il n'est supérieur que de 30 millions au montant de 180 millions décidé par l'ancien conseil en 2016. C'est pourquoi le groupe des Vert-e-s vous propose d'accepter le plafond d'endettement tel qu'amendé en commission des finances.

#### M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'augmentation conséquente de l'endettement communal qu'autorise le préavis tel qu'amendé à la hausse par la majorité de la COFIN, inquiète au plus haut point le groupe PLR.

Nous sommes d'avis qu'une telle augmentation de notre dette serait principalement la conséquence d'une perte de maîtrise budgétaire. S'endetter à un tel niveau, au moment où l'inflation repart et au moment où les taux d'intérêts amorcent une remontée, n'est pas anodin pour les générations futures.

Nous sommes convaincus que le seul chemin praticable est de réduire nos dépenses. Dans ce but, le groupe PLR propose de travailler sur trois fronts au moins, plutôt que d'augmenter le plafond d'endettement:

1. Maîtriser les dépenses prévues dans les prochains budgets, en ciblant notamment les frais généraux qui ne débouchent pas sur des prestations aux citoyens,
2. Identifier les possibilités de désengagements et réaliser les actifs non essentiels aux missions communales,
3. Augmenter l'efficacité de l'administration grâce à des investissements rentables, par exemple dans la digitalisation de certaines opérations.

Tant que ces pistes n'auront pas été explorées entièrement, nous vous invitons, chers collègues, à refuser les amendements qui sont proposés par la majorité de la COFIN aujourd'hui.

#### Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que le groupe UDC a pris connaissance du rapport concernant le pré-

avis fixant les plafonds d'endettement et de cautionnement.

Comme il est bien stipulé dans le rapport, la Municipalité a opté pour une approche raisonnable des projets votés lors de la fin de la dernière législature et ne prévoit pas de projets d'envergure, à l'exception de l'extension du collège de Montreux-Est.

Le plafond d'endettement ne doit aucunement être augmenté. Les contribuables montreusiens doivent pouvoir faire confiance en «leur argentier», ils doivent être assurés qu'aucune dépense ne soit faite de manière irréfléchie et que les entrées d'argent soient également surveillées afin qu'il n'y ait aucune augmentation d'impôts. Une commune saine doit avoir la qualité d'une fourmi, créer où cela est possible, des réserves sans dépasser l'actuel plafond d'endettement, afin qu'en période difficile cette dernière puisse venir à l'aide où c'est nécessaire. La période que nous vivons actuellement nous en donne un très bon exemple. Il serait regrettable que notre commune joue à la cigale, chante et dépense sans penser aux générations futures.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC n'acceptera pas l'amendement proposant l'augmentation du plafond d'endettement de 15 millions, soit de passer de 195 Mio à 210 Mio et nous vous invitons à refuser cette augmentation.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre estime qu'il est important que nous restions prudents. Nous sommes opposés à l'augmentation du plafond d'endettement et nous nous étonnons, avec un petit sourire, qu'aujourd'hui, les collègues qui prônent régulièrement la décroissance, nous invitent à une croissance démesurée, dès lors restons raisonnables, prudents et fidèles à nos habitudes pour ce budget et disons non à cet amendement.

#### M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à cet amendement, évidemment la Municipalité lorsqu'elle vous a présenté un plafond d'endettement à 195 millions, a clairement indiqué son intention d'être prudente.

Cette intention va rester que l'amendement soit accepté ou pas. Notre plus grande préoccupation était surtout de ne pas aller plus bas que 195 millions, parce qu'à ce moment-là, nous prenions de très grands risques, par rapport aux projets en cours.

Dans le fond, maintenant, c'est une affaire qui concerne le Conseil communal, car c'est aussi votre marge de manœuvre que vous votez, c'est vous qui décidez si vous placez ce plafond à 195 millions ou à 210 millions. En tout cas, la Municipalité partage les préoccupations exprimées dans les deux camps, ceux qui s'inquiètent de la situation financière et de l'endettement et ceux qui s'inquiètent de la marge de manœuvre. Effectivement, nous pouvons nous poser des questions lorsque nous voyons l'été que nous avons vécu, avec les éboulements et les investissements qu'il a fallu faire dans les infrastructures, surtout dans les hauts de la commune. Je vous le redis, c'est, dans le fond, aussi votre marge de manœuvre que vous décidez et à ce titre-là, nous vous laissons faire le débat et prendre votre décision en votre âme et conscience.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements de la COFIN. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Mme Laurence Sierro (PLR)

##### Amendements de la COFIN

1. de fixer le plafond d'endettement à CHF 210 millions pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC;
2. de fixer le plafond de cautionnement à CHF 105 millions pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC.

**VOTE Les amendements sont acceptés par 43 OUI, 35 NON et 5 abstentions.**

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères collègues,

Nous voyons ce plafond d'endettement comme problématique. Effectivement, nous sommes à un tournant de société qui peut nécessiter, non seulement de réagir, mais également de se prémunir.

Un tournant Social: Les coûts du logement exposent sans que les salaires augmentent en conséquence, malgré la pression de productivité au travail.

Un tournant Climatique: Pour répondre ou se prémunir face aux extrêmes climatiques comme les sécheresses, les canicules, les inondations, certains investissements seront peut-être nécessaires.

Un tournant Economique: La décarbonation de l'économie va nécessiter des changements forts et peut-être des investissements publics.

Avoir une limitation telle que celle proposée par nos camarades du PS nous cantonne au strict minimum! Acheter par exemple Cité Centre serait alors hors de question, malgré les économies possibles avec une telle opération.

Je dépose cet amendement pour **relever le plafond d'endettement à 250 millions et de relever par conséquent le plafond de cautionnement à 125 millions**. C'est 40 millions de plus que ce qui est proposé. Une partie pensée pour un projet similaire à l'achat de Cité Centre. Une partie pour pouvoir avoir des projets d'investissements locaux, climatiques et sociaux.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Talon

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je répète simplement, Mesdames et Messieurs, voici la décroissance.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je suis en train de me demander si je ne vais pas carrément m'abstenir sur ce plafond maintenant que l'amendement est passé, mais si celui pour un plafond d'endettement à 250 millions passe, c'est sûr que je le refuserai.

#### M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous savez que je suis un peu à cheval sur la procédure, en fait nous aurions dû avoir connaissance de cet amendement avant de voter l'amendement précédent, car il s'agit d'un sous amendement.

Nous aurions dû le voter avant l'amendement que nous venons de voter. Parce que dans ce cas-là, si nous votons cet amendement, je peux moi-même revenir après le vote avec un amendement pour réduire le plafond d'endettement à, par exemple, 170 millions.

Nous aurions dû procéder autrement, ceci-dit, cela ne remet pas forcément en cause la discussion, mais il s'agit d'un sous-amendement qui aurait dû être voté avant l'amendement.

#### M. le Président

Je suis désolé M. Giuliano, mais je fais voter l'amendement en fonction du moment où il m'a été donné par M. Talon.

#### M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, mais simplement en ayant pris connaissance de cet amendement, vous auriez dû le considérer comme un sous-amendement et le faire voter avant l'amendement principal, parce que c'est un amendement qui tend à modifier un amendement. Admettons que nous votions l'amendement de M. Talon et que ce dernier soit accepté, selon la procédure qui a été mise en place, je pourrais moi-même revenir avec un nouvel amendement, l'écrire et vous l'amener, dans ce cas-là, nous voterions à nouveau et nous ferions une sorte d'enchère au plafond d'endettement, ce qui n'est pas vraiment souhaitable en termes de démocratie.

#### M. le Président

Je comprends bien, mais vu la façon dont cela s'est passé, il est un peu difficile de revenir en arrière maintenant.

#### VOTE amendement de M. Talon

- de relever le plafond d'endettement à 250 millions et de relever, par conséquent, le plafond de cautionnement à 125 millions

#### L'amendement est refusé par 43 NON, 18 OUI et 22 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est par 6 oui et 5 non que la CoFin vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions amendées suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 30/2021 de la Municipalité du 15 octobre 2021 au Conseil communal relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- de fixer le plafond d'endettement à **CHF**

**210 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC;

- de fixer le plafond de cautionnement à **CHF 105 millions** pour la législature 2021-2026, sous réserve de l'article 143 LC.

#### Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 50 OUI, 27 NON et 6 abstentions

#### 6.7 sur le préavis 31/21 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. M. Quentin Talon);

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le rapport, il est inscrit «*La Municipalité indique que l'usage est de ne pas détailler les modèles de véhicules. Trois modèles sont déjà préchoisis mais gardés secrets.*» J'aurais voulu savoir techniquement pourquoi ces modèles sont-ils secrets?

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas un secret, nous avons une idée du gabarit et du type de véhicule que nous allons choisir, mais au niveau de la marque, pour certains véhicules en fonction des offres que nous allons demander, il se peut que nous ayons une bonne surprise, raison pour laquelle nous ne pouvons pas partir sur un prérequis, parce qu'au final nous pouvons avoir un meilleur modèle qui nous est proposé.

#### M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe des Vert.e.s, en commun avec le groupe Décroissance alternative, souhaite déposer un amendement.

Nous sommes heureux de constater l'évolution positive de ce préavis par rapport aux précédents, la volonté d'acquisition d'un véhicule électrique et le choix d'un ou deux véhicules plus petits et plus économes nous semble être un choix judicieux en terme écologique et pour le confort d'utilisation du personnel.

Par contre, le choix d'un véhicule hybride n'est pour nous pas le bon. En effet les véhicules hybrides sont présentés par l'ATE comme associant les désavantages de l'électrique et du thermique. Leur gros coût carbone, à la fabrication, est très difficile, voire impossible à compenser à l'utilisation, surtout au vu du remplacement à kilométrage faible des véhicules de la commune.

Quant au renouvellement de ces véhicules, il nous semble pour certains, prématurés, en effet la camionnette devant être remplacée par un modèle électrique n'a atteint que 60'000 km et a moins de 10 ans.

De plus, l'entretien des véhicules a un impact bénéfique local réel et est générateur d'emplois. Il nous semble, au final, bien plus judicieux, du point de vue écologique que le changement prématuré des véhicules pour des raisons de coûts d'entretien qui augmentent.

Pour ces raisons, nous proposons un amendement qui accepte le renouvellement du véhicule pour la section forêts et celui pour la voirie, malgré l'absence de choix de véhicules électriques pour ces derniers. Mais nous refusons les montants pour le 4x4 hybride et le camion électrique pour les parcs et jardins.

C'est pour cela que nous souhaitons modifier les conclusions:

Point 1 des conclusions: d'autoriser la Municipalité à renouveler (4) **2** véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis;

Point 2 des conclusions: de lui allouer, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 245'000.- **142'000.-** au maximum;

Et nous invitons la Municipalité à mieux prendre en compte l'urgence climatique et l'emploi local pour ses prochains préavis en décidant de faire durer ces véhicules plus longtemps.

M. le Président ouvre la discussion du l'amendement.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le respect démocratique du fonctionnement de notre Conseil, je regrette que cet amendement tombe maintenant, car les conseillers n'ont pas eu la possibilité d'évoquer tous ces points lors des séances de groupe et il me semble que cela n'apparaît pas dans le rapport. Si nous faisons un amendement, c'est par rapport à un point qui a été discuté en commission ou qu'il y a un élément nouveau qui fait que nous devrions reprendre position. Dans ce sens, je vous invite à refuser l'amendement.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

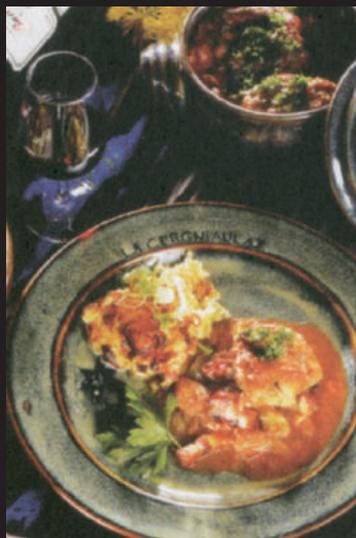
J'abonde dans le sens de mon préopinant, ce qui me dérange c'est que l'amendement nous dit ce qu'il ne faut pas prendre comme véhicule, mais il n'y a aucune proposition pour dire ce qu'il faudrait prendre. Comme il n'y a pas de contre-proposition, je le refuserai.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

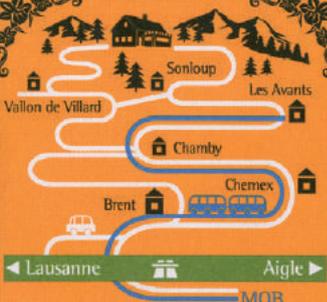
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

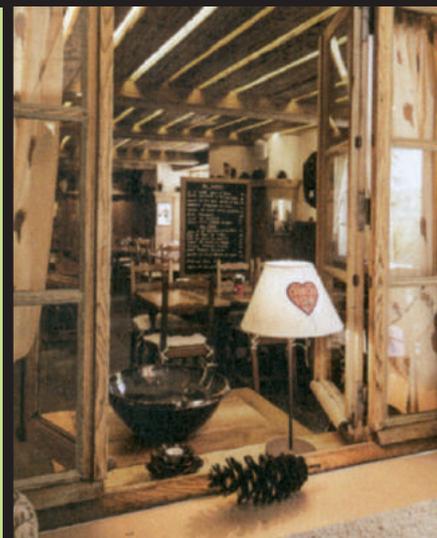
Le groupe Montreux Libre a également discuté de la possibilité de faire un renouvellement exclusivement avec des véhicules électriques. Nous avons pris connaissance du dossier, évalué les possibilités techniques avec nos connaissances et nous sommes arrivés à la conclusion que la proposition de la Municipalité, au moins pour cette année et peut-être encore quelques années, est le bon choix. Je pense que la situation sera différente dans 3 ou 4 ans, mais cette année, ce choix est correct, c'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

Entre lac et montagne, le restaurant  
**La Cergniaulaz** vous attend pour de nouvelles  
aventures gustatives  
**Ouverture le 8 avril**



  
**LA CERGNIAULAZ**  
restaurant à 1300 m  
dans un cadre authentique  
saveurs du terroir  
fraîcheur du marché  
Découvrez nos spécialités  
sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)

  
Claudia & Christian Mathey  
Auberge de la Cergniaulaz  
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux  
1833 Les Avants - Montreux  
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83  
[info@lacergniaulaz.ch](mailto:info@lacergniaulaz.ch)  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)  
Fermé lundi & mardi





**Optic 2000**

Une nouvelle vision de la vie

**Offerte mais  
chère à vos yeux.**

**MONTURE  
OFFERTE\***

\* Voir conditions en magasin

**Optic 2000 Montreux**

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux - Tél: 021 963 29 29

[services@optic2000montreux.ch](mailto:services@optic2000montreux.ch)

**M. Lionel Moyard (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Luder, ce que nous proposons c'est de garder les véhicules actuels, car ils n'ont pas un kilométrage très élevé et ils peuvent continuer à être entretenus. Cela nous semble plus écologique que de racheter des véhicules neufs, ce qui va pousser à la consommation.

Quant à M. Hess, je dirais que tous ces points ont été discutés pendant la commission, nous n'avons pas proposé d'amendement à ce moment-là et je regrette que dans le rapport cela ne figure pas assez clairement.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour avoir présidé une de ces commissions pour le renouvellement de véhicules, ce qui est presque devenu traditionnel, puisqu'il y a presque un préavis par année, je peux vous garantir que j'étais le premier à me dire que nous changeons ces véhicules trop vite. Je me demandais si tout avait été pris en compte, le kilométrage, l'usure, l'âge et si c'était juste pour les changer, mais il s'est avéré que plusieurs véhicules avaient été utilisés trop longtemps et commençaient à coûter plus cher que ce que nous sommes en droit d'attendre. La commune, sur ce point-là, ne me semble pas être la première à dépenser pour rien.

Je me rappelle du préavis qui traitait de l'achat d'un nouvel élévateur pour que la commune puisse faire la maintenance de certains véhicules qui ne passaient plus sur l'ancien. La commune fait vraiment tout ce qu'elle peut pour limiter les frais et la maintenance de ses véhicules. Je reste sur mon idée de refuser cet amendement.

**Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de rappeler que si le service des espaces publics nécessite un important parc de véhicules, c'est en raison des missions et des prestations attendues par les citoyennes et les citoyens de notre commune. Je vais en développer quelques-unes et je m'excuse d'ores et déjà si mon intervention va être un peu longue.

Les véhicules du service doivent pouvoir être aptes à être utilisés dans toutes les conditions météorologiques, notamment hivernales. Durant 6 mois de l'année les cadres des sections réalisent le contrôle des conditions routières deux fois par jour au moins, de nuit et en fin de journée, entre novembre et avril.

Ils sillonnent 2 fois par jour, 7 jours sur 7, pendant environ 2 heures Orgevaux, Glion, Caux, Montreux, Chernex, Sonzier, Vallon de Villars, Adversant, les Avants, la route des Avants sur Glion et les hautes de Caux.

Les conditions routières sont analysées afin que les phases d'engagement du personnel du service soient adaptées à la situation d'enneigement ou de verglas. C'est suite à cette étude minutieuse du terrain que sont déclenchées les différentes phases de déneigement qui sont au nombre de 4.

En cas de neige jusqu'au bord du lac, 100 personnes, dont 90 personnes du Service des

espaces publics (SEP) et 14 véhicules, dont 10 véhicules du SEP sont engagés. Le Service des espaces publics a en charge 100km de routes et plusieurs dizaines de kilomètres de trottoirs et de chemins pédestres.

Pour analyser le renouvellement ou non d'un véhicule communal, le nombre de kilomètres n'est pas l'élément le plus représentatif, contrairement aux véhicules privés.

Leur usage est destiné à un périmètre limité, néanmoins l'usure est très importante. La circulation urbaine dense avec des arrêts fréquents ne sont pas favorables à la mécanique des véhicules.

Ces derniers doivent être analysés en tant que véhicule public avec un besoin de fiabilité très élevé, car une panne peut avoir d'importantes conséquences sur la sécurité de la population. Le renouvellement de cette flotte doit donc s'effectuer de manière plus régulière que les véhicules privés. Le temps idéal de reprise est également réfléchi afin que la vente intervienne au meilleur moment et permette de limiter les coûts d'entretien.

Au vu de ce qui précède, les véhicules doivent donc répondre aux besoins spécifiques du service, à savoir:

- Aptitude à rouler en toute sécurité en toutes conditions météorologiques;
- Fiabilité de la prestation du véhicule.

Le devoir d'exemplarité semble également un point à relever pour la réflexion actuelle. La commune doit pouvoir montrer les bonnes pratiques aux citoyens. En ce sens, les véhicules électriques sont une évidence.

Vous faites allusions aux recommandations de l'ATE, alors nous les avons également parcourues et selon l'ATE (Association Transport et Environnement), un véhicule électrique est particulièrement efficace dans les localités et en cas d'arrêts fréquents, ce qui est le cas pour la camionnette proposée. De plus, toujours selon l'ATE, les véhicules électriques sont plus économiques à l'utilisation.

La voiture dédiée à l'adjoint au chef de service des espaces verts doit donc remplir les critères mentionnés précédemment. Il faut savoir que ce cadre fait partie du piquet du déneigement et doit donc pouvoir intervenir à tout moment sur l'ensemble du territoire de la commune. Pour la voiture actuelle, les frais 2019 et 2020 sont conséquents, car ils se sont élevés à environ CHF 5'500.-. Par ailleurs, la voiture proposée n'est pas considérée comme un SUV par l'ATE mais comme un 4x4. Cette fonction est d'ailleurs pertinente par rapport à ses futures missions sur les hauts de la commune.

Concernant la nouvelle camionnette, plus d'une 50ème de villes de Romandie ont acquis un véhicule de cette marque. Ainsi, il semble que Montreux ne soit pas la seule commune à avoir compris ses qualités.

Pour la camionnette actuelle, nous proposons de la remplacer avant que les frais ne deviennent trop conséquents. Et selon notre analyse, après 8 ans c'est le bon moment. Les avantages de cette camionnette électrique sont les suivants:

- Véhicule silencieux. Etant donné que ce véhicule est souvent dans des lieux fréquentés (plage du Pierrier, les quais, ...), dès 5-6h du matin et le dimanche vers les habitations, il paraît pertinent qu'il soit électrique.

- Pont basculant. Indispensable pour le ramassage et l'acheminement des déchets verts et urbains.

- Gabarit réduit. Une nécessité pour les passages exigus et l'accès au garage dans les différents sites des espaces verts.

Par conséquent, la Municipalité vous propose de refuser l'amendement et de conserver le préavis tel quel.

**M. Lionel Moyard (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le choix de la camionnette électrique nous semble être un très bon choix de véhicule, par contre cela nous semble trop prématuré de changer le véhicule actuel, même si on nous dit qu'il y a beaucoup d'usure, il n'a que 60'000 kilomètres au compteur, moins de 10 ans et si nous regardons le détail des frais d'entretien, ils restent tout à fait raisonnables. Quant au choix du véhicule 4x4, non SUV, c'est un véhicule hybride et notre grande crainte c'est qu'il pose des problèmes mécaniques complexes, étant donné que ce véhicule roulera beaucoup et qu'il y aura beaucoup d'usure, ce que nous pouvons déjà constater avec le véhicule actuel qui doit être remplacé et qui roule au gaz. Ce genre de véhicules compliqués ne nous semble vraiment pas être un bon choix et il risque de coûter très cher à la commune.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme le groupe décroissance vient de nous augmenter le budget, je vais me permettre de refuser cet amendement pour que nous puissions acheter ces 4 nouveaux véhicules.

**M. le Président**

M. Hunziker, c'est plutôt le groupe socialiste qui a augmenté le budget.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec mon collègue M. Luder, à l'époque où nous étions nouveaux, nous avons été membres de la même commission, lors de laquelle nous voulions garder ces véhicules pour les utiliser le plus longtemps possible, il nous semblait également qu'il y avait peu de kilomètres, etc...

Nous avons tous les deux dû apprendre et je pense que nous avons compris qu'il y avait une certaine sagesse dans la gestion du parc véhicules qui est fait de manière raisonnable. N'oublions pas que ces véhicules ne seront pas jetés, mais vendus au prix du marché et leurs nouveaux propriétaires vont certainement s'en occuper et avoir des investissements moins importants que si la commune devait le faire pour assurer la fiabilité de ces véhicules.

Je pense qu'il est sage de suivre la proposition de la Municipalité. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**VOTE amendement de M. Moyard**

Point 1 des conclusions: d'autoriser la Municipalité à renouveler (4) 2 véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis;

Point 2 des conclusions: de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 245'000.- 142'000.- au maximum;

**L'amendement est refusé par 57 NON, 19 OUI et 6 abstentions.**

**M. Quentin Talon (DA)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 31/2021 de la Municipalité du 10 novembre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum pour le renouvellement de 4 véhicules et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport,

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 4 véhicules et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de collecte, comme décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 245'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9146;
6. d'amorcer les véhicules au rythme usuel par les comptes de fonctionnement 325.3313, 430.3313 et 440.3313;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 11 NON, 7 abstentions**

**6.9 sur le préavis 32/21 relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Pierre-André Spahn).**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Pierre-André Spahn (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une erreur de plume dans le rapport, nous sommes deux membres au Fonds Culturel et il est indiqué 3 votes, le suppléant a voté alors qu'il n'avait pas le droit de vote, ce qui ne change rien au résultat.

**M. Christian FÜRST (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour préciser, j'étais présent, mais je vous informe que je n'ai pas pris part au vote.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En toute logique, pour croiser avec mon intervention sur la CIEHL, concernant la participation des communes, pour les petites communes nous parlons de CHF 47.-, je m'étonne que cette somme reste également année après année entre CHF 46.- et 48.- et qu'elle ne soit pas diminuée, à chaque fois, au minimum pour soulager les petites communes?

**M. Pierre-André Spahn (PLR)**

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

1. d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, moins 3 abstentions**

## 7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

**7.1 No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Date de la commission: mardi 21 décembre 2021, à 19 h. 30, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);**

Présidence (SOC): M. Nicolas Büchler

Membres: Mme Elisabeth Wermelinger, MM. Yanick Hess, Dominik Hunziker, Pierre Loup, Florian Manzini, Olivier Mark, Roland Rimaz, Omar Soydan, Frédéric Willemin

**M. Florian Manzini (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La majorité du groupe des Vert.e.s se montre globalement satisfaite de la nouvelle version du projet de l'extension de Montreux-Est. Nous remarquons tout particulièrement que ce nouveau bâtiment sera exemplaire d'un point de vue énergétique et environnemental et nous nous en réjouissons.

Cependant, le fait que le préavis ne traite plus que du bâtiment en tant que tel nous laisse un peu sur notre faim, notamment par rapport aux questions de mobilité. L'ancien projet, que la majorité de notre groupe avait soutenu, avait le bon goût d'entamer une réflexion globale, en supprimant les places de stationnement jouxtant le parc de la stèle et en créant une zone de dépose-minute. Nous déplorons également le fait qu'aucun parc à vélos n'ait été prévu dans les plans des aménagements extérieurs.

Nous espérons donc que la municipalité reviendra au plus vite avec un plan de mobilité en cas d'acceptation de ce préavis par le conseil.

Merci pour votre attention.

**M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je voudrais vous parler avec grande sincérité car je suis profondément affligé de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ayant lu et relu le préavis de la Municipalité et la lettre de l'Association pour la sauvegarde du secteur de Vernex, j'éprouve une sorte de malaise, de désenchantement: comment un projet concernant les écoles, la formation, l'encadrement des élèves, un projet d'utilité publique, peut-il susciter autant d'oppositions, de méfiance, de rancœurs? A Montreux nous sommes fiers du quartier des écoles de la Rue de la Gare: il est situé près de la gare, au cœur d'une agglomération de forte densité de population, il consiste en une communauté vivante qui a 150 ans d'âge (le Collège de Montreux a été fondé en 1872), il est conforme aux dispositions cantonales et fédérales en matière d'infrastructures et de programmes d'enseignement. L'EPSME a été agrandi et modernisé au fil des années mais actuellement il y a un manque de salles de classe qui nécessite l'installation de plusieurs classes dans des containers qui ne peuvent revêtir qu'un caractère provisoire. Dès ce moment nous devrions être unis et déterminés à consentir l'effort financier qu'il faut pour adapter nos écoles à une nouvelle situation démographique et à l'analyse des besoins scolaires au centre de Montreux que nous rappelle le document placé en annexe du présent préavis.

Or une association s'est créée "pour la sauvegarde du secteur de Vernex" qui se présente comme un mouvement d'opposition citoyenne "déterminé à aller jusqu'au bout". Au bout de quoi, je vous le demande. Au début, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une protestation comme celle des gilets jaunes qui traduisait un malaise social qui peut être parfaitement légitime. En fait il s'agit d'une sorte de fédération d'associations existantes qui déplorent de ne pas avoir été consultées lors de l'élaboration du projet. Ce sont plutôt des gilets de velours avec des boutons nacrés, qui dénoncent des lacunes qui ont entaché selon eux le processus démocratique.

Dans cette situation, il faut agir avec discernement, il faut faire preuve de beaucoup de patience, il faut mieux connaître ces opposants, les amener à approfondir leurs objections et à les placer dans un contexte plus large d'intérêt public et de ses des responsabilités. Pour cela, il est nécessaire que le directeur de l'EPSME s'engage personnellement, qu'il mouille son maillot, pour rappeler l'urgence de la situation. Il est nécessaire que la Municipalité et les chefs de service montent au front et ne craignent pas les retours de manivelles. Il faut souligner que ce projet remonte à plusieurs années, qu'il a été porté par l'ancien syndic de Montreux Laurent Wehrli et par sa majorité, qu'il a été l'objet de décisions de notre autorité qui ont clairement des incidences financières. Lorsque survient un front de refus, il est nécessaire de constituer un front de soutien, avec les élèves et leurs parents, avec les enseignants, avec la Commission scolaire, du moins ce qu'il en reste, avec les associations de villages et de quartiers, avec toutes les personnes attachées à la formation de notre jeunesse. C'est ingrat d'agir contre des intérêts particuliers au nom de l'intérêt du plu grand nombre, mais nous n'avons pas le choix, d'autant plus dans une société en proie à des fractures où les certitudes se heurtent les unes contre les autres.

En conclusion, j'en appelle, mes chers collègues, à votre sens des responsabilités, à votre courage et votre faculté de réflexion. Ce projet mérite notre engagement. Et nous

devrons faire preuve de psychologie envers les opposants, qui ne sont pas tous des enfants de chœur.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans un tout autre registre, je demande aux membres de la commission de venir vers moi à la fin de la séance, nous avons des questions à régler ensemble.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 7.2 No 34/2021 relatif à l'adoption des zones réservées. (Date des séances de commission: mercredi 12 et jeudi 13 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence (UDC): M. Tal Luder

Membres: Mmes Antoinette Loup, Elisabeth Wermelinger, MM. Gaëtan Cousin, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Olivier Müller, Romain Pilloud, Samuel Roch

### M. le Président

Je souhaite donner une information pour ce Conseil, l'administration générale m'a informé que de nouveaux documents en lien avec ce préavis, ont été rajoutés sur le site du Conseil.

M. le Président ouvre la discussion.

### Mme Susanne Lauber-Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

N'ayant pas pu prendre connaissance de ces documents, je vais développer mes demandes en 4 points:

1. nous souhaitons que les commissaires reçoivent le plan des zones réservées en grand format. Ce plan est en vente pour 20 francs et il est incontournable que les commissaires disposent de cet outil de travail, car il sera impossible de travailler sur le format actuel.
2. nous avons reçu les règlements, mais il nous faut aussi le rapport OAT article 47, nous pouvons l'imprimer sur internet, mais je pense qu'il serait agréable que les commissaires le reçoivent et le lise puisqu'il est très important.
3. le groupe Montreux Libre était extrêmement étonné que la Municipalité ne nous remette que les procès-verbaux des séances de conciliation entre la Municipalité et les opposants, mais pas le texte des oppositions, comment peut-on s'attendre à ce que ce Conseil prenne une décision si importante en l'absence de toutes informations et de toute transparence?

L'ensemble des textes des opposants doivent être mis à disposition des commissaires.

4. il en découle pour Montreux, qu'il est impératif que la commission entende les opposants, comme cela a été le cas pour le traitement du PGA. C'est également une question de respect envers les personnes, qui sont quand même souvent gravement

atteintes dans leur droit, que nous les entendions.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les documents qui ont été intégrés sur le site et dont parlait votre président, il s'agit de l'ensemble des oppositions, il y a eu une confusion entre le service de l'urbanisme et l'administration générale, nous avons clarifié cela et vous pouvez maintenant trouver et télécharger sur le site l'ensemble des oppositions, ainsi qu'un plan en format PDF.

Nous imprimerons volontiers les documents demandés par Mme Lauber Fürst pour les commissaires.

Par ailleurs, concernant le fait de recevoir les opposants ou pas, j'estime utile que nous en parlions en commission. Je vous rappelle que les nouvelles procédures attribuent ce rôle revient à la Municipalité et c'est pour cela, comme vous l'avez lu dans le rapport, que tous les opposants qui ont souhaité en bénéficiant, ont eu le droit à une tentative de conciliation avec une délégation municipale. La procédure est prévue ainsi et nous évoquerons ce point en commission, car il n'est pas utile ce soir, d'avoir un débat à la fois juridique et d'opportunité. La commission s'organiserait comme elle l'entend.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je tiens à saluer la Municipalité d'avoir mis à disposition, sur le site du conseil, l'entier des oppositions. Cela me semble pertinent, au nom de la transparence, de l'information et de la complétude du dossier, même si, évidemment, nous devons toujours garder à l'esprit que nous ne sommes que des miliciens. Je ne suis, en effet, pas certain que l'ensemble des conseillères et conseillers prendra le temps de lire attentivement les 343 pages d'oppositions mise à disposition. Ceci étant dit, je regrette tout de même que le préavis ne propose pas, comme c'était le cas par le passé, de résumés succincts pour chaque opposition, mais j'ose imaginer que cela sera fait lors de la séance de commission.

J'avais deux souhaits, l'avantage dans le fait que Mme Lauber Fürst m'ait précédé, c'est que cela prendra moins de temps avec elle qu'avec moi.

1. Je souhaite aussi le rapport 47 OAT
2. Je pense aussi que les conseillères et conseillers devraient avoir le plan des zones réservées en format papier, à l'échelle, en tout cas les commissaires et au minimum ceux qui ont fait la demande. Cela me semble très important, c'est quand même ce plan-là que nous approuvons, dans ce règlement.

Sur le fond du préavis, il me semble important de souligner que le plan des zones réservées présenté ici est un bricolage juridique pour tenter de sauver ce qui peut l'être, suite à l'annulation du PGA par le tribunal fédéral. C'est un bricolage certes, mais un bricolage, d'abord tout à fait légal et ensuite absolument nécessaire pour l'aménagement du territoire de notre commune. En effet, ce plan constitue une solution temporaire pour pouvoir encore planter des clous sur le territoire montreuisien,

çà et là, sans tout bloquer jusqu'à ce qu'on ait un PACom enfin valable.

Dès lors, même si une ou deux séances ne seraient effectivement pas suffisantes pour traiter valablement et sérieusement 78 oppositions, si nous étions dans le cadre du futur PACom, il me semble que dans le cas du présent plan des zones réservées, le fait de vouloir avancer rapidement, c'est-à-dire d'adopter le plan tel que présenté sans traîner en longueur, est d'un intérêt public majeur et prépondérant pour les montreuisiennes et les montreusiens et j'invite les commissaires à garder ceci à l'esprit lors de la commission.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur d'être le premier membre désigné pour cette commission très importante. J'aimerais que tous les commissaires qui ont une demande spéciale, ou souhaitent d'autres documents qui n'auraient pas été demandés, prennent contact avec moi avant l'année prochaine et que nous préparions au mieux cette séance. Maintenant, je demande d'ores et déjà, même si je vais me mettre à la recherche par moi-même d'une secrétaire pour la prise de notes, si l'Administration générale peut nous fournir une secrétaire pour ces séances, ce qui serait très appréciable. Pour ma part je vais m'adresser à Mme Wagner, mais je ne sais pas si elle sera disponible, car je pense que, pour mener à bien cette mission, il faudra vraiment pouvoir coordonner sereinement ce genre de commission. Ensuite, je me demande s'il ne serait pas possible, Mme Grec pourra peut-être me répondre par rapport aux dispositions COVID, de siéger dans cette salle de l'Aula, afin de pouvoir projeter le plan des zones en supplément d'un tirage grand format?

### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais que les conseillères et conseillers déclarent leur intérêt sur le sujet comme le requière le règlement.

### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une question concernant la remarque de M. Talon, il demande à ce que les conseillers, qui seront membres de la commission déclarent, leurs intérêts ou à chaque conseiller qui est propriétaire?

### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble, dans le règlement du Conseil communal que vous avez sous les yeux, que c'est pour toute discussion plénière sur le sujet. Mais j'imagine que cela va m'être confirmé.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les plans généraux d'affectations, PACom ou plan de zones réservées, qui est un plan général d'affectation, je m'adresse à M.

Talon, comme il est nouveau, en l'invitant à relire mon intervention concernant la récusation (car c'est de cela qu'il s'agit), que j'avais faite en octobre 2019 ou 2018. Ma prise de parole est assez complète et il trouvera la référence de la CDAP, qui mentionne bien les limites des conflits d'intérêts dans un plan général d'affectation.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je veux attirer l'attention du Conseil sur l'intervention de l'époque de M. Müller, je crois me souvenir que j'étais intervenue à l'époque pour dire qu'il serait très utile d'avoir un document clair, pour que tous les conseillers sachent à quoi s'attendre. Par exemple, si un membre de ma famille fait une opposition, est-ce que je suis en conflit d'intérêts etc... pour que tout le monde connaisse les règles du jeu. Quand nous devons nous récuser, je pense qu'il est très important que nous évitions ce genre de conflits qui pourraient être assez toxiques pour cette commission, sachant que tout le monde est de bonne volonté. Je ne sais pas qui pourrait créer un tel document, mais cela nous permettrait de jouer la transparence.

#### M. le Président

Madame Lauber Fürst, je pense que ce sera à la commission de statuer sur ce point lors de sa première séance.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si vous allez sur le site du Canton, il y a aide-mémoire pour les autorités communales et il y a une page « récusation » qui précise les spécificités dans le cadre des plans d'affectations. Evidemment que chaque personne ayant déposé une opposition ne pourra pas voter sur cette dernière et sur toutes les oppositions considérées comme semblables. Je me réjouis d'avoir ce débat en commission sur la notion de semblable. Toujours est-il, Monsieur le Président que ce document existe, avec une foire aux questions qui permettra peut-être à chacune et chacun de savoir s'il doit se récuser ou simplement annoncer son conflit d'intérêts.

Je vous laisse le soin de décider si cela doit d'ores et déjà être fait ce soir ou lors du vote de ce préavis.

Je me permets de préciser, car certains se posent peut-être la question, que si la Municipalité a déjà planifié deux séances, la commission aura le droit de choisir si elle estime qu'il en faut plus, mais il ne nous semblait pas correct de planifier en avance plusieurs séances, au risque de contraindre certains commissaires à ne pas pouvoir siéger.

#### M. le Président

Cette problématique du conflit d'intérêts avait déjà été évoquée lors de l'élaboration du dernier PGA de 2017, je pense que cette commission pourrait réfléchir à la manière

dont la commission PGA avait fonctionné à l'époque, étant donné que tous les commissaires désignés ne sont pas présents ce soir, je laisse le soin à la commission de juger s'il y a un conflit d'intérêts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 8. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller: «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen termes». (Date de la commission: lundi 10 janvier 2022, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).**

Présidence (SOC): M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Stanislava Pampurik, Laetitia Sivis, MM. Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Pierre Loup, Olivier Müller, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Je salue l'énorme travail réalisé par la Municipalité et également par le bureau in Situ SA figurant avec son rapport réalisé en automne 2017.

Le rapport regroupe 3 aspects, et en vue de la commission à laquelle je participerais, permettez-moi brièvement d'orienter déjà sur des points que je soulèverais.

Si je me réjouis des investissements proposés pour les places de jeux de Glion, des Avants et de Caux, je suis en revanche plutôt dubitatif sur le fait de vouloir réaliser une belle et grande place de jeux au parc du Basset. L'endroit, coincé entre la route cantonale et le lac, ne me semble pas forcément le plus approprié pour cela, j'invite les commissaires à se rendre sur place pour se faire une idée.

Ensuite, concernant le fait que ce préavis réponde à mon postulat, le rapport in-situ de 2017 répond sans nul doute à l'aspect sécurité, et je relève au passage que 41% de nos places de jeux communales ne sont pas aux normes.

Concernant l'opportunité de rendre les places de jeux plus conviviales et attractives, les conclusions du rapport in-situ concernant chaque place de jeu reflètent à mon sens plus un courant de pensée positive plutôt qu'une réalité évidente et largement relayée par les premiers intéressés, nos enfants: les places de jeux montreusiennes ne font pas rêver et le préavis ne contient pas assez d'éléments concrets me permettant d'espérer que cela change.

Je me réjouis d'aborder ces points en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

**9.1 Motion de M. Tal Luder intitulée «Pour une refonte du règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité».**

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion demande à la Municipalité de présenter un nouveau projet de règlement sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la municipalité dans un délai de 2 ans. L'argumentaire contenu dans le rapport de la commission concernant la proposition retirée de modification du règlement de M. Tal Luder, intitulé «Règlement rédigé - Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux» peut être consulté pour comprendre le contexte de cette motion qui y donne suite, ainsi que cela avait été annoncé lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2021. (réf.: page 36 du PV du 10 novembre 2021).

Rapport réf. :

<https://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5869>

Après que ce conseil aura validé la recevabilité et aura discuté de la teneur de cette motion, je propose qu'elle soit directement renvoyée à la municipalité sans passer par une commission ad hoc ainsi que le dispose l'article 104 lettre b) de notre règlement.

M. le Président ouvre la discussion.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole pour vous lire les deux derniers paragraphes du rapport de la commission dans laquelle j'ai siégé, pour le règlement rédigé que j'ai retiré, afin que vous compreniez la suite des opérations « Un commissaire relève que ça le gêne de voter une proposition qui n'est pas une simple motion. Il fait une suggestion pour faire avancer les choses. Suite aux propos de la Municipalité tenus en séance, on comprend qu'une proposition tend à venir. Il suggère de retirer la proposition de modification de règlement et de revenir au prochain conseil communal avec une motion, qui reprend les conclusions du rapport de commission, avec renvoi direct en Municipalité. La motion peut être déposée soit par le proposant ou la commission.

Sur ces propos, M. Luder décide de conserver sa proposition afin quelle soit votée par la commission. Il propose de retirer son texte au prochain conseil communal et de déposer une motion avec renvoi directement municipalité, qui reprendra l'argumentaire de ce rapport.»

Vous avez pu lire mes mails, je m'excuse si je vous ai «noyés» avec trois salves de messages, mais je voulais faire participer collégialement tous les membres. J'ai reçu la remarque de quelqu'un qui m'a dit ne pas vouloir être contacté directement et de passer par son chef de groupe.

Pourquoi ai-je envoyé un message à tous, c'est parce que je considère que tout le Conseil est concerné, je vais vous lire l'un des articles sacrés que j'apprécie beaucoup et qui vous concerne vous est moi, il s'agit de l'article 100 de notre règlement:

«Art. 100 Droit d'initiative  
Le droit d'initiative appartient à tout membre  
du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.»

C'est notre outil principal, un droit d'initiative illimité de déposer et de proposer. Ensuite je voudrais vous rappeler que vous faites tous partie des autorités de cette commune. Nous avons été installés au mois de juin et nous sommes une des autorités, vous tous, vous faites partie des élus de l'autorité de la commune, l'autre autorité étant la Municipalité. Je considère que le Conseil doit être proactif face aux citoyens, pour faire mieux que seulement attendre une proposition de la part de la Municipalité. Ce n'est pas une question de méfiance, ni de compétence, mais nous pouvons démarrer le processus nous-mêmes en tant que Conseil actif et ainsi donner un signal aux contribuables et aux citoyens, comme quoi nous ne sommes pas passifs, mais que nous prenons en main notre avenir financier.

Je vous rappelle que les rentes actuelles coûtent déjà plus de CHF 900'000, cela a été indiqué dans le budget. M. Neukomm, Municipal sortant, aura droit à sa rente dès cette année et nous passerons à plus de CHF 900'000 et que dans un ou deux ans, M. Wehrli aura droit à la sienne et nous serons arrivés à 1 million par année.

1 million, c'est ce que nous coûtera par exemple, le 2m2c pendant 20 ans. Pour la commune nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes plus à 1 million près, tout argent compte et c'est pour cela que je vous propose de soutenir cette motion qui ne fait que suivre ce que vous m'avez recommandé. Je vous ai écouté et j'espère que vous me rendrez la pareille. Je vous remercie.

### M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été en effet surpris de cette salve de message et, pour ma part, j'ai pris la peine de ne pas répondre. En finalité si des collègues de cette noble assemblée ont répondu, je n'ai pas vu ces réponses et je n'ai pas assisté à la discussion initiée par notre collègue M. Luder, au fond cette démarche, sous cette forme, fait preuve d'une opacité déplaisante et je la regrette.

J'ai dit ce que j'avais envie de vous dire et j'espère que nous avons bientôt fini notre séance, car elle commence à devenir longue.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant la proposition de M. Luder, je suis un peu perdu, oui il y a le droit d'initiative des Conseillers communaux, mais quand il s'agit d'un règlement, j'ai étudié la question avec la commission d'aménagement du territoire, il y a deux solutions:

- soit on propose une motion chargeant la Municipalité de présenter un projet de règlement, ce que j'avais fait dans le cadre de l'aménagement du territoire.
- Soit, ce que j'aurais peut-être dû faire, étant donné le résultat du vote, nous proposons un règlement directement.

Ce que vous proposez c'est une méthode un peu hybride et j'ai un peu de la peine à suivre, parce que je ne comprends pas s'il s'agit d'une motion et dans ce cas-là, c'est la Municipalité qui doit répondre ou d'un règlement que vous déposez et que nous devons approuver.

Je n'ai pas lu en profondeur tous les mails, mais j'ai l'impression que vous choisissez une voie qui est située entre deux et je ne comprends pas ce que vous voulez, au final.

### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Luder l'a dit, sa motion a le mérite d'être courte et pour lui elle est importante. Pour moi, elle a le mérite de ne pas avoir quelque chose de plus, il y a déjà eu un débat qui a eu lieu et la Municipalité s'est engagée à revenir d'ici deux ans avec une proposition.

Nous attendons tous cette proposition d'ici deux ans. Les retraites actuelles, quant à elles ne changeront pas, dénoncer que les anciens Municipaux touchent un certain montant ne changera strictement rien, si nous acceptons ou pas un futur préavis sur les retraites municipales.

Dans ce sens, pour moi, que nous refusions ce soir cette motion ou que nous l'acceptions, de toute façon la Municipalité reviendra avec une réponse et dans le titre il pourrait y'avoir: en réponse à la motion de M. Tal Luder.

Dans ce sens je vous invite à refuser la prise en considération de cette motion.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis extrêmement déçu d'entendre ces propos, car comme je vous l'ai lu, en commission, Mme Genier était présente et vous avez également envoyé des commissaires de votre groupe, M. Hess.

Ils ont fait de très bonnes propositions et m'ont suggéré de simplement venir avec une motion.

M. Müller, il n'y a pas de méthode hybride ou vous avez mal écouté, mon texte est bref, j'ai retiré la proposition de règlement, vous étiez présent au précédent Conseil il me semble.

Il n'y a plus de proposition de règlement, mais, par contre, le rapport indique ce qui a été dit durant la commission et j'ai fait confiance à certains membres de ce Conseil, qui m'ont dit «reviens avec une motion, retire ce règlement parce que nous ne voulons pas obliger la Municipalité à quoique ce soit».

Cette motion leur laisse carte blanche, comme ils l'ont demandé durant la commission, avec un délai de 2 ans.

La différence est, comme vous avez pu le lire, que la motion peut être déposée par le proposant ou par la commission. Je n'ai pas eu de commissaires qui m'ont contacté pour me dire qu'ils souhaitaient la déposer au nom de leur groupe.

Ce n'est pas ma motion, mais une motion pour faire avancer la cause, je préfère que le Conseil soit proactif, pour montrer aux citoyens que nous ne sommes pas dans l'attente d'une proposition de règlement.

Durant la commission, il y a eu beaucoup d'échanges et d'idées qui démontrent que chacun a sa vision de ces rentes et estime que cela doit changer.

Ce soir, par cette motion, montrez aux montreuusiens que vous voulez que le Conseil souhaite un changement.

### Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, dans le cadre de la commission qui s'est déroulée en septembre dernier, les débats ont été relativement longs. Je crois qu'il y a un point sur lequel nous étions tous d'accord, c'est qu'il fallait revoir ce règlement sur les rentes.

Nous nous sommes engagés M. le Syndic et moi-même à revenir avec un projet de règlement dans les 2 ans. Nous le ferons, c'est par ailleurs protocolé dans le rapport qui a été établi par Mme Sierro. Motion ou pas, nous ferons notre travail et nous reviendrons vers vous avec un projet de règlement adapté à notre commune. Je remercie M. Luder d'avoir sur ce point retiré le texte du règlement de Lausanne, qui n'était pas très adapté à notre commune.

Dans tous les cas, je vous confirme que comme nous nous y sommes engagés, nous reviendrons dans les 2 ans avec un projet pour notre commune.

### M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je faisais partie de la commission en question, pour être très bref, je souhaite préciser un point, à l'époque M. Luder présentait un règlement et nous avions considéré que ce n'était pas le rôle d'un conseiller communal de présenter un règlement qui ne convenait pas à la majorité de la commission. Dans ce contexte, M. Luder a lui-même fait la proposition de revenir avec une motion, sur le moment j'étais favorable pour soutenir cette idée, en attendant que la Municipalité confirme ses intentions, ce qui a été fait par M. le Syndic à la dernière séance et qui vient d'être reconfirmé par Mme Genier.

En conséquence, je ne crois pas que M. Luder doit être frustré si sa motion ne passe pas ce soir, car elle ne changera rien.

Pour moi l'essentiel a été dit par la Municipalité et je m'abstiendrai pour ne pas frustrer notre collègue M. Luder, mais cela ne changera rien.

*M. le Président demande à M. Luder s'il souhaite toujours le renvoi de sa motion en Municipalité.*

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En renvoyant directement la motion à la Municipalité et étant donné que les termes correspondent à ce qu'elle a demandé, il n'y a à mon avis pas lieu de reconvoquer une commission pour dire les mêmes choses que lors de la proposition de règlement.

En acceptant le renvoi de la motion en Municipalité, cette dernière se mettra à l'ouvrage sur ce règlement et reviendra avec une réponse à la motion dans un délai de 2 ans, ainsi nous aurons un PV pour mémoire et un suivi par le Conseil.

### VOTE renvoi de la motion à la Municipalité

Le renvoi de la motion à la Municipalité est refusé par 40 NON, 15 OUI et 27 abstentions.

### 9.2 Motion de Mme Jessica Ruedin intitulée «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes»

#### Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les

**IDEAL LINE**  
Montreux



**OFFRE CRYO LIPOLYSE**

**Nouveau traitement disponible IDEAL LINE Montreux**

## Cryoliposculpt

Méthode brevetée de remodelage corporel, qui élimine l'excès de graisse

Basée sur le processus de refroidissement des cellules graisseuses et l'effet bénéfique des champs magnétiques

**Cryo Lipolyse** médicale 15 à 20 % de réduction masse graisseuse par séance

**BON de 20%** sur votre traitement

Ideal Line Montreux, Av Planches 20 A Tél : 021 532 22 22



prima

60 giorni dopo 1 sessione

PUBLICITÉ



# MoineImmobilier Sàrl

## FC Rapid-Montreux / Calendrier des matchs



**Samedi 19 mars 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Dardania Lausanne I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

**Samedi 26 mars 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **Racing Club Lausanne I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - terrain principal 1 - Montreux

**Samedi 2 avril 2022**

**19 :00** **FC Saint-Légier I** **FC Rapid-Montreux I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade Praz-Dagoud - Terrain Praz Dagoud A - Saint-Légier

**Samedi 9 avril 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Crissier I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - terrain principal 1 - Montreux

**Samedi 24 avril 2022**

**10 :00** **Sport Lausanne Benfica I** **FC Rapid-Montreux I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Centre sportif de Chavannes - voir tableau d'affichage - Chavannes

**Samedi 30 avril 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Lutry I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

**Mardi 3 mai 2022**

**20 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Aigle I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

**Samedi 7 mai 2022**

**17 :00** **ES Malley I** **FC Rapid-Montreux I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Centre sportif+Stade de la Tuilière - voir tableau d'affichage - Lausanne

**Samedi 14 mai 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Montreux-Sports I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

**Dimanche 22 mai 2022**

**14 :30** **Pully Football I** **FC Rapid-Montreux I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Centre sportif de Rochettaz - Terrain 1 - Pully

**Samedi 28 mai 2022**

**19 :00** **FC Rapid-Montreux I** **FC Renens I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade de Chailly - Terrain principal 1 - Montreux

**Dimanche 5 juin 2022**

**16 :00** **FC Stade-Lausanne-Ouchy II** **FC Rapid-Montreux I**  
Championnat 2<sup>e</sup> ligue - Groupe 2  
Stade Vidy/Couberfin - voir tableau d'affichage - Lausanne

**Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com**

Conseillers municipaux, Chères et chers collègues,

Je pense que cette intervention ne sera une surprise pour personne et que vous pardonneriez en conséquence le dépôt de cette motion lors de notre dernière séance de l'année, malgré nos traditions.

En effet, le Marché de Noël que la Commune accueille chaque année depuis bien longtemps, bat son plein depuis le 19 novembre dernier. Toutefois, les nuisances liées au trafic, déjà bien présentes lors des précédentes éditions, n'ont pas été résolues, bien au contraire. Les voitures qui engorgent le centre-ville patientent pendant des heures pour rentrer dans les parkings souterrains, bouchent le centre-ville, génèrent bruit et pollution et j'en passe, rendant cette période invivable pour les montreusiennes et montreusiens.

Cette situation n'est pas une fatalité. En 2019, alors que la Fête des Vignerons attirait plus de 40'000 personnes par jour dans une commune voisine, quelque 85% des spectateurs sont venus à la manifestation en transports publics ou en mobilité douce. Les 15% restants se sont stationnés dans des parkings en périphérie, arborant des tarifs dissuasifs et permettant de financer une partie des coûts du plan de mobilité. Résultat, le 1er août 2019, alors que près de 100'000 personnes se sont rendues à cette manifestation, aucun bouchon n'a été constaté à Vevey ou dans les communes périphériques, aucune remontée de file sur l'autoroute, et les rues se sont retrouvées pacifiées au centre-ville.

Cet exemple est parlant, et prouve qu'une grande manifestation peut maîtriser la mobilité de ses visiteurs, pour la satisfaction de toutes et tous. Le public planifie son arrivée et ne patiente pas des heures dans le trafic, les activités des acteurs économiques (livreurs, médecins, services de sécurité, etc.) peuvent continuer leurs activités avec le moins de désagréments possibles et les habitants peuvent rentrer chez eux facilement et profiter de leur ville sans bruit ou pollution liés au trafic. L'organisateur, quant à lui, bénéficie également de la mise en place d'un plan de mobilité, qui lui permet de véhiculer une image positive avec un événement qui est bien organisé, accessible facilement et sans frustration. Bref, en un mot, tout le monde a à gagner d'un plan de mobilité.

Voici quelques pistes, non exhaustives, qui pourraient être mises en place par la Municipalité:

- conditionner les autorisations de grandes manifestation à l'élaboration d'un plan de mobilité;
- conditionner les subventions communales à l'élaboration d'un plan de mobilité.

Afin de soutenir les organisateurs dans cette démarche, la Commune pourrait par exemple:

- mettre à disposition des organisateurs son terrain situé dans le quartier des Fourches à Villeneuve en tant que parking temporaire périphérique;
- valoriser le P+R de Chailly en proposant par exemple des billets transports publics et stationnement combinés spéciaux pour les manifestations;
- interdire le stationnement des véhicules sur la route cantonale, qui bloquent les transports publics;

- modifier la tarification des parkings souterrains au centre-ville dont elle est propriétaire de manière dissuasive dès la 2e heure de parcage;
- renforcer les contrôles de police sur le territoire pour amender les contrevenants (ex. amendes de stationnement);
- demander le soutien de la Protection civile pour trier le flux de véhicules à l'entrée de la ville pour laisser entrer uniquement les habitants dans l'hypercentre;
- mettre en place des accès privilégiés pour la mobilité douce (cheminements piétonniers suffisamment larges, parkings vélos) et pour les transports publics.

Bien sûr, ces propositions ne sont pas exhaustives, mais permettent de montrer la marge de manœuvre et le rôle que peut jouer la Commune en accompagnement des organisateurs de manifestation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mobilité.

**Par conséquent, cette motion demande à la Municipalité d'exiger un plan de mobilité pour toutes les grandes manifestations de Montreux.**

Je demande le renvoi de cette motion en commission.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

## 10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Torchio: «Patinoire du marché de Noël»

**Mme Géraldine Torchio (Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour cette réponse partielle à mes questions. Je me permets de remarquer que la consommation en électricité de cette patinoire correspond à peu près à la consommation annuelle pour 7 familles de 4 personnes.

Je profite de l'occasion pour vous demander, si, à tout hasard, Montreux Noël n'aurait pas déposé une demande de subvention au fonds de soutien COVID-19?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse et votre attention.

- Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch: «Utilisation des établissements scolaires durant les vacances»

**M. Samuel Roch (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse était complète par rapport à mon interpellation, je suis satisfait, je vous remercie.

### 10.1 Interpellation de M. José Jorge intitulée «Trafic sur l'Avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël»

**M. José Jorge (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Pendant le

Marché de Noël, les samedis et dimanches le trafic routier, en particulier, à l'avenue des Alpes jusqu'au Planches, devient un embouteillage dans les deux sens de la circulation dès le matin jusqu'au soir.

Outre les nuisances de toute sorte auxquelles sont exposés les résidents de Montreux, ce qui est aussi problématique est l'impossibilité de tout transport d'urgence devenu impraticable si d'aventure il deviendrait nécessaire.

Face à ce constat, je voudrais poser les questions suivantes:

1. Est-ce que ces embouteillages dus à l'affluence des visiteurs ne pourraient-ils pas être anticipés et évités lors de la mise en œuvre du Marché de Noël? Si oui, à qui incombe la responsabilité de la résolution de cette problématique?
2. A l'avenir, pourrait-on aménager des espaces de parking en périphérie de la ville pour les visiteurs du Marché de Noël qui se déplacent en voiture et les faire accéder au centre de la ville par bus-navette?

Avec mes remerciements anticipés pour la réponse de la Municipalité, L'interpellation est soutenue par les signatures réglementaires.

**M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Notre collègue en charge du dossier étant excusé ce soir et la réponse nécessitant une coordination avec l'ASR, la Municipalité vous répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Frédéric Willemin (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis trésorier de l'association de la Vieille ville de Montreux. Du haut de ses foires de village, plusieurs siècles vous contemplent, ces foires sont organisées par des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures pour respecter des coutumes ancestrales et pour faire connaître Montreux loin à la ronde.

Malheureusement le résultat financier dépend souvent de la météo et ce sont les cotisations de ces mêmes bénévoles qui couvrent les pertes.

L'apport de la CITS est crucial pour ces associations et par rapport aux 5 millions, le montant qui leur est donné par la CITS est ridicule.

Ces événements ne sont pas assez «bling bling», je doute que tous les événements aient tous le même traitement que les foires historiques et ancestrales. J'aimerais qu'il y ait la possibilité d'avoir une parfaite transparence dans la répartition des fonds. Je vous remercie par avance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 20h46, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

# ALAIN AFFLELOU

*Acousticien*

**“AUJOURD’HUI, TOUT LE MONDE  
PEUT BIEN ENTENDRE”**

*Alain Afflelou*



**Tchin Tchin**  
**AUDIO**

**VOTRE SECOND  
APPAREIL AUDITIF  
POUR 1CHF DE PLUS\***

\*Voir conditions en magasin. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

**CENTRE AUDIO À MONTREUX**

Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 février 2022 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux**

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

**M. le Président**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue dans la salle historique du Conseil communal de l'Aula du Collège Montreux Est, les perspectives annoncées d'allègement en matière de restrictions sanitaires nous offrant bon espoir de pouvoir y siéger jusqu'à la fin de cette année politique. Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2022, ceci même si le délai d'usage est très légèrement dépassé

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominal pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 84 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences: 84 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marie Solène Adamou Moussa, Valérie Calderini, Susanne Cornaz, Carolanne Feissli, Stanislava Pampurik, Laurence Sierro, MM. Olivier Blanc, Eric Blazquez, Bruno Femia, Kelvin Kappeler, Christophe Lombardo, Florian Manzini, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Fabien Willemin, Frédéric Willemin.

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également de respecter les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible, tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Avant d'ouvrir cette séance et, tel que je vous l'ai signifié lors de la séance précédente, je vous propose de modifier l'ordre du jour en y faisant figurer les droits de propositions déposés en lien avec celui-ci.

Nous avons reçu les titres des motions suivantes, elles seront développées lors de la séance du 2 mars 2022:

Motion de M. Tal Luder intitulée: «Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'éteindre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux».

Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «Pour un moratoire (ou un abandon?) du projet des Grand-Prés»

Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «Des mesures pour lutter contre les lits froids»

Je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

7.1 *Motion de Mme Claudia Hischenhuber intitulée: «Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique»*

7.2 *Postulat de Mme Antoinette Loup intitulé «Une croissance infinie est une folie»*

7.3 *Postulat de Mme Anna Krenger intitulé «Harcèlement de rue à Montreux»*

7.4 *Postulat de M. Lionel Moyard intitulé «Pour un tri sélectif plus proche des habitants»*

8.1. *Interpellation de M. Quentin Talon intitulée «Tourner à droite cycliste au feu rouge»*

8.2. *Interpellation de M. Quentin Talon intitulée «Devoirs surveillés»*

8.3. *Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée «Recyclage des briques alimentaires»*

8.4. *Interpellation de M. Christian Fürst intitulée «Pollution massive de la Baye de Clarens»*

8.5. *Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée «Eclaircissements de la communication relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir»*

8.6. *Interpellation de M. Mathieu Ehinger intitulée «Comm' PACom»*

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote. L'ordre du jour modifié est adopté par:

69 OUI  
3 NON  
4 abstentions

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 2 février 2022

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

**M. le Président**

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de décembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 15 décembre 2022, y a-t-il des demandes de modifications?

**Le procès-verbal est accepté par 78 OUI, 0 NON, 1 abstention**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU:**

**2.1 relative au déroulement de la séance du 2 février 2022 ;**

**M. le Président**

Les documents détaillant les mesures de protection à prendre, dans le cadre de cette séance, ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; ceci même lors de vos prises de parole, qui se feront à l'aide du micro depuis votre place;
- Les présidents-rapporteurs liront les conclusions de leur rapport à la tribune, à ma droite, en conservant leur masque.
- Les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis leur places respectives à l'aide du micro;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

**Concernant l'accès au réseau Wi-Fi pour cette salle:**

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur impossibilité à se connecter. Nous avons fait le nécessaire auprès du centre informatique communal.

Je prie les conseillers qui rencontrent encore des difficultés pour accéder au réseau de bien vouloir le faire savoir à Mme Morier.

**2.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Jessica Ruedin «Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes». (Date de la commission: mercredi 9 février 2022, à 19 h 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).**

Président (PLR): M. Angelo Giuliano

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Catherine Morel, Jessica Ruedin, Laetitia Siviis MM. Matthieu Burkhart, Mario Gori, Romain Pilloud, Pascal Rossier, Quentin Talon.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR est d'avis qu'il faut maîtriser la circulation et la mobilité en toutes circonstances, autant que possible, même lors de grandes manifestations. Or, lors du dernier marché de Noël, nous avons tous constaté que la situation n'était pas sous contrôle, plus spécifiquement certains soirs et pendant les week-ends. Nous comprenons certes que cette situation particulièrement chaotique était partiellement liée au contexte pandémique, qui a limité les possibilités de planification et d'intervention, mais il est temps maintenant de trouver des solutions coordonnées et efficaces.

Certaines pistes évoquées par la motionnaire sont prometteuses et le groupe PLR se réjouit de les débattre en commission. Par contre, nous n'accepterons jamais que les coûts de la mise en œuvre des futurs plans de mobilité soient entièrement mis à la charge des organisateurs.

En effet, Montreux vit du tourisme. Nous devons maîtriser le trafic automobile, tout en maintenant des manifestations utiles pour assurer nos emplois sur place, ici et maintenant. En effet, sans le secteur de l'accueil et du tourisme, il ne resterait pas grand-chose de notre tissu économique. Or, une ville-dortoir poserait de nouveaux soucis de mobilité!

Concrètement, nous souhaitons que la commune apporte des connaissances, de la coordination et des moyens pour créer des plans de mobilité adaptés et équitables entre les différentes manifestations. Dans ce but, un partenariat doit être mis en place avec les organisateurs. Leur adresser une simple obligation de procurer des plans de mobilités n'est pas opportun.

Il faut transformer les difficultés contemporaines en opportunité pour toutes les parties. Le groupe PLR souhaite, par conséquent, que la solution qui sortira de cet hémicycle règle autant que possible les difficultés en matière de mobilité que nous rencontrons lors de grands events, dans l'intérêt de tous, tout en tenant compte de la pérennité de ces manifestations.

Nous serons particulièrement vigilants au sujet de ce dernier aspect, qui est aussi un des facteurs clés de notre développement sociétal.

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour Montreux Libre, nous invitons la commission à intégrer, dans les réflexions, le plan de mobilité que la population attend pour le Centre des Congrès, car avec le deuxième projet qui a été accepté, nous nous sommes engagés pour ce dernier.

Je pense qu'il faut regarder ces plans de mobilités dans leur intégralité et pas un plan après l'autre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 3. CORRESPONDANCE

#### M. le Président

J'ai 2 courriers à vous communiquer:

1. Le 1er courrier est une lettre recommandée de M. Frédéric Cuttone à Clarens : Ce Monsieur m'a écrit pour me faire part de réclamation envers un membre du personnel communal, employé de la commune de Montreux qui travaille au cimetière de Clarens. Ce courrier étant de compétence municipale, je ne vous en ferai pas lecture ce soir.

Mme Gote était en copie de ce courrier, la Municipalité m'a assuré se saisir de cette affaire et qu'elle donnera une réponse à ce courrier.

Cette lettre est évidemment à disposition de tous les conseillers qui souhaiteraient la lire.

2. Le 2ème courrier émane de la Fédération Suisse des Parlement des Jeunes (FSPJ) sollicitant un soutien financier, afin de sensibiliser les jeunes citoyens à s'engager en politique. Ce courrier sera transmis à tous les conseillers par mail. annexe 1

Le 2ème courrier sera joint au PV.

### 4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 4.1 relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.

##### M. le Président

Vous avez reçu, avec l'enveloppe, une communication municipale: «relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir».

La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire?

##### M. Olivier Gfeller, Syndic,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une information à vous transmettre concernant la communication municipale que nous vous transmettons en début d'année concernant l'état des motions, postulats, interpellations, propositions et pétitions. Nous n'avons pas pu finaliser ce document pour cette séance, mais il sera joint à l'enveloppe du prochain Conseil du 2 mars 2022.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

### 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

#### 5.1 sur le préavis No 33/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Rapp. M. Nicolas Büchler);

M. le Président ouvre la discussion.

##### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous annoncer le dépôt d'un amendement, que je déposerai le moment venu.

##### Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et l'administration communale pour le travail réalisé pour l'élaboration de la nouvelle version du préavis concernant l'extension du collège Montreux Est.

La grande force de ce projet est de créer un complexe scolaire qui réunit sur un même lieu le bâtiment historique et le nouveau bâtiment. Ce projet offre un programme de construction permettant de répondre de manière optimale aux besoins actuels de l'enseignement, aux nouvelles directives cantonales; il inclut également tout le dispositif lié à l'accueil parascolaire et de plus, il est maximal d'un point de vue énergétique et environnemental.

Sa réalisation permettra de mettre un terme à l'enseignement dans des portakabins qui répondent certes à un besoin d'urgence, lorsqu'il faut faire face à l'augmentation du

nombre d'élèves, mais qui ne peut être que provisoire tant ces containers contribuent à diminuer la qualité de l'environnement de travail des élèves et des enseignants.

Nous relevons également que le programme de construction prévoit une passerelle pour aller d'un bâtiment à l'autre. Ce cheminement permettra, notamment, d'éviter en partie que les élèves transitent par l'avenue de la Gare ce qui améliorera à la fois la sécurité et le flux des personnes circulant entre les deux bâtiments.

Nous saluons le traitement par des préavis séparés des questions liées au déménagement des services de l'urbanisme et des travaux public et celui de la mobilité. Nous avons espoir que cette dernière sera traitée en adéquation avec les impératifs générés par ce complexe scolaire, notamment celui de la sécurité des élèves aux abords de la route, celui de la dépose des enfants par un certain nombre de parents ainsi que celui d'une augmentation conséquente des places de parc pour les vélos aux abords des deux bâtiments.

Et enfin, nous sommes satisfaits de constater que ce nouveau préavis a permis d'apporter une plus-value par rapport au projet initial qui prévoyait notamment la minéralisation des espaces extérieurs. Le projet actuel y renonce au profit du maintien de la végétalisation du parc adjacent répondant ainsi aux exigences communales en matière d'environnement.

Le groupe socialiste acceptera les conclusions et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

##### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre refusera à une large majorité le préavis présenté.

En effet, nous constatons que, malgré les nombreuses interventions, en séance de commission, au conseil et dans le cadre de la séance de consultation sur ce sujet, la Municipalité n'a pas résolu, ou tenu compte, des problèmes suivants:

- La problématique de la mobilité autour de ce nouveau centre que représentent l'extension du collège et des trois salles de gymnastiques n'a pas été traitée. Or, il s'agit d'un aspect essentiel d'un projet d'une telle ampleur.
- La problématique de la salle triple, véritable verrue qui défigurera la vieille ville, aurait dû être prise en compte et amener la Municipalité à modifier son projet d'extension, afin d'intégrer dans les soubassements une des trois salles de gymnastique, ce qui aurait été une énorme amélioration urbanistique de l'ensemble du projet.
- La réalité doit être dite avec clarté : la transformation du parc en préau va, de facto, supprimer l'essentiel du caractère du parc, qui sera profondément défiguré par les barrières qui devront être posées pour répondre aux normes de sécurité d'un préau, avec, de plus, une limitation d'accès du public importante.
- La passerelle est en soi une atteinte grave à toute l'esthétique urbanistique de cette partie de notre ville, quel que soit l'artifice artistique qui pourrait prétendument en améliorer la qualité.
- Enfin, relevons tout de même un point positif: nous saluons le fait que la question



1 PIZZA ACHETÉE  
**= 1 PIZZA OFFERTE\***

\* SUR LA MOINS CHER DES 2. LES LUNDIS ET MERCREDIS À LA TRATTORIA LA MAMMA  
 OFFRE NON CUMULABLE, VALABLE JUSQU'AU 30/08/2022



***Situé au coeur de la salle des jeux,  
 la Mamma vous emmène tout droit en Italie !***

**MENU CHANCE & GOURMANDISE (ENTRÉE, PLAT, DESSERT) 55.-**



CASINO  
**BARRIÈRE**  
 MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES  
 Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?

RÉSERVÉ  
MEMBRES  
CLUB



MERCREDIS 18 MAI ET 15 JUIN  
DE 19H30 À 20H30

# Lotos Gratuits

+ de CHF 3'000.- de cadeau à chaque loto

RÉSERVATIONS 021 962 83 83



CASINO  
**BARRIÈRE**  
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES  
Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



# Culturefood

quand l'appétit va ...

Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

## RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



## RIALTO

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

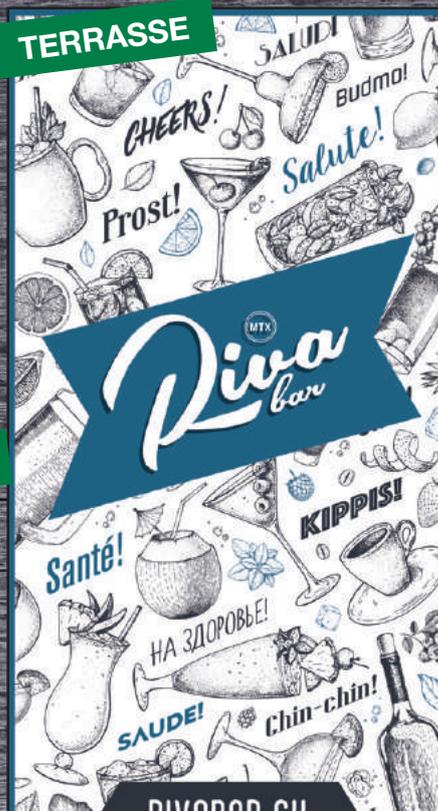
Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

**TERRASSE**



**RIVABAR.CH**

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

**TERRASSE**

Caveau des vigneron



SPECIALITES SUISSES

CUISINE CONTINUE

DE 11 H 30 À 21 H 00

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP  
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis

1820 Montreux

+41 21 963 25 70

[deltadeschamps@gmail.com](mailto:deltadeschamps@gmail.com)

[caveau-des-vignerons-montreux.ch](http://caveau-des-vignerons-montreux.ch)



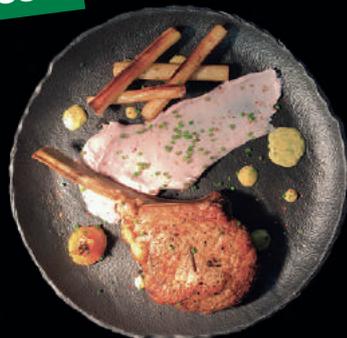
Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,  
fabrication maison:  
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets  
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,  
découvrez nos magnifiques plateaux  
sur mesure avec au choix fromages  
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux

021 963 25 22 - [laiteriedegruyere1@gmail.com](mailto:laiteriedegruyere1@gmail.com)

**TERRASSE**



# BiS

BAR & BISTRONOMIE

Ouvert midi et soir du mardi au samedi

Avenue Nestlé 17 à Montreux

[www.bis-restaurant.com](http://www.bis-restaurant.com)

0219632545



**TERRASSE**

**RESTAURANT PIZZERIA**  
Spécialités italiennes  
**LA GONDOLA**  
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**

**TERRASSE**



**18 sortes de bières en pression  
Cuisine non-stop samedi et dimanche  
dès 12 h 00  
Ouvert tous les jours dès 11 h 00**  
Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 961 16 81  
care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

**TERRASSE**



**Cuisine traditionnelle  
au gré des saisons  
Spécialités de poissons**

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
www.cafeduport.ch

**TERRASSE**



**UN ÉCRIN DE TRANQUILLITÉ  
À LA CUISINE EXQUISE  
REGORGEANT DES MEILLEURS CRUS**

Hôtel - Restaurant - Victoria, Route de Caux 16, CH - 1823 Glijon sur Montreux Suisse  
Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glijon.ch

**TERRASSE**



**Restaurant du Basset**  
En face du port  
**Qualité - Fraîcheur**



**Nos fameux filets de perche**

*Tous les jeudis à midi*  
*Langue de bœuf*  
*Sauce aux câpres à volonté*  
**Fr. 22.-**

*Tous les vendredis*  
*Poissons du jour*  
*Entrecôte Basset*

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44 - www.restaurant-du-basset.ch

**TERRASSE**

**Restaurant - Pizzeria  
de l'Aigle**

Entrecôte Café de Paris  
Cuisine traditionnelle du terroir  
Spécialités de poissons  
Pâtes et Pizzas «Maison»  
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve  
Tél. 021 968 14 16  
aiglerestaurant@bluewin.ch

**TERRASSE**

RESTAURANT

HÔTEL ★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



La Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

TERRASSE



# Le Blonay's Pub



Menu du jour  
Filets de perche – Entrecôte  
Gambas – Croque-Monsieur  
Pizzas – Pâtes  
Planchettes – Sandwichs

Cuisine non stop de 9 h à minuit,  
vendredi, samedi 2 h 00,  
ambiance. 7/7



1 8 6 5  
**LA BRASSERIE**  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
**UNIQUE**

POUR LES GOURMETS

OUVERT  
7J/7J

DE 11H 30 À 14H 30  
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

## OUVERT 7/7 JOURS

TOUS LES PREMIERS  
SAMEDIS DU MOIS  
KARAOKE



AV. DU CASINO 31  
1820 MONTREUX  
TÉL. 021 963 00 44

TERRASSE

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet  
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 35 28  
www.ilbrigantino.ch



**Le Clos des Sources**

HÔTEL\*\*\* & SPA



www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01  
2 rue de Rodern  
68590 Thannenkirch  
France



**AMSTEIN**  
BOISSONS  
SHOPPING

www.amstein.ch

**PLUS DE 4'000 BOISSONS**

Bières - Vins - Spiritueux  
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30  
VENDREDI : 8h30 - 18h30  
SAMEDI : 9H00 - 17H00



**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Chemin de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 Saint-Légier | +41 21 943 51 81

**MAGASIN D'AIGLE**

Route Industrielle B | 1860 Aigle | +41 24 466 18 48

du lieu d'accueil du service de l'urbanisme ne fasse plus partie du préavis.

Nous vous remercions de votre attention.

#### M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'objet qui nous est soumis ce soir est le fruit d'une réflexion approfondie sur la réelle capacité de notre commune à répondre aux besoins scolaires en 2022.

Quelle commune ne connaît pas cet enjeu dans notre canton et ailleurs? La réalisation de ce nouveau bâtiment scolaire a un coût certain. Nous en avons tous conscience et cet objet s'inscrit parmi les réalisations d'importance pour lesquels notre commune a décidé de s'investir et d'investir durant la présente législature.

Au moment de se prononcer et de s'engager concrètement dans la réalisation de cette construction à forte valeur ajoutée, le groupe PLR salue unanimement la qualité de l'analyse portée par notre autorité municipale avec la direction des écoles afin de répondre aux besoins de scolarisation des élèves montreuxiens. La nécessité de proposer des locaux adaptés et fonctionnels ne questionne plus personne aujourd'hui. Il s'agit de considérer cet engagement pour la formation de notre jeunesse comme un investissement direct pour notre futur. Beaucoup parmi nous ont encore des souvenirs de leur passage dans leur école et plus particulièrement sur ce site scolaire de Montreux-Est. Nos élèves ont besoin de locaux rapidement. Nous ne pouvons plus prolonger leur accueil dans des

locaux provisoires, qui durent, qui coûtent malgré tout et sacrifier ainsi encore plusieurs volées d'écopiers. Le confort des professionnels de l'école doit aussi être considéré afin de leur permettre de poursuivre leur mission d'enseignement dans un cadre idéal. Certes, l'environnement proposé sur le site de la rue de la Gare n'offre que peu d'alternatives. Dans ce sens, nous saluons les efforts consentis afin d'aboutir à une meilleure solution possible. Il s'agit d'une chance à saisir aujourd'hui et de construire pour le futur.

Le groupe PLR encourage ainsi vivement notre conseil à se prononcer en faveur du projet présenté dans toute sa dimension compte tenu également des ajustements apportés aux versions antérieures du projet.

Par cette prise de position unanime, nous affirmons notre souhait de favoriser la formation scolaire de nos élèves selon les critères les plus actuels à savoir un environnement d'apprentissage sécurisé et bénéficiant d'outils technologiques et pédagogiques contemporains ainsi que d'espaces permettant de vivre la journée continue dans les meilleures conditions.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons d'accepter le préavis tel que présenté.

Merci de votre attention

#### M. Lionel Moyard (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts soutiendra ce projet, même s'il regrette que le plan de mobilité ait été retiré de ce dernier.

Pour nous l'emplacement est bon, peut-être pourrait-il être meilleur, mais la prise en charge des élèves est, pour nous, un aspect prioritaire, c'est pour cela que nous ne nous opposerons pas au projet.

#### M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le projet de cet établissement scolaire est acceptable en tant que tel, car dissocié de la salle triple qui n'est pas nécessaire à mes yeux.

En aparté, en discutant avec certains membres de la Municipalité, ils l'admettent eux-mêmes, deux salles suffisent.

Maintenant, si c'est pour nous faire manger le gâteau par petite dose, en les dissociant l'un de l'autre, je trouverais cela regrettable.

Ce premier morceau est nécessaire, mais je demande à la Municipalité s'il faudra obligatoirement accepter les salles de gym par la suite?

Certains points posent problème, comme par exemple la mobilité autour du collège. Pour finir, je pense que je vais m'abstenir lors du vote.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si vous me permettez M. le Président, je souhaite juste, avant de traiter les amendements, répondre aux questions de M. Loup.

Je ne sais pas avec quel Municipal il a eu l'occasion de discuter et peut-être que les informations n'étaient pas claires, mais les trois

LA CAVE  
VEVEY - MONTREUX

Avec vous depuis 1939

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcvm.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacave-vm.ch

salles sont nécessaires. Aujourd'hui les besoins sont déjà avérés pour plus de deux salles, nous avons donc déjà besoin de trois salles, même si la 3ème ne sera pas immédiatement utilisée en permanence. Nous ne créons pas, avec le projet de salle triple, des salles surnuméraires ou des réserves pour plus tard.

Je me permets également de corriger un point, le projet de salle triple a d'ores et déjà été voté par le Conseil communal. Il n'y a donc plus de décision politique à prendre pour ce projet.

Je souhaitais vous transmettre ces informations et pour le reste, les questions ayant déjà été traitées en commission, je vous propose M. le Président de passer aux éventuels amendements.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose mon amendement et je souhaite développer mes arguments avant de le lire. [projection à l'écran de l'image ci-dessous].



Je propose d'agir sur la passerelle que je souhaiterais supprimer du projet. À mon sens, cette zone qui va de la fourche près du collège de Vernex jusqu'à la sortie, avant d'entrer dans la zone 30 des Planches est surtout empruntée par les écoliers durant les horaires scolaires. Il n'y aurait pas besoin d'utiliser cette passerelle durant la nuit, ni les jours fériés, ni les week-ends ou pendant les vacances scolaires.

Avoir une passerelle permanente n'est pas la meilleure solution. Ce que je propose serait plutôt d'avoir des feux intelligents et informatisés qui seraient synchronisés avec les horaires des écoles ou qui pourraient être télécommandés par les professeurs. Lorsqu'il serait vraiment nécessaire d'avoir toute cette zone à disposition des élèves, l'on pourrait activer ce dispositif et pacifier la zone pour les quelques minutes nécessaires au passage des élèves.

Le reste du temps, cette rue, qui est quand même passante pour le trafic qui descend de l'autoroute pour aller en ville, ne serait pas limité de quelque manière que ce soit.

Je dépose l'amendement suivant:

Ajouter au point 1 des conclusions du préavis les sous-points suivants :

- 1.1) de retirer du projet la construction de la passerelle de liaison tel que décrit au point 4.28 du préavis
- 1.2) de réduire le montant en faveur du pourcentage culturel à 0 (zéro) Frs
- 1.3) de renoncer à toute démarche visant à instaurer une zone 30 km/heure sur la rue de la Gare
- 1.4) d'inclure au projet l'étude de la construction d'un dispositif de pacification du trafic par un système de feux intelligents et informatisés synchronisés avec les horaires des écoles

Concernant le point 1.2, j'ai mis la réduction à zéro du pourcentage culturel, car s'il n'y a plus de passerelle il n'y a plus besoin de la décorer et donc d'investir dans ce poste. La zone 30 découle aussi du fait que si la zone est pacifiée informatiquement, il n'est plus nécessaire de la laisser à 30km/h en permanence.

*M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Luder.*

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement déposé par le groupe UDC pour supprimer la passerelle, d'autant que cet amendement propose également de renoncer à toute mesure de modération de vitesse.

Les enfants et les adolescents qui pourront profiter de ce nouveau collège passeront de classe en classe toute la journée, afin d'assister à des cours.

Pouvons-nous raisonnablement penser que des centaines de traversées par jour sur une route à 50km/h permet d'assurer la sécurité des élèves?

Les feux intelligents, dont le groupe UDC parle ne permettront en aucun cas d'assurer la sécurité de la traversée pendant toute la journée. Et, aussi étonnant que cela puisse paraître, l'UDC nous propose en plus une solution qui empêche toute fluidification du trafic. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Supprimer la passerelle est un grand risque de dénaturer l'entier du projet, le seul avantage que j'y vois est de moins dénaturer le paysage.

Le projet sans passerelle serait comme un avion sans roue: il vole, mais ne peut pas atterrir!

Mettre des feux serait comme fermer l'aéroport lorsqu'un seul avion se pose! Un non-sens, je rajoute que je ne suis pas sûr, au niveau de la légalité vis-à-vis de la circulation, que nous puissions fermer un axe de cette manière.

De plus, tout retard sur ce projet pénalisera, non seulement les élèves de Montreux-Est, mais aussi ceux de Montreux-Ouest car nous nous trouvons toujours dans un manque de locaux pour l'entier des élèves de notre commune.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à refuser cet amendement.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les intervenants précédents ont rappelé l'importance d'assurer des bonnes conditions d'éducatives pour nos enfants, bien entendu Montreux Libre est d'accord avec cette vision et nous avons une grande responsabilité de ce point de vue-là.

Une autre des grandes responsabilités que nous avons, vis-à-vis des générations futures, c'est d'éviter les aberrations urbanistiques et les horreurs qui sont aujourd'hui prévues, notamment avec la salle triple qui est liée à l'extension du collège et qui va défigurer pour 100 ans cette partie de la ville.

Les générations futures nous poseront la question: «Comment avez-vous pu faire une horreur pareille en 2022? Comment avez-vous pu voter un projet architectural aussi épouvantable dans un endroit de la Vieille-ville qui nous tient à cœur?»

L'ambivalence du projet se trouve là, nous voulons régler rapidement un problème d'accueil scolaire et pour cela nous sommes prêts à valider deux projets qui ont été saucissonnés. Le projet aurait dû être présenté en un seul bloc pour nous permettre de dire jusqu'au bout et en une seule fois si sur le plan urbanistique il était acceptable. Le projet a été coupé en deux et l'on veut nous faire avaler deux mauvais projets un peu moins grands, c'est cela le drame.

Si le Conseil accepte ce projet, nous ne pourrions plus jamais dire que nous avons évité les erreurs urbanistiques que nos prédécesseurs ont faites, comme par exemple au bord du lac, avec la tour, avec la rénovation du bas de la place du marché qui est une simple horreur architecturale. Nous aurons aussi notre totem horrible et nous ne serons pas fiers.

C'est pour cela, qu'à titre personnel, puisque c'est un pis-aller, je soutiendrai néanmoins la proposition de M. Luder.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Pilloud, je suis étonné qu'il évoque plusieurs centaines de traversées par jour dans cette zone. Cela fait longtemps que je ne suis plus sur les bancs de l'école, mais il me semble qu'il y a 6 ou 8 périodes scolaires journalières.

S'il s'agit d'arrêter le trafic ou de le pacifier pour des périodes très courtes - de plus, je le répète, il n'y a pas d'école la nuit, ni le week-end, ni les jours fériés et pendant les vacances scolaires - Nous avons une passerelle qui serait là tout le temps, pour une utilisation qui, elle, ne serait pas permanente, loin de là!

Le fait d'avoir une zone que nous pouvons pacifier dynamiquement avec l'aide de l'informatique, cela permet de ne pas poser un dispositif qui, même quand ce n'est pas nécessaire, empêche la circulation d'aller à la vitesse maximale autorisée par la Confédération (l'OFFROU).

Quand on me dit que l'on ne sait pas si c'est possible de faire cela sur ce segment, nous pouvons pourtant lire dans le rapport que la Municipalité avance avec des discussions pour placer toute la zone en zone 30, alors que c'est une route qui est limitée à 50km/h.

Accepter mon amendement pour étudier la possibilité de faire autre chose que la passerelle, cela ne mange pas de pain et cela n'empêche pas la Municipalité de revenir en disant que c'est trop compliqué, ou qu'elle a approché un constructeur pour trouver une solution innovante.

Pour une fois, nous pourrions éviter de faire à Montreux tout ce qui est le plus cher et le plus moche.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brièvement, car des réponses ont déjà été apportées ce soir à ces amendements, je vous confirme, au besoin, que la Municipalité s'oppose à ces amendements.

Si la Municipalité propose cette passerelle, c'est parce qu'elle est nécessaire, comme le rappelait M. Hess, à la bonne vie du site scolaire tel qu'il est conçu. Et ceci quand bien même cette passerelle sera peu utilisée pendant les vacances, nous en convenons.

Je ne reviens pas sur les autres détails, mais précise notamment que si vous estimez que le projet d'extension scolaire est bon, à l'exception de la passerelle, je pense alors que la suppression du pourcent culturel est inadaptée. Je vous rappelle que votre Conseil a indiqué récemment qu'il souhaitait que la Municipalité propose ce pourcent culturel dans les projets de construction communale, c'est pour cela que nous l'avons proposé. Suite aux consultations que nous avons eues avec les groupes, il nous paraissait intéressant de cibler ce pourcent sur la passerelle, mais s'il n'y avait pas eu ce projet de passerelle, ce pourcent culturel aurait quand même été proposé et utilisé autrement.

M. Gétaz a longuement critiqué ce projet et son absence de vision. Excusez-moi M. Gétaz, mais je me permets un petit plaisir en lisant vos propos de 2019, à savoir quand le crédit d'étude pour l'extension scolaire a été voté, à une époque où le projet de salle triple était déjà connu et son crédit d'étude déjà voté: *«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux Libre votera oui à ce préavis d'étude pour la construction d'une annexe du collège Montreux-Est.*

*Nous pensons que la proposition municipale est excellente à plusieurs titres: Elle maintient au centre ville la fonction d'enseignement de nos enfants, ce qui est une garantie de vie pour ce centre ville. Montreux Libre veut des quartiers vivants et ne souhaite donc pas qu'un collège soit construit à l'extérieur de la ville...»*

### M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite ajouter un élément concernant les feux de signalisation, ces derniers n'empêcheront pas les accidents. Nous avons quand même affaire à des enfants parfois turbulents qui peuvent se bousculer, etc...

Les seules mesures qui sont vraiment sûres, sont la passerelle et à terme une modération de la vitesse sur ce segment. Pour moi cet amendement est une aberration.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis complètement choqué de voir M. Walther sortir, comme cela, un extrait d'une prise de position.

Depuis le début nous avons dit qu'effectivement que nous voulions l'animation du centre ville, que nous sommes d'accord sur la qualité de la position du site.

J'ai fait partie de la commission qui a étudié le préavis pour le crédit d'étude, mais depuis le début nous avons dit qu'il y avait des problèmes d'esthétique.

Nous nous battons pour des questions d'esthétiques urbanistiques. Il est facile d'utiliser un autre argument. Ce soir, j'ai dit en fin d'intervention que nous voyons un élément positif dans ce préavis puisque vous avez déconnecté la question du relogement du service d'urbanisme, alors une prochaine fois vous allez me sortir ce point en me disant «regarder vous étiez pour».

Cette manière de faire M. Walther, si c'est comme cela que vous voulez créer le dialogue entre le Conseil et la Municipalité et bien je pense que nous sommes mal partis pour la législation.

La réalité c'est que nous avons été constants sur ce problème d'urbanisme, de qualité et de défiguration de l'entrée de la vieille ville. Vous pouvez ressortir toutes mes prises de parole, mais la prochaine fois vous les lirez du début à la fin, comme cela, nous verrons exactement ce qui a été dit.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas lu la suite de la prise de parole de M. Gétaz, mais elle allait dans le même sens. M. Gétaz, je souhaitais simplement rappeler, et je prends note que vous ne trouvez pas cela élégant, que vous avez critiqué la vision urbanistique et le développement de ce quartier de la commune en expliquant que ce projet n'était pas bon parce qu'il était intégré à un projet de salle triple. Or vous l'avez soutenu de manière claire, ce que montre l'extrait que j'ai lu, et ceci à un moment où tout était connu, tant dans les volumes à bâtir que les grands enjeux esthétiques.

De dire simplement maintenant que la vision esthétique est erronée et que vous l'avez toujours combattue, je ne le lis pas dans votre prise de parole. Peut-être que vous avez une manière de mener un combat, plus subtile que le mienne et que je n'ai pas compris cela dans les propos cités. Ainsi, je m'excuse si j'ai mal compris vos propos qui me paraissent explicites en faveur des projets scolaires présentés par la Municipalité.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Même si le sort de mon amendement semble déjà scellé, ce n'est pas grave, il faut toujours proposer ses idées jusqu'au bout.

J'aimerais demander à M. Cousin s'il a des statistiques du nombre d'accidents qui ont eu lieu les 10 dernières années sur cette zone d'école.

Je pense que cela aurait fait les gros titres et il ne me semble pas avoir lu qu'il y avait eu une hécatombe ou une série de catastrophes.

Nous sommes toujours en train d'invoquer la sécurité dans tous les sens, mais nous n'avons quand même pas affaire à des élèves stupides il me semble?

Nous parlons d'un collège secondaire, les élèves n'ont pas 4 ans et il s'agit de quelques traversées par jour.

Je pense que vous surprotégez les jeunes générations, il faut quand même leur laisser une certaine responsabilité. Dans ce cas, il faut supprimer les patrouilleurs scolaires - parce que c'est dangereux - il faut enlever toutes les voitures, il faut tout cloisonner, mettre une barrière pour que les élèves ne se jettent pas en bas, nous allons vers un hygiénisme et une sécurisation à outrance.

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais voulu pouvoir dire oui à cet amendement s'il s'était limité à chercher des alterna-

tives à cette passerelle qui va défigurer l'entrée dans la vieille ville, mais hélas l'amendement va beaucoup trop loin pour restreindre la vitesse et sur d'autres points. Je m'abstiendrai pour cette raison et je le regrette.

### M. Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le nombre de traversées journalières de cet endroit qui sont loin d'être négligeables, pour la simple et bonne raison que les enfants ne commencent et ne terminent pas au même moment et circulent aussi pendant les heures pour changer de salle. Nous avons de plus un collège, Vernex, qui se trouve aussi dans le même secteur et qui nécessite le suivi et l'accompagnement de petits enfants, aussi bien le matin, entre midi et deux heures, les enfants vont aussi au «Point» et ils traversent également, par conséquent il ne s'agit pas de quelque chose de négligeable.

### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, puisque M. Luder demande malgré tout des statistiques, nous noterons notamment que les zones 30km/h permettent de diminuer le nombre d'accidents de 25 à 30%. Comme l'a rappelé M. Cousin, nous faisons face à des enfants de tous âges qui se bousculent et je ne crois pas que si nous avons un enfant qui tombe sur la route et qui se fait écraser par une voiture nous pouvons parler de responsabilité individuelle.

### Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sécurité des enfants, il est certain que celle-ci nous tient à cœur!

Je trouve que le bas de la rue de la gare est beaucoup plus dangereux pour les enfants. En effet, les automobilistes passant à la rue de la gare sont, à mon avis, toujours attentifs aux enfants aux alentours de l'école, ce qui n'est plus le cas en dessous du carrefour.

Est-ce que les enfants emprunteront cette passerelle? Quel est l'âge de ces enfants? Je suis tout à fait d'accord avec le problème de l'esthétique qui est vraiment à revoir.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

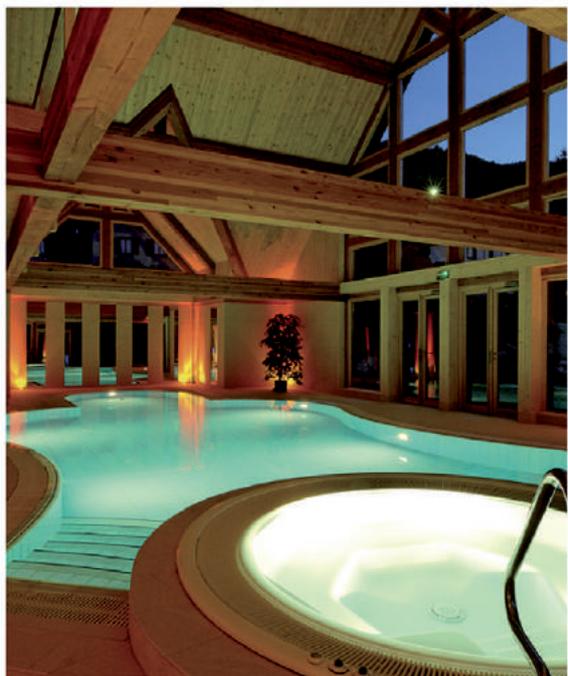
Madame Pellet, je ne savais pas qu'il y avait autant de population qui allait utiliser cette passerelle, je pense que j'aurais mieux fait de proposer des feux de signalisation dans la passerelle! Cela m'a l'air d'être vraiment une autoroute à élèves, avec 1,50 m de large, je me réjouis de voir cela.

### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Personnellement, je pense qu'il y a deux soucis:

1. Est-ce que tous les élèves, mêmes ceux qui seront dans les classes du rez-de-chaussée, auront l'obligation de monter à l'étage pour emprunter cette passerelle ou pas? Sinon nous nous retrouverons avec deux flux, un dans la rue et un sur la passerelle.
2. Comme je l'avais déjà dit en commission à l'époque, lorsque les élèves traversent, la

WWW.LECLOSDOSSOURCES.COM



# Le Clos des Sources

Situé entre Colmar et Strasbourg, l'équipe du Clos des Sources vous accueille pour une déconnexion totale à 10 minutes de la Route des Vins d'Alsace.

Goutez à la cuisine faite-maison et locavore, plongez dans les bulles de la piscine, détendez le corps au sauna, lâchez-prise avec un massage aux pierres chaudes. Éveillez vos sens à la gourmandise et au bien-être en toute simplicité.

Les labels sont le reflet de notre engagement profond.

Ressourcez-vous au Clos des Sources !



circulation se ralentit très fortement, voir se retrouve à l'arrêt. Personnellement cela fait 30 ans que l'on me demande d'assurer la sécurité à cet endroit-là et je n'ai pas souvenir d'avoir géré un seul accident de circulation à cet emplacement, ni d'avoir constaté de grosses problématiques au niveau de la sécurité des enfants.

Le souci pourrait se trouver lorsque très peu d'enfants traversent, mais ce serait le seul moment, car si vous regardez au moment de la sortie des écoles actuellement, il y a un tel flux d'enfants que tout se fige et tout le monde roule à 10km/h.

Pour ma part concernant le 30km/h, je suis pour que nous passions cette zone en 30km/h, nous y avons déjà mis des ralentisseurs à paliers verticaux dans le but de ralentir les véhicules.

Les gens qui me disent que les enfants risquent de se faire shooter parce que les gens roulent à 50km/h, j'aimerais voir qui passe à 50km/h à cet endroit-là actuellement.

De plus, pour rappel, Lausanne est passé en vitesse généralisée à 30km/h de nuit, ce que notre Municipalité nous a dit qu'elle allait mettre en place rapidement une fois que Lausanne l'aurait fait, je pense que cela sera mis en place rapidement à Montreux.

Dans l'élan, je pense qu'une zone 30km/h, à cet endroit-là, nous sera proposée et au final sur des courtes distances, pour des lieux tels que ceux-ci, cela ne changerait absolument rien pour personne.

Vous avez la courbe avant d'accéder à cette zone qui, de toute façon, vous fait ralentir à 10-15km/h, vous avez le carrefour Lecoultré plus bas qui lui aussi fait ralentir à 10-15km/h, personne ne serait perdant. Pour ma part la passerelle est totalement inutile et une zone 30km/h serait des plus logique à cet endroit-là.

### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En matière de sécurité je ne suivrai pas l'ironie de M. Luder, je tiens simplement à apporter deux précisions:

La passerelle et la traversée de la route ne sont pas de même nature.

1. La passerelle permet le passage des élèves entre le restaurant scolaire, les salles de classe et les salles de cours spéciaux durant la journée, c'est-à-dire pendant les heures d'école. Si la passerelle est supprimée les enfants devraient prendre le chemin de la route, ce qui augmente l'insécurité.

2. Au niveau de la rue, effectivement c'est souvent là qu'il y a engorgement avant l'heure du début de l'école, après le début de l'école et entre midi et deux heures avec la circulation des enfants qui vont aussi au centre de loisirs.

### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandions les statistiques des accidents, les voici, sur les 8 dernières années, il y a eu trois accidents impliquant des piétons sur cette route pendant les heures scolaires.

### M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un dernier élément, nous avons un rôle de prévention, le moment ou un accident arrive c'est trop tard. Nous avons une possibilité de sécuriser ce trajet pour des enfants, je pense qu'il faut le faire, la question ne se pose pas.

### M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste ajouter que le principe de l'engorgement de la zone où nous ne savons plus très bien où nous en sommes, c'est-à-dire semer le trouble dans l'esprit de l'automobiliste c'est quelque chose qui est déjà passablement utilisé sur la commune. C'est ce qui a été fait à Clarens au carrefour au centre du village, afin de rendre une situation «un peu plus conflictuelle» afin de réduire la vitesse et que les gens ralentissent. Je pense effectivement, que le fait de laisser les élèves traverser, quand ils changent de classe, ils sont de toute façon une quinzaine ou une vingtaine, ils sont en nombre et les gens vont ralentir.

La statistique des 3 accidents sur les 8 dernières années, connaissons-nous la gravité de ces accidents ou s'agit-il d'un enfant qui s'est fait effleurer? Parce que c'est quand même primordial de savoir de quoi nous parlons.

### M. Lionel Moyard (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite savoir si nous allons continuer les débats de commission encore longtemps, parce que je serai partant pour passer au vote et traiter les autres points.

### M. le Président

M. Moyard je suis navré, mais c'est le jeu démocratique et je ne peux pas supprimer la parole qui est demandée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### VOTE amendement de M. Luder

Ajouter au point 1 des conclusions du préavis les sous-points suivants :

- 1.1) de retirer du projet la construction de la passerelle de liaison tel que décrit au point 4.28 du préavis
- 1.2) de réduire le montant en faveur du pourcentage culturel à 0 (zéro) Frs
- 1.3) de renoncer à toute démarche visant à instaurer une zone 30 km/heure sur la rue de la Gare
- 1.4) d'inclure au projet l'étude de la construction d'un dispositif de pacification du trafic par un système de feux intelligents et informatisés synchronisés avec les horaires des écoles

**L'amendement de M. Luder est refusé par 57 NON, 8 OUI et 18 abstentions.**

### M. Fabrice Yerly (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Je déclare mes intérêts je fais partie de l'association pro-vélo Riviera.

Le site de l'OFFROU<sup>11</sup> fournit une liste de recommandations ainsi que d'exigences légales Suisses en matière de mobilité douce. Les bâtiments d'enseignement sont mentionnés dans la section 2.5.2 du manuel [md\\_g07\\_stationnementdesvelos-manuel2008](#), incluant le tableau suivant sur les places vélos à assurer:

### Nombre de places (valable pour de nouvelles constructions)

	Primaire	Secondaire/ cycle	Gymnase/ collège École professionnelle, haute école spécialisée université
Nombre de places pour 10 élèves	1-3	5-7	3-5
Nombre de places pour 10 enseignants	2	2	2

Ces valeurs concernent les classes. Ce bâtiment va en outre accueillir davantage de monde (salles de conférence, APEMS, ...). Une partie grandissante de la population va privilégier la mobilité douce à l'avenir. C'est pourquoi les besoins futurs doivent être anticipés dans la conception de bâtiments prévus pour durer de nombreuses années.

Hélas, les plans qui accompagnent le préavis 33/2021<sup>12</sup> ne font nulle part mention, dans le projet, de quelconques places de parcs vélo. Le collège de Montreux Est ne possède aucun parc vélo pour le moment. Il y a bien un espace deux roues, pour 32 véhicules, qui n'est aujourd'hui quasiment jamais utilisé pour y parquer un vélo. Mal placé, mal éclairé, et surtout sans possibilité de sécuriser son vélo, on ne se hasarde pas d'y parquer sa bicyclette! Ce parc deux roues existant, même en tenant compte des améliorations promises par la municipalité lors de la séance de commission<sup>13</sup>, ne possède pas une capacité suffisante pour tenir compte de ces nouvelles classes en plus des classes existantes.

Ce projet d'extension est nécessaire pour donner enfin aux élèves de Montreux Est un accueil digne, les libérer des Portakabin du préau de l'école, et possède beaucoup de qualités. Il me tient à cœur qu'il puisse enfin être réalisé dans un proche avenir. En revanche, il lui manque un élément fondamental, et ce sera trop tard, une fois les murs construits, d'y penser enfin. C'est pourquoi je vous propose l'amendement suivant:

Amendement - Modifier le point 1 des conclusions comme suit:

**«D'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du Collège Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS, un restaurant scolaire et un nombre suffisant de places vélos selon les normes Suisses (incluant la SN 640065).»**

Merci pour votre attention.

*M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.*

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite poser la question à M. Yerly, s'agit-il de normes fédérales ou de recommandations? Car ce n'est pas la même chose.

### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement les propos de M. Yerly, mais je regrette que cette discussion n'ait pas eu lieu en commission. Nous aurions peut-être eu un chiffrage plus précis par rapport aux coûts supplémentaires que cela apporterait au Préavis.

Pour ma part, je ne pense pas nécessaire d'approuver cet amendement, la Municipalité devra, de toute façon, revenir avec un plan pour la circulation dans ce quartier et cette question pourrait être abordée à ce moment-là.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à refuser cet amendement.

#### M. Fabrice Yerly (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Luder, je ne suis pas juriste moi-même, je réponds avec mon interprétation. Le site de l'OFROU est clair en ce qui concerne les recommandations et les valeurs minimales ou exigibles.

Selon mon interprétation, il existe un minimum exigible pour toute nouvelle construction. Il est clair que si nous parlons d'un bâti existant, il nous faudra faire avec et nous n'arriverons peut-être pas à trouver des places, mais lorsque nous parlons de nouvelle construction, à ce moment-là une gamme de valeur (par exemple entre 1 et 3 places pour 10 élèves) est exigible. De savoir si c'est 1 ou 3 places, c'est établi par rapport à des besoins locaux, mais là nous n'en avons aucunes.

#### Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que ce n'est pas seulement une question de loi et de normes imposées, nous parlons d'écologie et de mobilité douce à toutes les sauces pour faire vendre.

Est-ce que c'est normal, en tant que parents, que nous recevions des courriers de la part du collège de Montreux-Est, où sont scolarisés mes enfants, pour dire qu'il est interdit de venir en mobilité douce? Parce que nous ne savons pas où parquer et les quelques trottinettes qui sont enchaînées au bord de la route, les enfants se font encore gronder parce qu'ils sont venus en trottinette ou en vélo.

Je pense qu'à l'heure où nous parlons de pistes cyclables et d'aménagements coûteux, nous pouvons très bien intégrer un parking à vélos et à trottinettes.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant les propos de Mme Dardenne, nous ne savons pas quels sont les courriers que la direction scolaire aurait pu envoyer. Je trouve regrettable si ce type de courrier est transmis aux parents, sans que les problèmes ne soient traités, en amont, avec la commune afin de chercher quelle solution nous pourrions trouver en matière d'équipements, par exemple pour les trottinettes.

J'apprends ce soir ce problème et l'existence de ce courrier et je crois même que ma collègue Mme Pellet n'était pas au courant.

C'est un peu dommage, au niveau du fonctionnement, quand bien même le personnel scolaire n'est pas membre de l'administration communale, cela aurait été profitable d'être informé du problème.

Je tiens à dire que la Municipalité entend prochainement améliorer l'accueil dans le parking

existant des deux roues couverts sous les escaliers, notamment avec la pose d'arceaux, afin de pouvoir sécuriser les vélos.

Maintenant, concernant l'amendement en lui-même, la Municipalité voudrait concevoir plus d'infrastructures et répondre à l'ensemble des besoins, mais comme cela a été compris, nous travaillons dans un site très bien situé, mais qui est aussi très contraignant.

C'est pour cela que réaliser, tel que l'amendement le propose, des places de parc vélos à l'intérieur du bâtiment est techniquement faisable, mais cela ne permettrait plus de répondre à l'ensemble des besoins scolaires qui sont identifiés sur ce site.

J'en conviens que certains puissent nous reprocher la pesée d'intérêts, mais nous souhaitons atteindre au maximum les objectifs scolaires dans un premier temps et par la suite nous proposerons, quitte à les adapter petit à petit, des solutions pour le stationnement des vélos.

Cela a été rappelé, les éléments de mobilité à la périphérie du bâtiment ne sont plus dans le préavis et nous reviendrons avec des propositions concrètes. Vous savez qu'il y a des surfaces qui permettraient de trouver des solutions pour répondre aux besoins et il nous faudra rester attentifs à l'évolution des besoins.

Si vous votez cet amendement, sachez qu'il ajoute, à volume constant dans le bâtiment, des besoins supplémentaires et de ce fait nous ne pourrions plus tout réaliser. Concrètement, si nous créons un parking vélos adapté, il devra être fait au rez et si vous regardez les plans de ce dernier, il n'y a pas d'espace propice pour y créer ces volumes. Si nous souhaitons être rigoureux, il faudrait, dans le cadre de l'amendement, indiquer par exemple, qu'il est souhaité d'avoir des places de parc, mais que nous acceptons de renoncer au restaurant scolaire.

Nous ne pouvons pas maintenir le programme des locaux en ajoutant des locaux supplémentaires à volume constant.

La Municipalité partage la préoccupation des parkings pour vélos. Quand bien même le site est bien centré, qu'il faut que les élèves puissent venir en mobilité douce ou en transports publics. Pour cela, il faut des solutions acceptables et nous reviendrons avec des propositions, mais à l'extérieur du bâtiment.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au bout, je crois, de 6 heures de séance de commission, je suis étonné qu'un amendement tombe soudainement quelques minutes avant le vote. Je vous propose, comme nous allons enlever ces horribles containers, d'utiliser leur emplacement, cela ferait une jolie place pour faire un parc à vélos et le problème sera réglé.

#### M. Fabrice Yerly (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter une précision, je ne pense pas que mon amendement soit, tel qu'il est écrit, si explicite pour déterminer où les placer.

D'argumenter que nous allons sacrifier l'étage du rez pour y mettre des places vélos, c'est le meilleur moyen pour dire «attendez nous n'allons pas y arriver».

Ce qui me dérange c'est qu'aujourd'hui nous avons un déficit de place sur l'entier de ce collège. Ces fameuses valeurs tabulaires ne sortent pas de nulle part, si la Confédération les a mises dans une norme, ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a des besoins à anticiper.

Ce collège accueille combien d'élèves au total? Ce qu'il y a c'est qu'il faudra trouver beaucoup de places ailleurs et là nous avons un nouveau bâtiment, nous avons l'opportunité de faire les choses correctement depuis le départ. Sans donner l'indication de l'endroit où il faut les mettre, je trouverais quand même opportun que, dans la conception architecturale et les plans, nous puissions y penser.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### VOTE amendement de M. Yerly

Amendement - Modifier le point 1 des conclusions comme suit:

«D'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du Collège Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS, un restaurant scolaire et un nombre suffisant de places vélos selon les normes Suisses (incluant la SN 640065).»

#### L'amendement de M. Yerly est refusé par 28 NON, 25 OUI, 28 Abstentions

M. le Président ouvre une dernière fois la parole sur le rapport et le préavis. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 33/2021 de la Municipalité du 19 novembre 2021 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'300'000.- TTC au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143;

6. de comptabiliser la participation financière du Canton dans un compte de recettes d'investissement sur le même préavis;
7. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.00.3312;
8. de transférer, en cas d'acceptation du préavis de construction, la dépense relative au crédit d'étude (préavis No 32/2019) sur le présent préavis et de l'amortir selon les règles mentionnées ci-dessus: dans le cas où le présent préavis ne serait pas accepté, cette dépense serait amortie dans les 3 ans, par le débit du compte No 352.00.3312;
9. de prendre acte que le présent préavis ne pourra être mis en œuvre qu'une fois un préavis relatif au déménagement des services communaux qui travaillent actuellement dans le bâtiment sus rue de la Gare 30 aura été accepté;
10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI, 6 NON, 6 Abstentions**

**5.2 sur le rapport-préavis No 35/2021 relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux joutant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux**

**Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller: «Places de jeux: état des lieux et perspectives à court et moyen termes». (Rapp. M. Olivier Raduljica);**

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutient pleinement ce préavis municipal, qui répond au postulat de notre collègue Müller.

Il faut relever, avec satisfaction, que tout au long de cette législature, la commune investira de manière conséquente pour mettre aux normes et améliorer nos places de jeux.

Améliorer la convivialité, sécuriser les espaces, pour les très nombreuses places de jeux sur le territoire communal, c'est un investissement pour la qualité de vie et le vivre-ensemble.

Cette première tranche d'investissement est une bonne nouvelle, et avec une exécution prévue pour le printemps 2022 en ce qui concerne la place de jeux de Glion, nous nous réjouissons de la découvrir une fois les beaux jours arrivés.

**M. Olivier Müller (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Tout d'abord, je me réjouis et je ne peux que souscrire aux projets de rénovation et de modernisation des 3 places de jeux tels que proposés dans le rapport-préavis. J'ai également été convaincu lors de la commission de l'opportunité d'étudier la création d'une place de jeu inclusive au Basset, à la double condition qu'elle reste dans des dimensions modestes laissant un espace vert suffisant et qu'elle puisse proposer des jeux spécifiquement destinés aux enfants en situation de handicap.

En revanche, permettez-moi, en ma qualité de postulant de ne pas accepter la conclusion n° 5 du préavis, qui stipule: «le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé "Places de jeux: état de lieux et perspectives à court et moyen termes».

C'est peut-être un détail pour vous mais pour moi ça veut dire beaucoup et je vais donc redéposer l'amendement refusé commission et développer quelque peu mes arguments.

En guise de préambule, je me permets de vous faire part de mon sentiment au sujet des places de jeux pour enfants. C'est une thématique qui selon moi est clairement apolitique, elle ne doit être l'apanage d'aucun parti et en conséquence, dans le plein respect de la séparation des pouvoirs qui caractérise notre fonctionnement, je m'imagine donc et espère que le vote sur cet amendement se fera sans considérations partisans. La seule question posée est de savoir si vous êtes d'accord ou pas d'accord sur le fait que le rapport préavis réponde au postulat que j'ai eu l'honneur de

## ALIEL ART GALLERY

Une nouvelle galerie d'art a ouvert récemment ses portes sur la Riviera, à la Rue du Lac 101 à Clarens (en face du CIC, arrêt de bus Clarens Centre): Aliel Art Gallery.

Si vous aimez l'art abstrait lyrique, c'est l'endroit à visiter!

Vous y trouverez une cinquantaine de tableaux exposés aussi colorés que diversifiés. Tous ont été produits sous l'effet des émotions, des souvenirs de voyages et de l'imagination de l'artiste Aliel.

Aliel est une artiste passionnée et autodidacte au style éclectique. «Le choix des couleurs se fait au fur et à mesure de mon travail. Je n'ai pas d'idées préconçues, je peins au feeling de l'instant présent».

«Chaque œuvre est unique dans l'espace-temps. Le titre me vient seulement une fois que mon tableau est terminé.»

«Ce qui me plaît dans l'art abstrait c'est que chacun peut y voir ce qu'il veut. Aussi parfois l'on peut jouer avec les différentes positions du tableau (vertical, horizontal).»

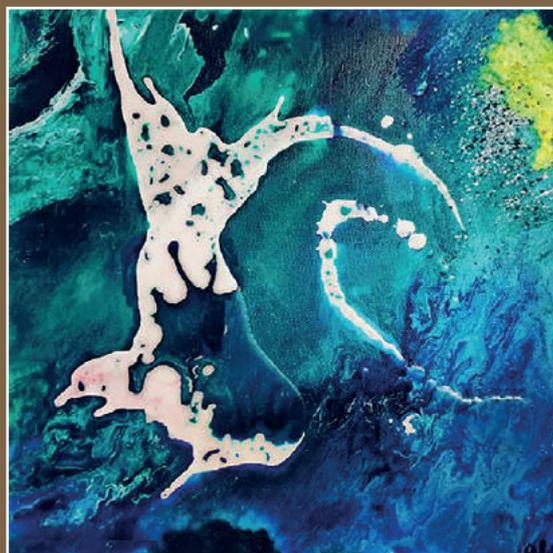
«J'utilise essentiellement de l'acrylique mais pas que. Pour certaines de mes œuvres, je vais innover et rajouter des techniques mixtes. Ça peut être de la coulée de bougie dans Dune et Avatar; des copeaux de savon de charbon dans Black Hole ou encore des pierres précieuses dans Océan etc.»

«J'aime avoir un contact direct avec les gens afin d'expliquer comment est née chaque œuvre que j'ai peinte et de partager nos différentes visions.»

La Galerie d'Aliel ouvre sur rendez-vous du lundi au samedi.

Pour plus d'information je vous invite à consulter son site internet [www.aliel.art](http://www.aliel.art)

Aliel offre également la livraison de ses tableaux en Suisse Romande.



# Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

PATEK PHILIPPE  
GENEVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER  
GENEVE

HERMES  
PARIS

RADO  
LUTERBACH

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT  
GENEVE

TISSOT  
LE LocLE

HAMILTON  
JEWELRY

REUGE  
PARIS

FRED

MARCO BICOLO  
PARIS

dinh van  
PARIS

FREY WILLE  
GENEVE

MORGANNE BELLO  
PARIS

CLAUDE MEYLAN  
GENEVE

ck

**+** **MDS** Montreux



**BON D'ACHAT DE CHF 550.-**  
à valoir sur tout achat dès CHF 1500.-

**Fauteuil «Balance»**  
**CHF 2290.-**



**MDS Montreux** Avenue du Casino 28, 1820 Montreux  
**021 711 40 00 • mdsmontreux@gmail.com**  
Livraison gratuite dans le canton  
de Vaud / Exportation à l'international

## L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,  
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe  
à votre service!

Grand-Rue 16  
021 963 43 10  
info@exotique-montreux.ch



♥♥♥♥ Pâques et Fêtes des Mères ♥♥♥♥



**AEBI FLEURS**  
Et Décoration Sarl  
Rue Gambetta 23  
1815 Clarens  
Tél. 021 964 61 22  
www.aebifleurs.ch

aebifleurs@gmail.com

déposer il y a près de 5 ans, rien, d'autre. Accepter cet amendement ne remettra aucunement en question les autres aspects par ailleurs très positifs du rapport-préavis, que je ne manquerais pas d'accepter lors du vote final.

En ce qui concerne l'affirmation que ce rapport-préavis répond à mon postulat, mon avis est clair, le présent rapport-préavis n'y répond pas ou du moins que de manière partielle et insuffisante. Si l'état des lieux a bien été fait en octobre 2017 et si l'aspect sécurité est bien documenté, il n'y a en revanche aucune indication ni sur les perspectives à court et moyens termes, ni sur la manière concrète dont la Municipalité pourrait ou voudrait rendre l'ensemble des places de jeux plus attractives et plus conviviales, ce qui était expressément demandé dans ce postulat.

Le rapport préavis fait état de 34 places de jeu sur le territoire montreusien. Ce même rapport-préavis propose la rénovation de 3 places de jeux, l'étude d'une 1 place de jeu et donne des pistes de réflexion concernant 2 autres places de jeux. Ce rapport-préavis ne concerne donc finalement que 6 places de jeux.

Comment est-il possible d'affirmer que ce rapport-préavis répond à un postulat alors même qu'il ne fournit aucune piste de réflexion ni même aucune idée concernant les 28 autres places de jeux de notre commune? est-ce que les suggestions du rapport in-situ seront suivies? On n'en sait rien.

Ensuite, je relève que les dépenses d'investissement annexées au préavis de décembre 2021 concernant le plafond d'endettement prévoit 2 millions de CHF pour la rénovation de 10 places de jeux durant cette législature. Premier étonnement: ce montant ne figure nulle dans le rapport-préavis 35/2021 mais a été rappelé en commission par mes propres soins. Deuxième étonnement: il est ressorti de la commission que la Municipalité a estimé ce chiffre de 2 millions comme un chiffre global, un peu comme un «fond place de jeu», à la louche, si j'ose dire. 3ème étonnement: Il ne figure aucune indication sur quelles seraient ces 10 places de jeux rénovées. Dans mon esprit, lorsqu'on provisionne un montant aussi important dans un plan d'investissement, il doit être étayé non pas forcément encore par des projets totalement aboutis, j'en conviens, mais au moins par des intentions clairement identifiées avec estimations de coûts.

Comment est-il possible d'affirmer que ce rapport-préavis répond à un postulat alors que ce montant de 2 millions prévus pour les places de jeux durant la législature ne figure même pas dans le rapport-préavis et qu'on apprend ensuite en commission qu'il n'existe pas de vision sur comment et où seront dépensés ces deux millions? Il me semble que les montreusiennes et les montreusiens des villes et des villages seraient également intéressés à avoir cette vision.

Et finalement, s'il devait effectivement y avoir d'autres préavis au cours de la présente législature, tous les 1,5 ans comme mentionné dans le rapport, je serais le premier à m'en réjouir.

Cela m'amène toutefois à mon dernier questionnement:

Comment est-il possible d'affirmer que ce 1er rapport-préavis répond déjà à lui tout seul au postulat alors que d'autres rapport-préavis du même type sont promis en cours de législature et qu'il aurait à ce moment été plus adéquat de proposer cette fameuse conclusion 5 après que 3 ou 4 rapports préavis de ce type aient été acceptés et répondent ainsi ensemble à mon postulat.

Au vu de ce qui précède et comme annoncé, je redépose donc l'amendement déposé en commission, soit

«retirer le point n° 5 des conclusions».

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux comprendre sur le fond l'argument de M. Müller sur le fait que le présent préavis ne répond pas à son postulat.

En revanche, je pense que l'on peut raisonnablement le refuser pour les bonnes raisons suivantes:

- La municipalité nous présente par le biais de ce préavis et par le plan d'investissement une volonté de développement importante pour nos places de jeux, largement plus ambitieuse que ce qui s'est fait durant les dernières années
- L'état des lieux est fait. Et il est complet. C'était une des volontés du postulat Müller. Pour rappel quant à notre mode de fonctionnement, la réponse à un postulat n'a pas nécessairement vocation à satisfaire complètement le postulant dans ses demandes. La Municipalité a choisi un autre chemin que le postulant et pour le groupe socialiste, elle le fait parfaitement.

Nous vous invitons donc à refuser cet amendement. Merci de votre attention. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### VOTE amendement de M. Müller

Retirer le point no 5 des conclusions: de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé "Places de jeux: état de lieux et perspectives à court et moyen termes";

#### L'amendement de M. Müller est accepté par 35 OUI, 31 NON, 15 abstentions

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Olivier Raduljica (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions amendées suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le rapport-préavis No 35/2021 de la Municipalité du 3 décembre 2021 au Conseil communal relatif à un investissement de CHF 299'407.- pour la mise en conformité et la réalisation de la place de jeux jouxtant l'hôtel Victoria à Glion, la place de jeux au Marais d'Avan aux Avants, et la place de jeux du haut de Caux, à un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens, à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller: "Places de jeux: état de lieux et perspectives à court et moyen termes",

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le réaménagement des places de jeux:
  - a) jouxtant l'hôtel Victoria à Glion (parcelle privée 5720);

- b) au Marais d'Avan aux Avants (parcelle communale 4770) ;
- c) du haut de Caux (parcelle communale 6027);

2. d'octroyer un crédit d'étude d'avant-projet de CHF 10'000.00 TTC pour le réaménagement de la place de jeux du parc du Basset de Clarens et de comptabiliser cette dépense sur un compte d'attente;
3. en cas d'acceptation du préavis de la place de jeux du parc du Basset, de transférer cette dépense sur le compte dudit préavis et de l'amortir selon les règles fixées par le préavis;
4. en cas de refus du préavis, d'amortir cette dépense en une fois par le débit du compte 440.3311;
5. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 299'407.- TTC, au maximum;
6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;
7. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.085 «Etabl. état des lieux des aires de jeux»;
8. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 440.3311 sur une période de 15 ans au maximum;
9. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou Convention en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 81 OUI, 1 NON, 1 abstention**

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve très beau que nous ayons des ennuis techniques, mais quand nous avons un tableau miroir qui n'est pas identique des deux côtés, je trouve qu'au niveau de la démocratie cela ne me semble pas correct. Le résultat, nous sommes tous d'accord, mais ce n'était pas très élégant de voir qu'il y avait un rouge, un vert et que ce n'étaient pas les mêmes. Par principe, je souhaiterais que nous recommandions le vote, que nous n'ayons qu'un seul écran et que ce soit ce dernier qui soit validé, s'il vous plaît.

#### M. le Président

Monsieur Cardinaux, il s'agissait du même écran mais en miroir.

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas être formaliste étant donné que le résultat est clair, oublions ma demande, mais s'il est possible de vérifier et régler le problème pour les prochaines séances, car je trouve que c'était peu agréable.

#### M. le Président

J'abonde dans votre sens, nous réglerons ce problème technique.

**5.3 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Romain Pilloud: «Mieux protéger le personnel de la**

# JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
MONTREUX - RENNAZ

☎ **021 / 963 11 43**

[jaquet@jaquetconstruction.ch](mailto:jaquet@jaquetconstruction.ch)



Electricité • Téléphonie • Informatique

Rte de Brent 13C • 1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 28 57 • [www.elcomel.ch](http://www.elcomel.ch)

[www.babord-tribord.ch](http://www.babord-tribord.ch)

# PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



**Nicola Iamartino**

Tél. 021 963 13 14



Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION  
TOUTES MARQUES**

*Astrit Demaj*  
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux  
[info@electrodep.ch](mailto:info@electrodep.ch)  
[www.electrodep.ch](http://www.electrodep.ch)



**SEGURIMMO**  
Régie Immobilière

**Gérance d'immeubles - Administration PPE  
Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat**

Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

[www.segurimmo.ch](http://www.segurimmo.ch) - [info@segurimmo.ch](mailto:info@segurimmo.ch)



Official Partner

**Alexandre GOUMAZ**  
Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: [alexandre.goumaz@bluewin.ch](mailto:alexandre.goumaz@bluewin.ch)

# Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve

Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: [info@metalassistance.com](mailto:info@metalassistance.com)

[www.metalassistance.com](http://www.metalassistance.com)

# Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve

Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
[carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch](http://carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch)

## Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux  
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

# PCL

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens  
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle  
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1<sup>ère</sup> commande  
**-20%**



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



# Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

# RIDEAUNEUF

NETTOYAGE TEXTILES

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Tapis

Rideauneuf SA  
Route du Zéphire 1 - 1817 Brent/Fontanivent  
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch  
www.rideauneuf.ch

Etienne Rouge Terrassement Sarl  
Pelle Araignée | Transports  
Zone Industrielle D141  
1844 Villeneuve  
T: 079 674 78 46 F: 021 960 43 85  
info@erouge.ch www.erouge.ch



Ezio Lamacchia  
+41 (0)79 301 03 66

Rue de la Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
info@techniriviera.ch - Switzerland  
www.techniriviera.ch

## À VENDRE AU PLUS OFFRANT



**TABLE EN CERISIER  
MASSIF  
20 personnes  
(3 rallonges)**

Tél. et renseignements  
+41 79 210 59 49

G-Pro-Immo Sàrl  
Av. des Alpes 35  
Case postale 1240  
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

[gproimmo.ch](http://gproimmo.ch)

Vos solutions immobilières sur-mesure

**vente et nos petits commerces locaux – pour une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins». (Rapp. M. Yanick Hess);**

M. le Président ouvre la discussion

**M. Léonard Dolivo (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est convaincu de la nécessité d'une révision partielle du règlement communal sur les jours et heures d'ouverture des magasins, comme préconisé dans la motion de notre collègue Romain Pilloud. En effet, la situation actuelle, qui permet l'ouverture des grandes surfaces tous les dimanches pendant 6 mois de l'année, a quelque chose de démesuré, voire d'irrationnel – et ce même au regard du statut de station touristique de notre ville, que nous ne contestons pas du tout au demeurant. Une telle latitude dans l'ouverture des supermarchés le dimanche, qui constitue une sorte de record, ne répond pas à un véritable besoin – ni à celui des gens qui habitent à Montreux, ni à celui des touristes – et mérite à ce titre un ajustement.

Comme toujours, notre groupe a à cœur la qualité de vie des travailleurs et des travailleuses, qui ne devraient pas avoir à faire le choix de sacrifier leur vie de famille (si tant est qu'on peut vraiment appeler ça un choix), et la préservation des petits commerces, dont il serait faux de prétendre à l'envers du bon sens qu'ils profitent de la concurrence des grandes surfaces. Par ailleurs, cette problématique des ouvertures superflues touche aussi à des enjeux écologiques, parmi lesquels la consommation énergétique et aussi le gaspillage alimentaire. Pour ces diverses raisons, nous pensons qu'il vaut la peine de se pencher sur ce règlement, ceci pour l'adapter de façon pragmatique et dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux importants que je viens de citer. Notons enfin que le texte de la motion a d'abord valeur d'impulsion, témoignant en cela de notre confiance en la Municipalité pour qu'elle mène les choses à bien. En conclusion, le groupe socialiste votera en faveur de la prise en compte de cette motion et vous invite à faire de même.

Je vous remercie, M. le Président, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

**M. Olivier Mark (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sortons d'une période noire pour les commerces de détail ayant pignon sur rue. Durant la crise sanitaire, les coûts fixes des détaillants traditionnels ont en effet dû être intégralement payés, mais les ventes ont fondu. Les consommateurs ont souvent préféré faire venir la marchandise à domicile, en utilisant les possibilités du e-commerce.

Les boutiques qui adressent leur offre aux touristes en première ligne ont vécu ce calvaire plus durablement que les autres. Certains ont d'ores et déjà disparu. Vous voulez de preuves ? Parcourez les rues montreusiennes, hors de l'hyper centre, et vous verrez de nombreuses vitrines fermées ou en cours de mutation. La faillite est souvent passée par là entretemps. Si vous voulez voir un scénario encore plus noir, prenez le bus et parcourez les rues de Vevey. La situation y est encore pire, sans aucun tourisme, même intérieur, pour faire

vivre les commerçants et leurs employés. L'accueil apporte de la prospérité, pas seulement des désagréments!

Oui, c'est un fait, le commerce de détail traditionnel a dû faire face à une crise sans précédent ces deux dernières années. La flexibilité dont jouissent les tenanciers des points de vente dans notre ville touristique a profité autant aux employés qu'aux patrons, parmi lesquels on compte de nombreux petits indépendants. On peut affirmer avec certitude que c'est cette flexibilité qui a sauvé de nombreux emplois dans notre commune, c'est évident.

Les conditions de travail dans les grands groupes sont par ailleurs souvent régies par des conventions de travail au niveau national, qui ont été conclues dans le cadre de partenariats sociaux spécifiques. Tel est le cas pour la Migros, par exemple. Ces conditions tiennent compte de la situation du domaine de la vente, puisqu'elles ont été négociées par celles et ceux qui sont directement impliqués.

Enfin, et c'est peut-être un des éléments les plus importants, le travail supplémentaire par rapport aux horaires de base est soit compensé, soit rémunéré avec une plus-value allant jusqu'à 50% pour les heures effectuées le dimanche. Ce travail est par ailleurs une source de revenus très appréciée par de nombreux étudiants, par exemple, qui peuvent gagner quelques sous pour faire face à leur budget, souvent très serré. Pensons à ces jeunes aussi!

En résumé, chers collègues, réduire des horaires d'ouverture des commerces, cela signifie potentiellement supprimer des emplois, pas seulement le dimanche. C'est prendre le risque de priver des étudiants de leur revenu accessoire et c'est entraver le fonctionnement des équipes qui ont trouvé des compromis dans le cadre du partenariat social. Nous vous invitons par conséquent à rejeter cette motion!

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre refusera à l'unanimité la motion déposée, pour les raisons suivantes: Montreux fait partie des très rares communes de Suisse à bénéficier du statut de ville en zone touristique. Ce statut, à notre connaissance, n'est attribué dans toute la Suisse qu'à trois villes: le quartier d'Ouchy à Lausanne, Mendrisio et Montreux.

Il s'agit d'un statut très important pour notre offre touristique, acquis de haute lutte. Toute restriction que nous nous imposerions nous-mêmes par rapport à ce statut nous menacerait, à plus ou moins long terme, de le perdre.

L'attractivité des commerces de notre ville sur le plan touristique et pour nos propres habitants à un effet sur d'autres domaines, notamment la culture. Ainsi, par exemple, les cinémas que nous avons à juste titre décidé de soutenir, bénéficient de l'attractivité de nos commerces et de leurs heures d'ouverture étendues.

Rappelons aussi que le travail le dimanche donne d'importantes opportunités de revenus aux étudiantes et étudiants notamment, pour qui les possibilités de trouver de quoi financer leurs études ne sont pas si nombreuses.

Par conséquent, sachant la surveillance importante qu'exercent de toute manière les syndicats sur les grandes surfaces, nous estimons qu'il est contre-productif de réduire les heures d'ouverture de nos magasins. Je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Précisons d'emblée que la motion déposée et discutée ce soir ne demande absolument pas de fermeture généralisée le dimanche, comme l'a déjà expliqué M. Dolivo et contrairement à ce que prétend M. Mark, qui sous-entend que nous souhaitons pénaliser ou fermer les petits commerces, ce qui n'est absolument pas le cas et je trouve que le rapport le reflète assez bien.

Quant à la Migros, elle dispose bien d'une convention collective de travail (CCT), mais elle n'en porte en réalité que le nom, puisqu'elle n'a aucun partenaire social, aucun syndicat, à qui l'entreprise ferme la porte depuis de très nombreuses années.

La motion est rédigée en termes généraux, afin de laisser une latitude à la Municipalité de travailler sur le meilleur projet qui soit, précisément avec les partenaires sociaux, nous pouvons imaginer les syndicats, la SICOM, etc...

Je précise également que la ville de Lausanne fait une distinction entre les grandes surfaces et les petites, ce qui permet à nouveau de préserver les PME issues du tissu local, parfois fragilisées par la situation sanitaire actuelle. Rien ne nous empêche de faire de même de notre côté.

À l'inverse, les géants oranges, pour ne pas les nommer, n'ont aucunement été fragilisés par la pandémie, leurs bénéfices ont même explosés en 2020 et 2021, mais apportent-ils quelque chose au tissu local?

Le dimanche, ils sont vides ou presque, mais cela n'empêche pas de créer une distorsion de concurrence face aux petits commerçants.

Il est évidemment plus facile pour beaucoup d'aller faire ses achats en gros dans un supermarché que, pour reprendre un terme français, dans une supérette de quartier. Est-ce vraiment nécessaire de rappeler que les boulangeries par exemples, sont clairement affaiblies depuis de très nombreuses années par cette pratique?

En dehors du dimanche, ce ne sont évidemment pas les seuls: allez demander aux fleuristes ce qu'ils pensent de la concurrence des centres commerciaux ces dernières années.

La pandémie est, je l'espère comme nous tous, bientôt derrière nous. C'est une occasion en or de permettre un petit avantage aux commerces locaux, qui eux ont souffert pendant la crise, et ne bénéficient pas aujourd'hui d'un effet positif de l'ouverture tardive, ou dominante systématique de la Migros.

J'aimerais rappeler que pour beaucoup de personnes qui travaillent dans la vente, travailler tard ou le dimanche n'est pas un choix. C'est un élément contractuel, et pour beaucoup, ils/elles auraient tort de faire la fine bouche quand les factures tombent à la fin du mois et qu'il faut bien avoir un job pour les payer.

Car si un-e employé-e, gestionnaire du commerce de détail refuse de travailler le dimanche, les géants oranges lui montreront volontiers la porte.

Avec plus de 95% des vendeuses et des vendeurs opposés au travail le dimanche, cela fait quand même beaucoup de gens du domaine opposé à ces extensions d'horaires, il est dommage que nous ne les écoutions pas.

Pour finir, et je pense évidemment à plusieurs d'entre vous qui partagent mon inquiétude, quel modèle de société veut-on?

Déjà qu'internet permet de commander 24/24h, 7 jours sur 7, voulons-nous vraiment d'une société qui vit à 200 à l'heure, sans arrêt?

Voulons-nous continuer à laisser les supermarchés ouvrir, alors que par nature ils consomment énormément d'énergie et qu'il s'agit, pour une très grande partie du personnel, du seul jour de repos de la semaine? Ne devrions-nous pas considérer que le dimanche est un peu fait pour flâner, pour passer du temps en famille, pour profiter de notre riche vie culturelle, plutôt que de consommer?

Cette proposition que je vous fais aujourd'hui, elle est sociale, somme-toute écologique et nous permet de nous positionner clairement en faveur du personnel d'un corps de métier particulièrement malmené, tout en protégeant les PME et les entreprises familiales.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois de plus nous avons une proposition de la gauche pur jus, c'est-à-dire que la gauche sait pour nous où est la bien-pensance, quelle est la bonne manière de vivre et comment il faut faire. Tout le reste de la part de la méchante droite, ce sont des conseils et des actes pour paupériser la population et faire tout ce qu'il faut pour que les pauvres travailleurs n'aient rien et soient dégoûtés.

Pour moi il ne s'agit pas du tout de cela, aux arguments que M. Pilloud nous avance, je peux opposer exactement le contraire. D'ailleurs dans ses propres rangs, il y a plusieurs indépendants, et vous avez été élu sur une liste intitulée «PS et indépendants de gauche» il me semble? Eux qui ouvrent quand ils le veulent et qui n'ont pas eu de problème avec la pandémie, je les vois toujours, je les fréquente pour certains et il ne me semble pas que cela ait changé quoique ce soit pour eux, autrement ils ne seraient plus là.

Pour ma part, je vais refuser cette motion et quant à savoir si j'ai envie d'une société qui vit à 200 à l'heure, il ne s'agit pas de savoir si j'en ai envie ou pas, les choses arrivent et nous en sommes à ce stade, il faut croire que la majorité veut ce genre de société et qui suis-je pour m'opposer à la majorité? Il faut s'adapter et je pense que certains y trouvent leur compte, que d'autres ne travaillent pas le dimanche, mais que d'autres trouvent arrangeant de pouvoir le faire ou d'avoir leur partenaire qui a un horaire décalé.

Il y a tous les cas de figures, et pour avoir posé la question à des gens à Montreux qui travaillent dans certains commerces, le tableau n'est pas aussi sombre que vous le brossez Monsieur Pilloud, et l'avis n'est de loin pas unanime.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans nos discussions de groupe et ce soir, un des points qui nous a dérangé depuis le début dans cette proposition, c'est dans le fonds, qu'il y a un peut-être un problème qui est identifié avec la Migros, mais nous avons un peu l'impression que notre statut de zone touristique est prise en otage pour un problème qui concerne un acteur économique sur la commune. Pour nous, s'il y a un problème avec la Migros, il va falloir le régler avec cette dernière,

mais en aucun cas, le statut que nous avons acquis de haute lutte, car cela a été un énorme travail à l'époque d'obtenir ce statut, ne doit être remis en cause à cause de ce problème ponctuel, en quelque sorte.

Cette forme vous excuseriez le terme, de prise en otage, nous dérange beaucoup et c'est pour cela que nous refuserons la motion.

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

La motion ainsi que les débats en commission se sont essentiellement tournés vers l'ouverture dominicale qui concerne concrètement les magasins Migros et Coop du centre de Montreux.

Si M. Pilloud, qui vient de s'exprimer estime qu'il ne s'agit pas de fermer les dimanches alors que cela est expressément écrit dans le texte, je ne vois pas l'utilité de la motion, mais passons.

Je ne vais pas m'éterniser sur le fait que, malgré ce qui a été affirmé en commission, la Migros a bel et bien une convention collective de travail, la CCNT Migros, qui existe depuis 1983.

Je ne vais pas non plus rajouter que le timing choisi pour cette motion semble idéal du point de vue électoral.

Je ne vais pas non plus relever que le sondage GfK commandé par UNIA et cité dans le rapport date de 2013 et que 9 ans après, il est fort probablement que les mœurs ont largement évolué vers une plus grande flexibilité générale de la société.

Par contre, j'aimerais relever que ce fameux sondage de 2013, sur lequel repose en substance la motion, indique que 85% des personnes interrogées seraient défavorables à travailler plus tard le soir ou le dimanche – plus tard le soir ou le dimanche. Il n'est ainsi pas possible de savoir précisément quelle proportion est défavorable au travail du soir et quelle proportion est défavorable travail du dimanche. Or, c'est l'un des objectifs principaux de la motion, je cite: *«Mieux protéger le personnel du commerce de détail et ses conditions de travail, en particulier le droit au repos le dimanche»*.

Tout d'abord, je ne savais pas qu'on se reposait mieux un dimanche qu'un lundi ou un samedi et ensuite, j'aimerais bien savoir pourquoi est-ce que le motionnaire est si sûr que le personnel de la vente des deux géants oranges montreuusiens seraient si fermement opposés au travail du dimanche?

Je déclare mes intérêts, j'habite au centre ville de Montreux, et la coop située à la rue de la Paix constitue ni plus ni moins que mon rez-de-chaussé. En 2013 cette coop était fermée les dimanches, et puis il y a quelques années, entre Pâques et les vacances d'octobre environ, elle a ouvert les dimanches, parfois encore 1-2 dimanche durant les fêtes de fin d'année. Alors j'en suis personnellement ravi, et je pense que bon nombre de montreuusiennes et montreuusiens ainsi que les touristes ou les restaurateurs le sont aussi. Mais là n'est pas le point que je souhaite développer.

Il y a 2-3 ans de cela, lorsqu'un de ces dimanches, je me suis rendu à ma coop, cela a titillé quelque peu mon gène syndicaliste, parce que comme tout bon employé que je suis, je possède un gène syndicaliste qui frétille de temps en temps.

Je me suis posé la question de savoir si le personnel de vente de la coop était content ou pas content ou très mécontent de travailler le dimanche et j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec plusieurs d'entre eux. Le sentiment général est que le travail du dimanche n'a pas l'air d'être un vrai problème et que le cas de la mère de famille qui est obligée de travailler le dimanche contre sa volonté existe, mais constitue clairement l'exception. Le tableau dépeint dans le texte de la motion paraît à mon sens bien trop sombre et peu représentatif de la réalité des faits.

Plus récemment, un samedi de décembre 2021 précèdent une ouverture dominicale à la coop, je me suis brièvement entretenu avec le gérant de la coop à ce sujet. Il m'a confirmé plusieurs choses:

Il m'a confirmé que le travail du dimanche se fait sur une base volontaire.

Il m'a confirmé que les employés fixes perçoivent un supplément de salaire de 50%.

Il m'a confirmé que généralement deux ou trois étudiants sont employés le dimanche, ce que je peux attester, pour en avoir croisé au Rolex Learning Center lors de mes études en 2019.

J'ouvre une parenthèse: Je trouve étonnant que le motionnaire, qui est un grand défenseur des étudiantes et étudiants de l'UNIL, leur joue ici un mauvais coup en voulant tarir une source de revenus pourtant idéale pour eux. Je ferme la parenthèse. Et ce samedi dernier 29 janvier 2022, j'ai à nouveau interpellé des membres du personnel de la coop pour reposer les mêmes types de question que celle que j'avais posé à leurs gérant quelques semaines plus tôt. Le son de cloche concorde avec ce que m'a dit le gérant et une impression sincère s'est dégagée de cette brève discussion. Le travail du dimanche se fait effectivement sur base volontaire et fonctionne. Parfois il est vrai, il arrive que par solidarité pour combler les trous, un tournus s'organise spontanément parmi les membres du personnel de vente. Enfin, le fait que certains employés ont envie de travailler le dimanche pour gagner plus a été confirmé par mes interlocuteurs.

En définitive, et l'exemple de la coop l'illustre très bien, la motion, qui entend à la base protéger le personnel de la vente, aurait pour effet d'empêcher l'ensemble du personnel de travailler les dimanches, alors même que cela se fait actuellement sur une base volontaire et intéressée pour un bon nombre d'entre eux.

La motion ne poursuivant au final pas le but auquel elle était destinée, il ne reste plus grand-chose dans la balance pour procéder à une réelle pesée des intérêts et j'y vois là une raison supplémentaire de rejeter cette motion.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur quelques propos qui ont été tenus par mes divers préopinants. Concernant la problématique de savoir si c'est à la Migros ou à la Coop uniquement que nous souhaitons nous adresser par le dépôt de cette motion, c'est bel et bien là le problème, avec le règlement actuel, la commune ne peut pas aller imposer une fermeture dominicale à la Migros et à la Coop.

Le but de notre collègue Pilloud, c'est bel et bien de s'attaquer à ces deux enseignes oranges qui sont ouvertes le dimanche dans notre commune, ce n'est pas d'aller fermer les petites enseignes.

# Clin d'




**Aliel Art Gallery**  
Clarens | Switzerland

Rue du Lac 101,  
1815 Clarens  
Tél. 079 460 49 58



**GRiviera**  
Bâches Sàrl



Sellerie auto,  
moto, bateaux,  
Stores toiles,  
**NOUVEAU:**  
Shop Nautic,  
accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40 [info@gr-sellerie-bache.ch](mailto:info@gr-sellerie-bache.ch)

**GAUMANN**

Produits personnalisés • Articles mono-usage  
Produits d'entretien & nettoyage  
Articles pour l'entretien & nettoyage  
Hygiène • Papier en gros • Fournitures diverses

Rte Industrielle 2 | Case postale 48 | 1806 St-Légier  
T +41 21 943 01 43  
F +41 21 943 01 46  
[info@gaumann.ch](mailto:info@gaumann.ch)




**J**

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

**F**

**asero SÀRL**

Avenue du Midi 2  
1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03  
Natel 079 447 28 02  
[jfasero@hotmail.com](mailto:jfasero@hotmail.com)  
[www.jfasero.ch](http://www.jfasero.ch)

Pharmacie  
Holistique

Votre pharmacie de proximité du quartier  
des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en  
médicines naturelles



Consultation en Homéopathie  
Et Micro-nutrition  
Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux  
021 963 10 35, [info@pharmacie-holistique.ch](mailto:info@pharmacie-holistique.ch)

**CGS**  
immobilier

**ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS**

1820 MONTREUX  
98, Grand-Rue  
021 / 962 70 50  
[montreux@cgs-immobilier.ch](mailto:montreux@cgs-immobilier.ch)

1618 CHATEL-ST-DENIS  
74, Route de la Coula  
021 / 948 28 80  
[chatel@cgs-immobilier.ch](mailto:chatel@cgs-immobilier.ch)

[www.cgs-immobilier.ch](http://www.cgs-immobilier.ch)

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

**TERRASSE**

**RESTAURANT PIZZERIA**  
*Spécialités italiennes*

**LA GONDOLA**

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir  
le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 31 36

**A VENDRE**



Huile sur toile 100 cm x 80 cm / Prix : Fr. 3 500.-  
Griffel Art Montreux  
Contact: [mireilletk@icloud.com](mailto:mireilletk@icloud.com) / +41 79 319 40 38

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?



JUSQU'AU 25 JUIN

**Gagnez  
votre Tesla.**



CASINO  
**BARRIÈRE**  
MONTREUX

MACHINES À SOUS • TABLES DE JEUX • RESTAURANTS • BARS • SPECTACLES  
Rue du Théâtre 9 • 1820 Montreux • [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



La question électoraliste me fait beaucoup rire puisqu'elle est posée par quelqu'un qui était déjà présent à la dernière législature dans cet hémicycle et qui par conséquent a certainement pu entendre que la question avait déjà été soulevée par M. Pilloud en 2019 sauf erreur.

Alors nous pouvons faire de la politique politicienne et penser que nous sommes en campagne permanente et chaque année, toujours est-il que je ne crois pas que nous puissions faire un procès d'intention à notre collègue Pilloud.

M. Luder, comme d'habitude, vous êtes dans la caricature, il n'y a pas grand-chose d'étonnant jusque-là, pour vous répondre sur le même ton, je vous informerai simplement, que le titre de notre liste aux dernières élections communales n'avait rien à voir avec la raison sociale d'une entreprise, si jamais.

Je vous rappelle la demande faite par M. Pilloud, il demande la modification d'un règlement, nous sommes sur les ouvertures des commerces, avec une classique opposition gauche-droite, pour ma part je prends bonne note que la droite ne souhaite pas favoriser nos artisans et petits commerces, mais bien les grandes enseignes.

#### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois qu'au-delà du clivage gauche-droite, au niveau de ce vote c'est quelque chose qui est au plus profond d'entre nous. Nous devons savoir ce que nous désirons et pour moi il faut avoir une certaine liberté, c'est pour cela que j'invoque l'article 136 de notre règlement du Conseil et je demande le vote à bulletins secrets.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il y a un point pour lequel nous devons vraiment faire attention, si nous étions comme en France avec des grandes surfaces à l'extérieur des villes, qui aspirent tous les clients, je serais le premier à empêcher ces grandes surfaces d'ouvrir le dimanche. Mais il se trouve que nous avons la chance d'avoir des grandes surfaces qui se situent en plein centre ville et l'effet d'attraction bénéficie absolument à tous les autres commerces. Il est clair et net que si vous poussez le raisonnement à l'extrême, que vous imaginez que les grandes surfaces n'ouvrent plus et n'existent plus, tout le monde sait que tous les autres commerces aux alentours périraient.

Le fait que le côté organique des divers types de commerces soit assez favorable à Montreux, avec justement ces grandes surfaces en centre ville, me paraît éliminer en quelque sorte cet argument selon lequel laisser les grandes surfaces ouvertes ferait mourir les petits commerces. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas comme cela que ça marche. Il faut avoir toute la gamme de l'offre pour que le dynamisme s'installe et c'est la chance que nous avons, dans une certaine mesure, à Montreux.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque je prends des notes ce soir, je prends également note que M. Cardinaux ne souhaite pas que cette question soit traitée de manière transparente, c'est le cas contraire pour ma part, je demanderai d'opposer le vote à bulletin secret au vote à l'appel nominal.

#### Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets d'intervenir car j'avais un commerce à Territet, nous parlons de petites entreprises, moi je tiens à dire qu'aujourd'hui quand nous faisons 1 ou 2 enfants dans une famille, ce n'est pas forcément un suisse moyen qui peut travailler le dimanche, s'il est déjà ouvert du lundi au samedi. Le règlement communal ne permet pas non plus d'ouvrir le dimanche comme cela, il faut demander au canton et ce n'est pas toujours évident. Il est extrêmement compliqué pour un commerce de pouvoir ouvrir le dimanche, pour un petit commerce de proximité qui n'est pas familial. Je serais plutôt pour une équité de traitement, je rejoins l'avis des gens qui disent qu'il y a un statut que nous devons garder à Montreux, c'est-à-dire que pour des touristes, il n'est pas normal de ne pas pouvoir s'acheter un souvenir le dimanche et pour les étudiants de travailler également. Pour les commerçants qui ne sont pas forcément dans des entreprises, même si elles sont petites ou familiales, ce n'est pas juste non plus qu'ils doivent fermer. Je pense que ce serait tout le règlement qu'il faudrait revoir.

#### M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Pilloud, si vous voulez activer ma fibre sociale, il faudrait peut-être faire une pétition et si vous avez une cinquantaine de noms de commerçants maltraités, qui sont malheureux, je pourrais apporter mon soutien. Mais une proposition qui sort de nulle part, sans preuve comme quoi il y a de la maltraitance dans ces commerces, cela fait que j'ai de la peine à vous soutenir. C'est pourquoi personnellement je vais vous dire, vote à bulletin secret ou pas, que je vais voter NON.

#### Plus de 14 conseillers soutiennent le vote à bulletins secrets. Plus de 9 conseillers soutiennent le vote nominal.

#### M. le Président

Nous allons voter pour départager ces deux modes de vote.

#### M. Yves Depallens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse M. le Président, depuis que nous avons introduit l'informatique, nous sommes tout le temps en vote nominal, quand les conseillers votent vous avez le résultat du vote avec les noms des conseillers.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une subtile différence avec les votes actuels, car quand le vote est nominal, tous les noms des conseillers avec leurs votes respectifs sont notés dans le PV.

#### M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste préciser que l'opposition des deux votes doit avoir lieu à main levée.

M. le Président oppose le vote nominal et le vote à bulletins secrets : Vote Nominal 31  
Vote Bulletins secrets 43 Abstentions 5

#### M. le Président

Afin d'être certain que la technique fonctionne, nous allons faire un test, puis nous passerons au vote des conclusions. Je vous demande de tous voter ce que vous voulez pour ce test. (VOTE TEST 30 OUI, 14 NON, 39 abstentions)

#### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il est important d'expliquer le processus en détail en indiquant que cela ne clignote pas, pour que tout le monde puisse comprendre.

#### M. le Président

Je vous prie d'être attentifs au moment où je déclare que le vote est ouvert et ne vous inquiétez pas si la technique ne s'illumine pas, cela fonctionne et vous pouvez voter. Nous allons soumettre la prise en considération de la motion de M. Pilloud au vote.

#### M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion, c'est par 5 non, 1 abstention et 4 oui, que la commission propose de rejeter la prise en considération de cette motion.

#### Suite au vote à bulletin secret, le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la motion par 44 NON, 38 OUI et 2 Abstentions.

#### 5.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler: «Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal». (Rapp. M. Lionel Moyard)

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### M. Lionel Moyard (les Verts)

En conclusion, c'est par 8 voix pour, 1 abstention, 0 opposition que la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler est acceptée

#### Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 65 OUI, 4 NON, 11 Abstentions

## 6. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

### 6.1 No 01/2022 relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera. (Date de la commission: lundi 7 février 2022, à 19h.00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens);

Président (Verts): M. Lionel Moyard

Membres: Mmes Sorraia Dias, Ludmilla Grandjean, Carla Silva Borges De Sá, MM. Ihab Al Jundi, Yvan Aubord, Christian Fürst, Dominik Hunziker, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp,

M. le Président ouvre la discussion.

#### Mme Sorraia Dias (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une erreur dans la liste, c'est M. Christian Fürst qui sera présent à cette commission pour le groupe Montreux Libre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 7. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 7.1 Motion de Mme Claudia Hischenhuber intitulée "Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique"

**Mme Claudia Hischenhuber (les Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Plus de 400 vignerons Bio élaborent en Suisse des vins de qualité, plein de caractère et en harmonie avec la nature. Tout près de chez nous, nous avons même des vignes Bio qui sont en main publique, les propriétaires étant l'Etat de Fribourg respectivement la Commune d'Aigle. Les vignobles du Domaine des Faverges de l'Etat de Fribourg sont partagés en deux : une partie certifiée Biosuisse depuis 2015, l'autre partie est en deuxième année de reconversion Bio. La Commune d'Aigle a confié pour le moment une parcelle de ses vignobles à un vigneron Bio qui produit un excellent Chasselas. Comme vous le savez, les 17 000 m<sup>2</sup> de vignoble appartenant à la Commune sont gérés de façon conventionnelle.

En 2021, les réponses à l'interpellation et à la question simple concernant l'utilisation des pesticides dans notre commune de ma collègue Aida Rodman ont été très claires : nous faisons de grands progrès en ce qui concerne l'abandon des pesticides dans les espaces verts, mais en ce qui concerne le vignoble, c'est le statu quo.

Pour rappel: En 2020, considérée comme une année standard, 8 traitements avec des mélanges de 13 substances ont été effectués. On a utilisé 10 pesticides synthétiques, ainsi que la bouillie bordelaise et le soufre, et du pyrèthre pour la lutte obligatoire contre la cicadelle, vecteur de la flavescence dorée. Sans parler des traitements avec le glyphosate, «dans la petite partie du vignoble inaccessible à la faucheuse», comme l'a précisé le Municipal dans sa réponse à l'interpellation. Par contre cet herbicide est banni des jardins et des routes de la Commune depuis des années.

En regardant la situation des 3 parcelles de notre vignoble communal, il faut souligner qu'une parcelle est attenante au Collège Montreux Ouest dont l'adresse postale n'est pas par hasard Chemin des Vignes 12! Un bâtiment est carrément entouré de vignes. Donc, de nombreux traitements avec des produits phytosanitaires de synthèse sont effectués à quelques mètres d'un endroit où se tiennent des adolescents pendant bien des heures!

Dois-je répéter tous les arguments contre l'utilisation de certains produits phytosanitaires de synthèse, bien que permis dans notre législation? Dois-je répéter qu'on vit un appauvrissement lamentable de notre biodiversité et dois-je rappeler les bienfaits pour cette biodiversité des parcelles cultivées en Bio?

La Municipalité, dans sa réponse en juin 2021 a aussi remarqué qu'elle réfléchit à la possibilité de remplacer une partie du vignoble avec des variétés plus résistantes. Nous ne demandons pas d'abandonner le Chasselas, le Gamaret, le Gamay et tous ces cépages qui donnent aussi d'excellents vins Bio. Mais pourquoi ne pas commencer le processus de la reconversion en culture biologique ? Le pas-

sage en exploitation Bio prendra au moins deux ans, mais on n'est pas obligé de demander toute de suite la labellisation Bio, on peut avancer étape par étape, comme l'ont fait beaucoup de vignerons dans le passé! Et après un passage en Bio, la grande majorité des vignerons n'a rien regretté, au contraire, ils obtiennent des produits hautement appréciés et compétitifs! Et même cette année 2021 catastrophique pour notre viticulture n'a pas été forcément plus désastreuse pour les vignerons Bio. Ceux qui ont fait au bon moment leurs traitements permis en culture biologique se sont en partie bien tirés d'affaire.

Par conséquent, je demande avec cette motion à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de cultiver une partie ou toutes les vignes de la commune en culture biologique. Je vous remercie de votre écoute et je propose que cette motion soit transmise à une commission pour discussion et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

Les autres motions dont le titre a été déposé ce soir seront développées lors de la séance du 2 mars 2022.

### 7.2 Postulat de Mme Antoinette Loup intitulé "Une croissance infinie est une folie"

**Mme Antoinette Loup (DA)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la municipalité, chers et chères collègues,

Parlons un peu d'urbanisme et d'aménagement du territoire... Cela fait quelques temps qu'il nous est demandé de densifier pour ne pas miter le territoire. Cette densification a pour but, entre autres, de ne pas entamer, petit à petit, les zones naturelles. Prés, forêts, clairières...

C'est avec étonnement et un certain agacement que je vois se faire le projet des Grands Prés. Ces Grands Prés seront bientôt réduits à du béton sous formes d'immeubles, de garages et, pour faire "écolo", de panneaux solaires.

On entend comme argument que la pression sur le marché immobilier est forte et qu'en créant des logements on diminuera cette pression immobilière. Je ne suis pas convaincue. Cela fait des années que les constructions s'enchaînent, surtout dans la zone de Clarens, et les loyers n'ont jamais été aussi chers.

L'ironie de la situation, c'est que, sur le territoire de notre commune, plus d'un logement sur 4 est inhabité pour la grande majorité de l'année. C'est des placements financiers, des résidences secondaires pour ceux qui peuvent se permettre de posséder deux appartements tandis que le plus grand nombre ne sera jamais propriétaire.

Autre ironie, c'est la commune, propriétaire du terrain, qui choisit de ne pas mettre son terrain privé en zone réservée. Plutôt pratique d'être à la fois propriétaire et d'avoir le pouvoir exécutif, non?

Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est un projet écologique. Du béton, des voitures, des grands logements, c'est de la croissance démographique, économique et un écocide.

Ce projet poursuit l'étalement urbain flou et indifférencié, qui tend à relier Sonzier à Brent, Les Planches à Pertit, et dans ce cas Clarens, Baugy et Chailly. A l'inverse, si l'on devait

considérer que de nouvelles constructions sont justifiées, elles devraient venir renforcer les noyaux villageois qui sont une des richesses de notre commune et se concentrer à proximité des commerces, services et transports publics existants. Le développement de notre commune, s'il devait être jugé nécessaire, devrait être défini dans ce sens par notre nouveau Plan directeur. Une raison de plus pour ne pas poursuivre ce projet dépassé.

Le projet "Cité Radieuse" de notre camarade Zulauf nous paraît lointain. Ce projet appelait à constituer une communauté vivante avec restaurant, terrasse, appartements protégés, petits studios pour les jeunes, locaux publics ouverts aux sociétés locales. Que reste-t-il de ce projet, sinon qu'il est passablement sacrifié sur l'autel de la rentabilité par voie de densification maximum?

Pour conclure, nous demandons par ce postulat à la Municipalité de revoir ce projet en tenant compte de la réalité actuelle, des aspirations de nos concitoyens et concitoyennes et de l'urgence climatique. D'abandonner les notions de croissance et de rentabilité pour viser une qualité de vie pour tout un chacun.

Merci pour la prise en considération de mon postulat.

**Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.**

### 7.3 Postulat de Mme Anna Krenger intitulé: «Harcèlement de rue à Montreux» Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher-e-s conseiller-ière-s,

Si je prends aujourd'hui la parole pour déposer ce postulat c'est parce qu'en tant que montreu-sienne, j'ai envie que ma commune se penche sur la problématique du harcèlement de rue.

Le harcèlement de rue est un phénomène de grande envergure dans nos villes et nos villages. Plusieurs enquêtes suisses ont révélé des chiffres impressionnants et effrayants.

En ville de Fribourg par exemple, la Haute école de travail social a mené une étude sortie en février 2021 selon laquelle 4 personnes sur cinq (79%) ont déjà subi un acte de harcèlement de rue dans le chef-lieu fribourgeois.

En 2016, une enquête lausannoise révélait que 72% de femmes entre 16 et 25 ans avaient été confrontées à un épisode de harcèlement durant l'année précédente et pour 50% d'entre elles, cela s'était passé au moins une fois par mois.

Mais qu'entendons-nous par harcèlement de rue ? Je vais reprendre la définition qu'en donne le site internet de la ville de Vevey:

"Le harcèlement de rue consiste en des comportements adressés à des personnes dans des lieux publics, visant à les interpeler verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, irrespectueux, insultants, humiliants, insistants ou menaçants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

Ce phénomène comprend notamment des:

- regards insistants;
- sifflements;
- commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire;
- avances sexuelles;

- frotements;
- bruitsages, gestes obscènes/dégradants;
- attouchements;
- poursuites;
- remarque/insulte à caractère sexiste, liée à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle;
- menaces;
- exhibitionnisme;
- etc.

Ce sont principalement les femmes et/ou les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement et queer (LGBTIQ+), qui sont victimes de harcèlement de rue. Ces comportements, subis souvent de manière répétée, peuvent rendre les lieux publics hostiles pour ces personnes."

Rappelons tout d'abord que le harcèlement se produit dans tous les milieux sociaux et économiques. Rappelons également que le harcèlement de rue n'est qu'une facette visible des violences sexistes, la plupart se déroulant dans la sphère privée. Rappelons enfin que la plupart du temps, les cas ne sont pas rapportés à la police et que beaucoup de ces incivilités ne relèvent pas du pénal mais ont un impact sur la qualité de vie des citoyen-ne-s.

Qu'en est-il de la situation à Montreux? Je n'ai pas trouvé de statistiques ou d'études précisément sur notre territoire mais je doute que la situation soit plus réjouissante que dans les autres villes romandes. En tous les cas, je peux vous confier en avoir déjà été victime sur notre commune. Rien de grave, rien de répréhensible pénalement, rien qui justifie une plainte mais juste ce qu'il faut pour générer parfois un sentiment d'insécurité. Juste ce qu'il faut pour emprunter cette rue plutôt qu'une autre en rentrant tard le soir, juste ce qu'il faut pour être déstabilisée pendant une journée en repassant dans sa tête ce que j'aurais pu/dû répondre à mon agresseur. Je pense que plusieurs femmes ou personnes LGBTIQ+ ici ont déjà vécu ce que j'évoque.

Être une femme ou une personne LGBTIQ+ ne devrait plus être discriminant en 2022. Ces personnes devraient pouvoir exister dans l'espace public sans risquer des insultes ou des violences. Grâce au travail notamment des collectifs féministes et d'associations, une prise de conscience du problème se développe petit à petit au sein de la population. Il faut certes continuer à sensibiliser et faire de la prévention, mais il est également bien de pouvoir offrir, en tant que ville, un soutien aux victimes.

Plusieurs villes romandes ont mis en place des moyens de signalements ne constituant pas une plainte pénale mais permettant aux victimes et aux témoins de rendre compte de ce qu'ils ont vécu. Il s'agit ainsi d'une sorte d'espace de "dépôt de témoignages". Ces sites ou applications donnent la possibilité de remplir un formulaire anonymement décrivant ce qui s'est déroulé ainsi que l'heure et, grâce à une carte, le lieu de l'événement. Cela permet aussi de générer des statistiques locales sur la question. En outre, ces outils offrent, si besoin, la possibilité aux victimes ou témoins d'être contacté-e-s par un-e professionnel-le (par exemple un-e travailleur-euse social-e, des collaborateur-trice de la cohésion sociale ou de l'observatoire de la sécurité) afin

d'être écouté-e et accompagné-e. On peut également trouver sur ces plateformes les numéros d'urgences et les contacts d'associations spécialisées dans le soutien aux victimes (LAVI, Fondation Malley Prairie, etc.).

La ville de Vevey a récemment développé Harcèl Vevey, une page active depuis le 13 décembre 2021. En plus de signaler une situa-

tion, un entretien avec un-e travailleur-euse social-e formé-e peut être demandé et en fonction des cas observés, une collaboration avec le corps de police et d'autres partenaires publics ou privés est mise en place pour apporter des réponses adaptées.

Cette page a été développée sur la plateforme CartoRiviera, elle serait ainsi disponible très rapidement pour Montreux, si notre commune décidait de l'adopter.

Il existe également une application Eyes Up qui permet de déposer des signalements et témoigner, mais cette dernière ne permet pas d'être contactée en cas de besoin par un-e professionnel-le ni de générer des statistiques locales. Elle permet néanmoins d'observer le phénomène au niveau global.

Actuellement, si l'on va sur le site <https://www.signalements-riviera.ch>, on peut signaler des cas de harcèlement uniquement si cela s'est déroulé à Vevey. Pour Montreux, ce sont seulement les problèmes de signalisation routière, de chantier, d'éclairage, de place de jeu ou de canalisation qui peuvent être reportés.

C'est pourquoi je me permets, au nom du groupe de Décroissance alternatives, de déposer ce postulat pour que la Municipalité se penche sur la question du harcèlement dans les rues de la commune de Montreux et puisse étudier la possibilité d'adopter l'outil mis en place à Vevey. Il permettrait aux victimes et aux témoins de faire des signalements et d'être accompagné-e-s en cas de besoin.

Je remercie par avance la Municipalité pour la prise en considération de ce postulat. Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

#### **7.4 Postulat de M. Lionel Moyard intitulé: «Pour un tri sélectif plus proche des habitants»**

##### **M. Lionel Moyard (les Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Depuis l'introduction de la taxe au sac et la construction de la déchèterie des Foges, la part du recyclage a bondi dans notre canton et notre commune. Soucieux moi-même de bien valoriser mes déchets, j'ai pu constater qu'un passage régulier par la déchèterie des Foges est presque inévitable.

En effet, si notre commune est bien équipée en points de collecte pour ce qui est du verre, papier et déchets verts, elle ne l'est pas pour les autres matières à valoriser que nous utilisons au quotidien comme le PET, les cannettes d'aluminium, les flaconnages et les boîtes de conserves.

Même si les deux géants oranges, présents sur les bas de la commune, proposent des possibilités de tri intéressantes, des solutions de proximité font défaut pour beaucoup d'habitants.

Je pense spécialement aux habitants des hauts, ou de Territet, quand bien même de petits commerces subsistent encore dans certains villages, ils ne proposent pas ou peu de possibilités de recycler. Ceux qui vivent en famille et recyclent, peuvent en témoigner, l'accumulation est très rapide et peu pratique quand on vit en appartement comme la majorité de nos habitants.

Dans un souci de limiter les déplacements motorisés vers la déchèterie des Foges, de désengorger celle-ci, surtout le week-end, et

de répondre aux besoins de nombreux citoyens qui n'ont pas de voiture. Ce postulat demande à la municipalité:

1. D'étudier une meilleure et plus grande répartition des écopoints sur la commune, dans un souci d'une offre de proximité aux habitants non motorisés et sans négliger les hauts ou les bas de la commune.
2. Que la nouvelle offre d'écopoints propose le tri du PET, des cannettes aluminium, des flaconnages et du fer-blanc.
3. Que la municipalité mette en place le recyclage des briques à boissons (Tetrapak), comme l'a fait la ville de Lausanne, et étudier son intégration aux écopoints.

Pour argumenter plus loin en faveur de ce postulat:

Certaines de ces matières ont un prix de valorisation intéressant, notamment les déchets métalliques, leur collecte pourrait couvrir une part non négligeable des frais de ramassage.

Ces mesures permettraient aussi d'éviter de nombreux trajets motorisés à Chailly, point de passage déjà très fréquenté sur la commune, surtout pendant les grands événements. Cela diminuerait les émissions carbone et libérerait du temps pour les habitants.

En renforçant notre taux de recyclage, cela diminue aussi les déchets finaux sortant de la SATOM, dont la mise en décharge finale a un coût élevé, autant écologique que financier.

Enfin, l'offre de déchèterie déjà en place aux déchèteries mobiles déjà en place, continuera de servir surtout pour les objets encombrants, cela incitera plus d'habitants à abandonner la voiture, ce qui est souhaitable dans notre volonté de transition énergétique.

Afin d'en débattre, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour études et rapport et vous remercie pour votre écoute

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

## **8. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

- Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ruth Bär au sujet de la location d'appartements pour des séjours de courte durée

### **Mme Ruth Bär (les Verts)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et les clarifications apportées. Permettez-moi quelques commentaires:

Vous indiquez que depuis 2012 seulement 158 autorisations ont été données afin de modifier des appartements en B&B ou en logement de vacances. Nous pouvons nous demander si ces chiffres reflètent la situation réelle? D'ailleurs nous ne comprenons pas quelle a été l'utilisation préalable de ces appartements modifiés.

Je félicite la Municipalité et leurs services de leurs efforts de vouloir protéger les habitants de Montreux contre les abus de location d'appartement de courte durée. Par contre, nous souhaiterions une information plus pertinente vis-à-vis des habitants et des gérances en ce qui concerne les règles du jeu ! Certes, nous

trouvons les informations, si nous cherchons assez longtemps - sous commune de Montreux - travaux et urbanisme - construction et travaux - B&B logement de vacances.

Nous y trouvons les règles existantes comme: l'obligation d'une autorisation de la commune pour la location de B&B ou séjours de courtes durées et surtout que cette autorisation nécessite un accord signé des voisins, ou à défaut qu'une mise à l'enquête est nécessaire.

Selon mes expériences personnelles, ces règles ne sont pas assez connues auprès des personnes concernées. Pour éviter les abus, il me semble que nous pourrions aussi augmenter les contrôles des situations irrégulières, plutôt que de compter sur la dénonciation du voisinage.

Notre commune pourrait même donner l'exemple pour d'autres communes touristiques qui se battent contre le même problème.

- Réponse à l'interpellation de M. José Jorge: «Trafic sur l'avenue des Alpes durant les week-ends de Marché de Noël»

### M. José Jorge (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse qui me satisfait partiellement, il y a deux points qui mériteraient davantage d'explications. Le premier concerne la responsabilité effective pour la résolution de cette problématique, que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

Deuxièmement c'est surtout la question des transports d'urgence dans ces situations qui n'est pas abordée et il me semble que c'est important. Je pense que nous aurons l'occasion de traiter cela lors de la commission qui examinera la motion de Mme Jessica Ruedin «sur les plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes».

### 8.1 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée "Tourner à droite cycliste au feu rouge"

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher-e-s collègues

Le droit fédéral autorise désormais les cyclistes à tourner à droite au feu rouge sur des intersections répondant à une série de critères strictement définis<sup>1</sup>. La mesure, testée avec succès à Bâle, permet de fluidifier et de sécuriser les déplacements à vélo, tout en facilitant le flux des voitures lors du passage au feu vert. Avec ce signal, le feu rouge devient un «cédez le passage» pour les cyclistes.

Dans les communes alentours, son déploiement a débuté en 2021.

Je me permets dès lors de poser la question suivante à notre exécutif:

- Quels carrefours à feux ont été retenus pour la pose de cette signalétique sur la commune de Montreux
- Est-ce que la commune prévoit d'installer plus de signalétique?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

### M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond oralement aux deux questions posées:

- *Quels carrefours à feux ont été retenus pour la pose de cette signalétique sur la commune de Montreux*

Une analyse a déjà été effectuée afin de déterminer les carrefours qui pourraient être éligibles pour la mise en place d'une autorisation de tourner à droite conformément aux conditions de sécurité recommandées qui sont celles du canton de Vaud, en l'occurrence de la DGMR et du BPA.

La combinaison du feu rouge et du signal équivaut à un cédez le passage pour les personnes autorisées à obliquer à droite, le cycliste est tenu de laisser la priorité aux véhicules circulants dans l'intersection, ainsi qu'aux piétons qui traversent.

Après consultation de la DGMR, il n'est autorisé d'apposer la plaque, que lorsque des conditions strictes sont remplies, de visibilité, de gabarit et de sécurité.

5 carrefours ont été retenus, dont deux sont déjà opérationnels, il s'agit:

- du carrefour de l'avenue du Casino et de l'avenue Nestlé à l'amont,
- du carrefour avenue des Alpes, avenue Claude Nobs en direction de Clarens. Trois autres carrefours doivent encore être équipés des marquages et de la signalisation, il s'agit:
- du carrefour avenue Claude Nobs - avenue des Alpes,
- du carrefour Rue Gambetta - Rue du Lac,
- du carrefour route de Chailly - rue du Sacre du Printemps.

- *Est-ce que la commune prévoit d'installer plus de signalétique?*

Pas en l'état, pour les autorisations de tourner à droite aux feux. Pour de nouvelles autorisations pour tourner à droite aux autres carrefours à feux restant, il est en effet nécessaire de faire évoluer les conditions de sécurité recommandées en modifiant la disposition du domaine public. Par conséquent, ceci ne pourra intervenir que dans le cadre de projets plus importants de réaménagements de l'espace public. Nous estimons avoir répondu à satisfaction à votre interpellation.

M. Talon est satisfait de la réponse Municipale.

### 8.2 Interpellation de M. Quentin Talon intitulée: «Devoirs surveillés»

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, cher-e-s collègues

J'apprenais le 10 janvier par le compte Facebook officiel de la commune de Montreux qu'"En raison de la situation sanitaire, le Bureau Communal des Ecoles de Montreux annule les périodes de devoirs surveillés jusqu'aux relâches scolaires."

En effet, le canton de Vaud a mis en place, dès la rentrée du 10 janvier, de nouvelles mesures visant à freiner la propagation du virus en milieu scolaire. D'après le communiqué, ces nouvelles mesures sont le masque dès la 5P, les camps et voyages suspendus, les cours de natation suspendus. Elles viennent s'ajouter à une série de mesures déjà en place.

En consultant la FAQ du canton, on y lit que les locaux d'accueil parascolaire et salles de devoirs surveillés sont ouverts et qu'ils sont

soumis aux mêmes règles que l'enseignement obligatoire.

Ceci va à l'encontre des déclarations du Bureau Communal des Ecoles de Montreux. Sur Facebook, en commentaire, la commune justifie que les activités non essentielles qui demandent de mélanger les classes sont suspendues par demande cantonale. Ne serait-ce pas la commune qui mélange les instructions? Il est en effet demandé de ne pas mélanger les classes, mais ceci uniquement pour les événements festifs.

La DGEO m'a confirmé que c'est du pouvoir de la commune de gérer les devoirs surveillés. La commune de Villeneuve, par exemple, a maintenu les devoirs surveillés.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes à notre exécutif:

- Quels éléments ont conduit à la décision d'interrompre le soutien scolaire sous forme de devoirs surveillés?
- Les devoirs surveillés vont-ils être réactivés avant les vacances scolaires de février?
- Est-ce qu'une solution de substitution a été mise en place?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant de répondre aux questions de M. l'interpellateur, il est utile d'apporter un certain nombre de précisions quant à l'organisation et la gestion des devoirs surveillés à Montreux.

Monsieur le conseiller Talon a raison de dire que les devoirs surveillés relèvent de la responsabilité communale, tout comme les cantines-restaurants, les transports et les activités parascolaires. C'est lors de la répartition des tâches entre le Canton et les Communes, au moment de l'opération Etacom, avant 2010, que ces éléments ont été établis.

Mais à Montreux, comme dans d'autres communes, une convention a été passée avec l'état pour que ce dernier continue à assumer ces tâches via les établissements de Montreux-Ouest et de Montreux-Est.

Depuis lors, et jusqu'il y a peu, ce sont les établissements scolaires qui assuraient entièrement l'organisation et la gestion des tâches qui auraient dû revenir à la Commune. Je tiens à préciser que c'est, à la demande des établissements scolaires et pour des raisons pratiques de mises en place et de fonctionnement que cette convention avait été établie.

En octobre 2018, le Canton a souhaité dénoncer toutes les conventions scolaires établies avec les Communes.

Montreux a alors demandé de pouvoir échelonner la reprise des tâches, car cette reprise exigeait une réorganisation des services communaux et de possibles engagements pour les effectuer.

Pour faire court, c'est en 2019 que la gestion des restaurants scolaires a été «communalisée» avec l'introduction de l'application «Mon enfant» permettant aux parents une inscription et un paiement direct aux cantines et restaurants.

La direction Cohésion sociale, Familles, Jeunesse a commencé à constituer le «Bureau communal des Ecoles» devant, à terme, être totalement opérationnel pour les tâches sco-

lares, tâches communales au cours de cette législature.

À la rentrée scolaire 2021, il y a 5 mois seulement, ce sont les devoirs surveillés qui sont tombés dans l'escarcelle communale.

Encore une précision concernant le fait que d'autres communes, M. l'interpellateur cite Villeneuve, ont maintenu cette prestation:

- A Villeneuve, aucun groupe de devoirs surveillés n'a lieu entre midi et 14 heures. Tous ont lieu en fin d'après-midi et l'établissement de la Plaine du Rhône compte 7 groupes en tout et pour tout, contre 73 à Montreux, dont l'organisation est complexe surtout pour une nouvelle équipe du Bureau Communal des Ecoles.

La Municipalité répond maintenant aux questions de M. l'interpellateur:

- *Quels éléments ont conduit à la décision d'interrompre le soutien scolaire sous forme de devoirs surveillés?*

Tout d'abord il est à préciser que les devoirs surveillés ne relèvent pas formellement du soutien scolaire qui, lui, appartient aux tâches pédagogiques sous responsabilité des établissements.

Les élèves fréquentant les devoirs surveillés devraient être capables de les faire seuls, sans aide extérieure. Il ne s'agit pas d'une mesure de soutien scolaire comme telle, mais plutôt d'une mesure permettant aux enfants de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions de travail, dans le calme et sous surveillance.

Pour la commune, qui a la tâche de mettre en place ces conditions, cela veut dire chaque semaine, comme indiqué, 73 sessions de devoirs surveillés à mettre sur pied, dont 68 à midi et 5 l'après-midi.

Cela signifie de fait, un «brassage» supplémentaire des élèves de plusieurs classes dans des locaux qui ne sont pas forcément ceux que les enfants fréquentent habituellement.

Pour ce faire, il y a actuellement un contingent de 48 surveillants et 16 remplaçants, 2/3 environ sont des enseignants titrés.

Du fait du mélange des élèves, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité festive, il a été décidé, d'entente avec les établissements de suspendre cette activité à la rentrée de janvier tant que la situation sanitaire ne se serait pas améliorée.

Une échéance de fin de mesures aux vacances de février a alors été fixée et annoncée aux parents.

En effet, à cause des cas COVID, des quarantaines et des absences touchant élèves et surveillants, il aurait fallu réorganiser les groupes quasiment tous les jours. De plus, les devoirs surveillés n'avaient plus de forces de remplacement, qui, elles aussi, étaient touchées par le virus et les maladies saisonnières qui n'ont pas disparus.

Ce sont deux principes qui ont présidé à la décision de suspension:

- le principe de précaution pour ne pas aggraver le danger de contamination à l'intérieur des établissements scolaires, en différenciant l'organisation normale des devoirs surveillés;
- Le principe de réalité ensuite, la Commune ne pouvant plus disposer du contingent normal de surveillants et de gestionnaires des devoirs.
- *Les devoirs surveillés vont-ils être réactivés avant les vacances scolaires de février?*

Pour les raisons énumérées précédemment, la réponse est non.

- *Est-ce qu'une solution de substitution a été mise en place?*

Principalement durant les pauses de midi, des solutions d'occupation pour les élèves concernés ont été prévues:

- Tout d'abord toutes les familles ont été prévenues par courriel. L'information a aussi été diffusée par les réseaux sociaux et le site internet communal;
- Ensuite, afin que les parents des plus jeunes puissent éventuellement s'organiser et bien que les devoirs surveillés ne soient pas une prestation de garde pour permettre la conciliation travail-famille, l'entrée en vigueur de la suspension a été reculée de deux jours.
- Les restaurants scolaires, APEMS et centres de loisirs se sont organisés pour accueillir tous les élèves concernés jusqu'à 14 heures.

Plus globalement, le dispositif mis en place a aussi permis une réaffectation du travail de certains surveillants, vers des tâches d'accompagnement aux trajets, ou au fonctionnement d'autres structures qui, sans cela, n'auraient pas pu fonctionner. La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller Talon.

#### M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la Municipalité pour les précisions et l'historique des conditions qui sont, j'imagine, difficiles pour l'organisation des devoirs surveillés. Il me semble que quelques arguments ne sont par contre pas recevables. Celui du mélange des élèves, vu qu'ils sont quand même accueillis par l'école à titre d'occupation, j'imagine qu'ils courent un peu partout et il y a un contact qui est fait.

J'imagine aussi que d'autres commune ont réussi, elles, à mettre en place une solution de devoirs surveillés, malgré tout.

#### 8.3 Interpellation de M. Philippe Morier-Genoud intitulée: «Recyclage des briques»

##### M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

La ville de Lausanne a pris l'initiative, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de proposer à sa population de pouvoir déposer ses briques alimentaires (lait, jus de fruit, thé froid, crème,...) dans des conteneurs dédiés, hors sacs poubelles taxés.

Cette action a un objectif double pour les citoyens:

- Ecologique, en donnant la possibilité de recycler spécifiquement les briques alimentaires qui jusque-là devaient être éliminées avec les autres déchets dans les sacs taxés.
- Economique, car cela permet de réduire la quantité des déchets destinés aux sacs taxés, et donc les dépenses qui y sont liées.

Concrètement, la ville de Lausanne mettra à disposition dans les déchetteries de la ville, ainsi que dans 29 déchetteries mobiles, de nouveaux conteneurs, avec une nouvelle signalétique. Il sera alors possible de séparer et valoriser les 74% de carton qui composent ces briques (transformation en carton ondulé), alors que les

26% restant (fine couche d'aluminium et de plastique) seront brûlés pour fournir de l'énergie.

Il est à noter qu'en Suisse, il n'existe pour l'heure qu'une centaine de points de récolte pour ces déchets. Ce faible nombre est dû à une absence de financement, car la collecte coûte de l'argent.

A Lausanne, l'incinération des déchets représentée, avec le traitement des eaux usées, 20% des émissions directes de gaz à effet de serre. Chaque pas, allant dans le sens d'une diminution de ces émissions, pourrait aussi être envisagé par la Municipalité de Montreux.

La ville de Montreux a signé en 2012 une «Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable». La mise en œuvre d'une solution concernant la récupération et l'élimination des briques alimentaires permettrait de franchir une étape de plus vers l'objectif climatique qu'elle s'est fixée.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes:

- 1) Y-a-t-il une réflexion à Montreux, ou sur la Riviera, concernant la récupération et le recyclage spécifique des briques alimentaires?
- 2) Si oui, quelles sont les mesures, les conditions et le délai de mise en œuvre envisagés?
- 3) Si non, quelles sont les raisons de la non entrée en matière sur cette réflexion, ou les limites que la Municipalité trouve à cette proposition?

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répondra par écrit à M. l'interpellateur étant donné que vous souhaitez connaître la réflexion sur l'ensemble de la Riviera.

#### 8.4 Interpellation de M. Christian Fürst intitulée: «Pollution massive de la Baye de Clarens»

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

1. En me promenant avec mon chien au bord de la Baye de Clarens, à la hauteur de Brent, j'ai découvert une pollution massive de cette rivière, notamment avec des déchets en plastique de toute sorte, mais également d'autres déchets tels que des capsules de siphon à crème.

La pollution concerne les deux bords de la Baye de Clarens, c'est-à-dire, le territoire des deux communes de Montreux et de Blonay - Saint-Légier, ainsi que le lit de la rivière lui-même. Les déchets se trouvent en amont du Pont de Brent, et sur Carto Riviera, on peut localiser les lieux comme suit:



Quelques photos prises témoignent de cette pollution qui nécessite à mon avis une intervention des deux communes:



C'est pourquoi je me permets de poser la question suivante à la Municipalité:

#### La Municipalité, a-t-elle connaissance de cette pollution?

- Si oui: quand la Municipalité interviendra-t-elle et quelle est la source de cette pollution?
- Si non: qu'est-ce que la Municipalité compte entreprendre et dans quel délai?

Je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

#### Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Je remercie Monsieur l'interpellateur pour ses questions auxquelles je vais répondre de suite:

Il est très appréciable pour les services que parfois les conseillères et conseillers puissent être nos yeux et ainsi nous rapporter les incivilités constatées sur le terrain. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors de la précédente séance du conseil, notre territoire est vaste et varié et il n'est par conséquent pas toujours possible pour nos équipes de terrain de tout voir.

Les interventions de nettoyage le long des cours d'eau se font essentiellement de mars à octobre, avec également de gros efforts qui sont fournis pour l'enlèvement des plantes invasives.

Passé ce préambule, je me permets de répondre comme suite à votre interpellation: A la question de savoir si la Municipalité a connaissance de cette pollution, je peux vous répondre par la négative.

Renseignement pris cette après-midi, il semblerait que des travaux sur des seuils ont été réalisés en amont de l'endroit concerné. Ces derniers sont en cours de finition. Le chantier était assez conséquent. Les déchets laissés proviendraient-ils des suites de ce chantier? Nous ne le savons pas à ce stade.

Mais nous allons mener les investigations nécessaires et remettre les lieux propres en ordre, dans les meilleurs délais!

Je remercie donc Monsieur le conseiller, d'avoir porté à notre connaissance cette pro-

blématique et j'espère y avoir répondu à satisfaction.

M. FÜRST est satisfait de la réponse de la Municipalité.

#### 8.5 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «Éclaircissements sur la communication Municipale relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.»

##### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu, avec les autres documents relatifs à la séance de ce soir, une communication Municipale relative à la mise à jour des réserves en zones à bâtir.

Il s'agit, ni plus ni moins, d'un des documents les plus importants de la législature.

En effet, après la mise sous cloche de pratiquement tout projet de construction, par le biais des zones réservées, une disposition qui porte une atteinte très lourde au droit de propriété, la seule question qui importe maintenant est de savoir quel est le surdimensionnement actuel du potentiel de construction et quel sera le potentiel de construction à l'avenir sur la commune.

Le calcul de ce potentiel d'habitations/emploi, selon le jargon consacré, définira l'ampleur de l'atteinte définitive aux droits de centaines de propriétaires de terrains.

Ce calcul est le résultat d'un travail confié à un bureau extérieur, mandaté sur la base du préavis 03/2021.

Montreux Libre souhaite souligner les points suivants et poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, nous voulons relever que la présentation du résultat de ce calcul du surdimensionnement et du futur potentiel de construction d'habitations/emplois se fait sous la forme d'une courte communication, sans aucun développement, à un point de l'ordre du jour qui n'autorise pas le débat.

C'est pour dépasser cette impossibilité de débattre de cette communication que nous déposons la présente interpellation.

Montreux Libre s'étonne tout d'abord du manque de détails sur la manière dont a été effectué le calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois. Comment un mandat à 130'000.- peut-il déboucher sur une communication aussi lapidaire? Nous estimons qu'au vu de l'importance de la question, le conseil aurait eu droit à des explications détaillées et que le rapport du bureau mandaté aurait dû être annexé à la communication.

Nous pensons également qu'au vu de la complexité de la matière, sachant que le conseil va devoir travailler à la mise sur pied du nouveau PACom sur la base de ce calcul de potentiel de construction d'habitations/emplois, une séance d'information aurait pu être proposée, ou devrait être proposée.

Nous posons dès lors les questions suivantes:

- 1) Allons-nous recevoir le rapport du bureau mandaté?
- 2) La Municipalité serait-elle prête à organiser une séance d'information à l'attention des conseillères et conseillers communaux qui

souhaiteraient pouvoir comprendre plus en détail les mécanismes et enjeux du calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois.

- 3) Le cahier des charges de la pré-étude attribuée au bureau mandaté est-il entièrement épuisé avec le rendu synthétisé dans la communication municipale?
- 4) La capacité d'accueil de 11'382 habitations/emplois mentionnée en deuxième page de la communication municipale est-elle le résultat des calculs de capacité d'accueil du bureau mandaté?
- 5) Selon le chapitre 4 du rapport justificatif selon Article 47 OAT, la capacité d'accueil en 2016 s'élevait à 5'417 habitations/emplois. Ce chiffre est de 5'349 dans la communication municipale. Quelle est la raison de cette différence?
- 6) Comment a été calculé le chiffre de surdimensionnement des besoins pour le périmètre:
  - En centre
  - Hors centre
- 7) Est-il exact que le besoin «en centre» ne peut être établi que dans le cadre du dispositif d'agglomération RiveLac?
- 8) Si oui, quelle garantie a la Municipalité que le chiffre de 4'767 habitations/emplois «en centre» restera acquis à la commune de Montreux, sachant que selon nos informations, RiveLac n'assure pas de quota d'habitations/emplois pour chacune des onze communes qui forment l'agglomération?
- 9) La Municipalité ayant maintenant un chiffre de surdimensionnement et de potentiel de construction d'habitations/emplois, a-t-elle déjà entamé des démarches auprès du canton pour faire avancer la rédaction du nouveau PACom?
- 10) Si oui, quelle est son estimation du temps encore nécessaire pour avoir un premier projet de nouveau PACom?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Certaines questions sont techniques et elles méritent une explication détaillée et développée qui devrait être transmise par écrit. Néanmoins, je comprends, à l'interpellation de M. Gétaz, une certaine frustration et je pense utile de répondre à certaines questions oralement dès ce soir.

En préambule je tiens à rappeler les conclusions de la communication qui annonçait que la Municipalité allait encore vous informer, mais qu'elle le ferait après la présentation de cette étape là et les discussions avec le Canton. Ainsi, je me permets de mettre l'interpellateur en défaut, cette communication n'est pas la plus importante dans ce domaine-là, mais c'est une communication d'étape et des informations détaillées et des possibilités de discuter arriveront ultérieurement.

J'espère que c'est clair et c'est pour cela que je me permets, d'ores et déjà, de répondre de manière succincte à certaines questions, alors que les autres seront traitées, de manière la plus exhaustive possible, dans le cadre des prochains documents que la Municipalité transmettra.

La Municipalité répond aux questions comme suit:

- 1) Allons-nous recevoir le rapport du bureau mandaté?

Ce rapport vous sera remis lorsqu'il sera finalisé.

2) *La Municipalité serait-elle prête à organiser une séance d'information à l'attention des conseillères et conseillers communaux qui souhaiteraient pouvoir comprendre plus en détail les mécanismes et enjeux du calcul du surdimensionnement et du potentiel de construction d'habitations/emplois*

La Municipalité n'a pas pris de décision à ce titre. Comme indiqué dans la communication, nous allons prochainement vous expliquer comment nous entendons organiser la suite. Il s'agit ainsi d'une idée qui sera prise en compte par la Municipalité. Elle estime que le refus de la motion de M. Müller en faveur d'une commission permanente d'urbanisme trahissait aussi le souhait de nombreuses conseillères et de nombreux conseillers à pouvoir être informés et participer à ces débats. A titre personnel, je pense qu'il s'agit donc d'une bonne idée et la Municipalité verra dans quelle mesure elle y donnera suite. A titre personnel, je me ferai un plaisir de de vous présenter toute cette belle matière.

3) *Le cahier des charges de la pré-étude attribuée au bureau mandaté est-il entièrement épuisé avec le rendu synthétisé dans la communication municipale?*

Comme évoqué en préambule, la Municipalité vous rassure, ce n'est pas le cas. Cette communication n'est pas le rapport et le cahier des charges n'est pas épuisé.

4) *La capacité d'accueil de 11'382 habitations/emplois mentionnée en deuxième page de la communication municipale est-elle le résultat des calculs de capacité d'accueil du bureau mandaté?*

Oui, ce calcul est évidemment à ce stade théorique et général. Il ne tient pas compte d'un travail spécifique sur les particularités du territoire.

5) *Selon le chapitre 4 du rapport justificatif selon Article 47 OAT, la capacité d'accueil en 2016 s'élevait à 5'417 habitations/emplois. Ce chiffre est de 5'349 dans la communication municipale. Quelle est la raison de cette différence?*

Pour faire simple, mais nous donnerons une explication le moment venu, il s'agit de mise à jour de ce chiffre et des calculs y relatifs.

6) *Comment a été calculé le chiffre de surdimensionnement des besoins pour le périmètre:*

- En centre
- Hors centre

Je ne suis pas sûr d'avoir compris ce qu'est «le surdimensionnement des besoins».

Toujours est-il que les besoins octroyés à la commune sont issus du plan directeur cantonal, qui attribue des potentiels de développement par région, en l'occurrence l'agglomération Rivelac et que ceux-ci sont ensuite répartis par commune. Ce sont des éléments qui méritent des explications détaillées que la Municipalité a l'intention de vous transmettre dans les futurs documents.

7) *Est-il exact que le besoin «en centre» ne peut être établi que dans le cadre du dispositif d'agglomération RiveLac?*

L'ensemble des besoins est défini par le plan directeur cantonal, par agglomération.

Il y a un besoin, que j'arrondis à 20'000 habitants/emplois, qui est reconnu pour l'agglomération Rivelac, mais il ne concerne pas spécifiquement le périmètre du centre. Les communes s'organisent entre-elles pour répartir ce disponible. Je souhaite préciser que les agglomérations doivent se doter d'un plan directeur intercommunal et que normalement quand nous faisons les choses dans l'ordre, c'est ce plan directeur intercommunal qui, lui, va

apporter la précision attendue sur la répartition de ce besoin, commune par commune.

Enfin, ce que nous pouvons traduire là-dedans n'est pas spécifique à la zone centre M. Gétaz et qu'effectivement cela passe par l'étape régionale, avant l'étape communale.

8) *Si oui, quelle garantie a la Municipalité que le chiffre de 4'767 habitations/emplois «en centre» restera acquis à la commune de Montreux, sachant que selon nos informations, RiveLac n'assure pas de quota d'habitations/emplois pour chacune des onze communes qui forment l'agglomération?*

Il s'agit d'explications relativement longues qui sont toujours dans le calcul de comment nous passons de l'agglomération à la commune et que la Municipalité vous donnera le moment venu. Simplement, il y a un risque que, si une commune ne fait pas son travail suffisamment vite, d'autres communes pourraient «manger sur leur quota» à ce stade-là, il n'y a pas de garantie que ce chiffre reste longtemps à disposition de la commune de Montreux.

9) *La Municipalité ayant maintenant un chiffre de surdimensionnement et de potentiel de construction d'habitations/emplois, a-t-elle déjà entamé des démarches auprès du canton pour faire avancer la rédaction du nouveau PACom?*

Comme indiqué de manière succincte dans la communication, nous devons faire valider ces chiffres par le Canton et dans ce cadre-là, nous souhaitons discuter avec le canton des étapes suivantes. Quelle exigence est confirmée et comment est-ce que nous allons pouvoir travailler avec eux. Comme l'explique la communication, cette étape-là n'est pas encore réalisée aujourd'hui.

10) *Si oui, quelle est son estimation du temps encore nécessaire pour avoir un premier projet de nouveau PACom?*

La Municipalité espère avoir un projet à publier en 2024.

J'espère ainsi que la Municipalité a répondu aux questions de M. Gétaz, tout en étant consciente, comme dit en préambule, que certaines de ces réponses méritent d'être développées. La Municipalité entend donner toutes les informations nécessaires pour que ce projet puisse être compris et accepté. Il y a encore beaucoup d'étapes devant nous et la prochaine étape sera de vous faire un retour des discussions que nous aurons eues avec le Canton et de vous présenter la manière dont la Municipalité souhaite avancer dans les études pour le futur PACom.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends note que d'autres informations nous seront transmises plus tard.

### 8.6 Interpellation de M. Mathieu Ehinger intitulée: «Comm'PACom»

#### M. Mathieu Ehinger (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues.

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour leur communication au sujet de l'état du surdimensionnement de la zone à bâtir de notre commune.

Je regrette toutefois que celle-ci nous parvienne aussi tard d'autant plus que cette communication soulève plus de questions qu'elle n'en résout.

Voici donc les questions que j'adresse à la Municipalité.

1. Quelles sont les raisons du retard du rendu par rapport au planning projeté dans le préavis 03/2021?
2. Peut-on obtenir une copie du rapport du bureau mandaté pour cette étude?
3. Les besoins attribués à la commune de Montreux dépendent-ils exclusivement du PDCn ou avons-nous une marge de discussion avec le Canton?
4. Ces besoins proviennent-ils de la réserve attribuée à l'agglomération Rivelac?
  - a. Si oui, comment cette réserve d'habitants/emplois est-elle répartie entre les communes de l'agglomération? Quelle est la clé de répartition?
5. Afin de réduire la capacité d'accueil de 6033 habitants/emplois, quelle est approximativement (en %) la réduction nécessaire de la surface des zones à bâtir considérée par le plan de 1972?
6. Ce dézonage impactera fortement les propriétaires des terrains concernés, tout en favorisant les propriétaires des terrains non dézonés. Comment la Municipalité compte-t-elle gérer la moins-value foncière de ces terrains?
7. Les besoins identifiés sont proches de ceux annoncés dans le PGA de 2019. Dès lors le plan proposé en 2019 peut-il être repris et adapté à législation en vigueur?
8. Les zones à bâtir définies par le nouveau PACom devront correspondre aux besoins prévisibles pour 15 ans. À quelle date correspondra cette échéance de 15 ans?
9. La Municipalité confirme-t-elle vouloir lancer un appel d'offres en procédure ouverte afin d'être épaulée par un mandataire spécialisé en aménagement du territoire?
10. Si oui, le cahier des charges pour l'appel d'offres, pour la suite de l'élaboration du nouveau PACom est-il prêt et a-t-il été coordonné avec la direction générale du territoire et du logement (DGTL)?

N'ayant pas pu transmettre mes questions avant ce soir à la Municipalité, je souhaite que l'on me réponde par écrit.

Merci pour votre attention.

### Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Quand bien même M. l'interpellateur souhaite une réponse par écrit, il revient à la Municipalité de choisir la forme avec laquelle elle entend répondre aux interpellations et comme expliqué précédemment, il nous est important de faciliter le suivi dans les documents. Ainsi, si nous ne souhaitons pas proposer des réponses par écrit à cette interpellation, car nous reprendrons les éléments prochainement, comme annoncé dans la communication. Je pense que cela ne facilitera pas le suivi sur la durée de multiplier les documents et l'essentiel des questions devraient pouvoir recevoir brièvement une réponse ce soir. La Municipalité va donc donner une réponse orale. Je ne reprends pas le préambule comme pour l'interpellation précédente et je réponds directement aux questions:

1. *Quelles sont les raisons du retard du rendu par rapport au planning projeté dans par le préavis 03/2021?*

Il y a différentes réponses, mais la cause a été la difficulté à mesurer les réserves à bâtir avec le

règlement du PGA de 1972, qui, à la différence du PGA de 2019, ne définissait pas des densités et des coefficients d'utilisation du sol, mais était basé sur des distances aux limites à respecter. Cela a imposé un travail supplémentaire.

2. *Peut-on obtenir une copie du rapport du bureau mandaté pour cette étude?*

Comme répondu pour l'interpellation précédente, ce rapport n'est pas finalisé à ce jour, mais il vous sera transmis le moment venu.

3. *Les besoins attribués à la commune de Montreux dépendent-ils exclusivement du PDCn ou avons-nous une marge de discussion avec le Canton?*

Comme évoqué dans la communication, nous allons prochainement aborder cette question avec le Canton, parce que, comme vous l'avez compris, après avoir fait un effort en termes de toilettage et de réduction des zones à bâtir par rapport au plan général de 1972, nous avons encore un surdimensionnement important. Il faut discuter avec le Canton, voir quel est l'objectif à atteindre. Je vous rappelle les propos de mon prédécesseur, M. Neukomm au sujet de la part incompressible du surdimensionnement. Est-ce que le Canton va entrer en matière? Il est trop tôt pour avoir la réponse, par contre nous vous confirmons que nous avons l'intention de poser la question pour ensuite pouvoir se déterminer.

4. *Ces besoins proviennent-ils de la réserve attribuée à l'agglomération Rivelac?*

Oui

b. *Si oui, comment cette réserve d'habitants/emplois sont-ils répartis entre les communes de l'agglomération? Quelle est la clé de répartition?*

Il n'y a pas une simple clé de répartition, cela dépend aussi des potentiels effectifs à bâtir des différentes communes, c'est quelque chose de relativement compliqué et la Municipalité vous donnera les explications ad hoc dans le cadre des prochains documents qui vous seront transmis.

5. *Afin de réduire la capacité d'accueil de 6033 habitants/emploi, quelle est approximativement (en %) la réduction nécessaire de la surface des zones à bâtir considérée par le plan de 1972?*

Je n'ai pas la réponse, car je ne suis pas sûr d'avoir compris la question. J'imagine que l'interpellateur parle d'un pourcentage en termes de surface, mais je ne vois pas le pourcentage de quoi par rapport à quoi. Actuellement, je souhaite préciser que s'il y a un travail qui a été fait sur plan et qu'il permette de voir des impacts généraux, ce travail a été fait de manière générale et théorique. Il n'est pas à prendre comme un résultat ou un début d'affectation du sol. Il est encore prématuré de rentrer sur des considérations territoriales à ce stade.

6. *Ce dézonage impactera fortement les propriétaires des terrains concernés, tout en favorisant les propriétaires des terrains non dézonés. Comment la municipalité*

*compte-t-elle gérer la moins-value foncière de ces terrains?*

Aucune décision n'a été prise à ce stade, car nous ne pouvons pas dire quels sont les terrains concernés. Par contre, la Municipalité peut déjà préciser qu'il n'y a pas d'obligation légale à indemniser les propriétaires concernés. Selon le système de compensation qui a été mis en place dans la loi fédérale, les indemnités n'existent que s'il y a un dézonage par rapport à un terrain qui a été zoné de manière «valable». Or les droits à bâtir datent de 1972, soit largement avant la loi sur l'aménagement du territoire de 1980 et à plus forte raison de la version qui contenait ces possibilités de dédommagement. Aucun propriétaire ne pourra faire valoir des droits à bâtir, non utilisés depuis 1972, pour être indemnisé dans le cadre du futur plan d'affectation communal.

De plus, il n'est pas évident aujourd'hui de dire de manière générale que c'est de la faute de la Municipalité ou de la commune si un propriétaire n'a pas utilisé ses droits à bâtir depuis 1972, mais qu'il avait décidé, pour des raisons qui lui sont évidemment propres, de garder son terrain en réserve.

7. *Les besoins identifiés sont proches de ceux annoncés dans le PGA de 2019. Dès lors le plan proposé en 2019 peut-il être repris et adapté à législation en vigueur?*

Il y a d'abord une question politique: est-ce que nous souhaitons le faire? C'est une question qui devra être traitée par la Municipalité et par votre autorité. Ensuite, est-ce que c'est possible? Sans doute que non ou de manière incomplète, parce que le plan directeur Cantonal fixe des critères en termes de densité à atteindre et certaines zones dans le PGA n'y répondraient pas. C'est le principe de densifier plutôt que de répartir les droits à bâtir qui doit s'appliquer aujourd'hui. Ainsi, nous ne pouvons pas garantir qu'une partie substantielle du PGA de 2019 reste utilisable, pour autant que cela soit souhaitable.

8. *Les zones à bâtir définies par le nouveau PACom devront correspondre aux besoins prévisibles pour 15 ans. À quelle date correspondra cette échéance de 15 ans?*

Le Canton s'est engagé à revoir ces chiffres tous les 5 ans, simplement à ce stade, selon le Canton, lorsqu'une commune est en cours d'élaboration de son plan d'affectation communal, elle peut, s'il n'a pas d'autres références, viser une échéance au 31 décembre 2036. Mais cette échéance est une référence générale, parce que le rythme communal est interdépendant du rythme Cantonal.

9. *La Municipalité confirme-t-elle vouloir lancer un appel d'offres en procédure ouverte afin d'être épaulée par un mandataire spécialisé en aménagement du territoire?*

La Municipalité n'a pas formellement pris de décision à ce stade.

10. *Si oui, le cahier des charges pour l'appel d'offres pour la suite de l'élaboration du nouveau PACom est-il prêt et a-t-il été coordonné avec la direction générale du territoire et du logement (DGTL)?*

La réponse à la question précédente étant négative, cette question n'a pas de réponse. A plus forte raison, comme nous n'avons pas encore discuté avec le Canton de l'objectif à atteindre, à savoir est-ce qu'un écart entre les capacités et les besoins est tolérable. Tant que nous n'avons pas cette réponse-là, il est difficile d'élaborer un cahier des charges complet. C'est l'une des prochaines étapes sur laquelle la Municipalité va s'atteler dans les meilleurs délais.

J'espère avoir répondu à satisfaction aux questions de M. l'interpellateur.

**M. Mathieu Ehinger (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces réponses, je suis partiellement satisfait de ces dernières et je me réjouis de lire les communications suivantes et de pouvoir débattre de ce sujet prochainement.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question concernant ce rapport qui a été demandé au bureau Dolci à Yverdon. Nous avons investi CHF 130'000 pour avoir quoi M. Walther? Car vous nous dites qu'il n'est pas finalisé et qu'il n'est pas encore accessible, mais est-ce que la Municipalité a reçu le rapport de Dolci (c'est celui-ci que je souhaiterais consulter) pour continuer son travail ou alors aucun des deux n'a fini son travail et vous en êtes encore à attendre leur rapport finalisé pour continuer de votre côté?

**Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Luder, sauf erreur j'ai répondu à l'une des questions de M. Gétaz, le travail du bureau n'est pas terminé à ce stade, il inclut cette partie de confirmation par le Canton des données étudiées, pour ensuite pouvoir préparer le rapport. Il n'y a pas de rapport disponible et publié à ce stade. Il y a des cartes, des démarches qui ont été faites, mais le travail du bureau n'est pas fini et les CHF 130'000.- ne sont largement pas encore dépensés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Il est 23h18, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

**Procès-verbaux des séances du 15 décembre 2021 et du 2 février 2022. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.**

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

  
**Restaurant du Basset**

**Terrasse calme dans la verdure**

1815 Clarens / Montreux  
Tél. 021 964 82 44  
Fermé dimanche et lundi

  
Carmen et Ivo



# Ensemble vers un avenir durable

[energiapro.ch](http://energiapro.ch)

Saviez-vous que  
le gaz naturel que les  
habitants de la Riviera  
consomment est  
**100% neutre en CO<sub>2</sub> ?**

Renseignez-vous sur les trois projets  
soutenus par Energiapro en insérant  
le n° de tracking 01-19-274431  
sur [myclimate.org](http://myclimate.org).



Une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



## Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 21 989 22 66  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 22 949 09 09  
[geneve@wider-sa.ch](mailto:geneve@wider-sa.ch)

Wider SA  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

## Notre Showroom

Espace Wider  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)